



**Rapport de l’Evaluation à mi-parcours du
Programme EMPRES composante Criquet pèlerin
en Région occidentale**

Version finale

Olivier Cossée
Mohamed Lazar
Saley Hassane

Mai 2009

Finalement, l'aspect probablement le plus essentiel de l'organisation [des campagnes antiacridiennes de 1942-1947] était qu'elle constituait un service indépendant, lié cependant dans l'exécution du travail avec pratiquement toutes les ramifications de l'administration générale.

*B. P. Uvarov
Locust Research and Control 1929-1950*

Remerciements

La mission souhaite remercier tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de l'évaluation. Les personnels d'AGPP, de la CLCPRO, des Représentations de la FAO et des unités antiacridiennes dans les pays visités nous ont bien sûr été d'une aide précieuse, mais nous voudrions aussi leur exprimer notre reconnaissance pour l'amitié avec laquelle ils ont bien voulu nous traiter. Nous adressons nos plus vifs remerciements à Isabel Denis, Luisa Belli et Nadine Monnichon pour leur aide dans l'organisation de l'évaluation sur les plans administratifs et logistiques. Enfin, nous remercions tous nos interlocuteurs pour leur disponibilité et pour la confiance qu'ils ont bien voulu nous témoigner.

Liste des Abréviations et Acronymes

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre national de lutte anti-acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (Bamako, Mali)
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DPV	Direction de la protection des végétaux
ELO	<i>EMPRES Liaison Officer</i> / Chargé de liaison EMPRES
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES/RO	Programme EMPRES en Région occidentale
EU	Etats-Unis
FAD	Fonds africain de développement (BAD)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial (France)
FIDA	Fonds international de développement agricole (Rome, Italie)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (France)
IAV	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (Agadir, Maroc)
INPV	Institut national de la protection des végétaux (El Harrach, Alger)
IPM	<i>Integrated Pest Management</i> / Protection intégrée contre les ravageurs
ISO	<i>International Organization for Standardization</i> / Organisation internationale de normalisation
OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (Dakar, Sénégal)
PASP	Programme africain relatif aux stocks de pesticides obsolètes
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments</i> / Qualité, environnement et santé publique
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
S&E	Suivi et évaluation
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Etats-Unis)

Table des Matières

I.	Résumé	5
II.	Introduction	9
III.	Contexte	10
IV.	L'Evaluation.....	11
	A. Objectifs.....	11
	B. Méthodologie	12
V.	Analyse des Objectifs et de la Conception du Programme	12
	A. Financements	12
	B. Objectifs du Programme	18
	C. Analyse de la Conception du Projet.....	19
VI.	Analyse de la Mise en Œuvre, de la Gestion et de l'Efficiencia	20
	A. Budget et Dépenses.....	20
	B. Activités et Produits.....	21
VII.	Evaluation des Résultats et de l'Efficacité	24
	A. Effets et Impact.....	24
	1. Dispositif de lutte préventive	24
	2. Réseau d'échange et de stockage de l'information acridienne	27
	3. Suivi environnemental et sanitaire	29
	4. Promotion des méthodes de lutte alternatives	31
	5. Renforcement des politiques et des mécanismes de gestion des risques.....	32
	6. Appui à la recherche.....	32
	7. Coordination régionale	32
	B. Appui des Gouvernements.....	33
	C. Appui Technique.....	36
	D. Durabilité.....	37
	E. Coût-Efficacité	38
VII.	Conclusions et Recommandations	38
	A. Conclusions	38
	B. Recommandations.....	40

Annexes :

Annexe 1 : Termes de référence

Annexe 2 : Personnes rencontrées ou interrogées par téléphone

Annexe 3 : Itinéraire de la mission d'évaluation

Annexe 4 : Bibliographie

Annexe 5 : Analyse des questionnaires

I. Résumé

Introduction

Le Criquet pèlerin constitue une menace redoutable pour l'agriculture dans une aire très vaste. En période d'invasion, il peut mettre en péril les moyens de subsistance d'un dixième de la population mondiale dans une soixantaine de pays.

La Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), qui couvre 10 pays (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie), a pour mission de promouvoir sur le plan national, régional et international toute action visant à assurer la lutte préventive et à faire face aux invasions du Criquet pèlerin.

Le Programme EMPRES, conçu pour aider les pays exposés à ce fléau dans leurs efforts de prévention et de lutte, est mis en œuvre en Région occidentale depuis 2006. Une grande partie des activités du Programme se concentre sur les quatre pays où se situe l'essentiel des zones de reproduction du Criquet pèlerin (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad), communément appelées les « *pays de la ligne de front* ». Cinq projets ont été approuvés en appui au Programme EMPRES dans la Région occidentale, dont un projet de 6 millions de \$EU sur 4 ans financé par la Banque africaine de développement (BAD) et mis en œuvre par la FAO au travers de la CLCPRO.

L'Évaluation

L'évaluation porte sur les activités financées par tous les bailleurs de fonds de la FAO dans la Région occidentale, avec un accent particulier sur le projet BAD. L'objectif de l'évaluation était de fournir aux bailleurs de fonds, aux pays membres de la CLCPRO et à la FAO une appréciation de l'état d'avancement du Programme ainsi que de son impact. Une fonction explicite de l'évaluation était d'apprécier si une seconde phase sera nécessaire et quels devraient en être les contours généraux.

La mission d'évaluation s'est rendue au Maroc, en Mauritanie, au Mali, au Niger, en Algérie et en Tunisie pour rencontrer les autorités nationales, le personnel engagé dans les opérations de surveillance et de lutte et les représentants des donateurs. Quelques contacts ont également été pris avec des représentants d'éleveurs. La mission s'est rendue à Niamey du 22 au 23 décembre 2008 pour présenter ses principales conclusions et recommandations aux participants de la 4^{ème} réunion du Comité de pilotage du Programme.

Conception et mise en œuvre du Programme

Le financement du Programme est assuré, en ce qui concerne les projets gérés par la FAO, par la Banque africaine de développement, l'USAID, le FIDA, la CLCPRO et la FAO. D'autres projets non gérés par la FAO y contribuent également : un projet du Fonds de solidarité prioritaire (FSP, France) qui met un assistant technique à la disposition de la CLCPRO et vise à l'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin et à la mise en place de mécanismes financiers pour assurer la pérennité de la lutte préventive, ainsi que les divers projets « Africa Emergency Locust Project » (AELP) financés par la Banque mondiale dans 7 Etats sahéliens. Ces projets se complètent assez bien les uns les autres.

Sur la période 2006-2009, le Programme EMPRES de la FAO représente 10 millions de \$EU, soit 17% du total des montants budgétés pour la lutte préventive dans la Région occidentale (61 millions de \$EU). L'AELP de la Banque mondiale représente environ 26% de ce total, et les fonds et moyens en provenance des pays de la CLCPRO en représentent environ 52%.

La plupart de ces projets ont démarré à la même période, après la crise de 2003-05, et s'achèvent en 2009 ou 2010. La période actuelle est donc relativement faste du point de vue des financements de la lutte antiacridienne, situation qui permet d'avancer à grands pas mais qui pose aussi dans certains pays des problèmes de capacité d'absorption de toutes les activités initiées sous un projet ou sous un

autre. D'autre part, une chute brutale des financements est à craindre en 2010, ce qui pourrait mettre en péril la durabilité des acquis. Une seconde phase sera sans doute nécessaire afin de permettre un « atterrissage en douceur » des appuis et la pérennisation des capacités mises en place.

De manière générale, le Programme est bien conçu et la hiérarchie des objectifs formulée de manière réaliste. Le programme EMPRES dans la Région occidentale a mis l'accent sur la création d'unités nationales de lutte antiacridienne fortes et bénéficiant d'une autonomie administrative et budgétaire. L'évaluation a permis de confirmer la justesse de cette approche, dans la mesure où les appuis du Programme ont été mieux utilisés et maintenus là où existait déjà une unité autonome (Mauritanie, Mali) que là où cette unité manquait encore au moment où les appuis étaient apportés (Niger, Tchad). Ceci dit, l'autonomisation des unités de lutte ne doit pas se faire aux dépens des relations de travail et de confiance avec les autres administrations.

Le siège de la CLCPRO à Alger n'est pas aux normes de sécurité des Nations Unies et le personnel de la FAO n'est donc pas autorisé à y travailler. Cette situation gêne le fonctionnement normal de la Commission, même si des solutions de cours terme ont été trouvées et de très nombreuses activités réalisées durant la période évaluée.

Après presque trois ans de mise en œuvre, le projet BAD a décaissé 2,6 millions de \$EU, soit 43% de son budget. Au rythme actuel de décaissement, le projet aura consommé son budget vers la fin 2011. Il sera donc nécessaire soit d'accélérer le rythme, soit de repousser à 2011 la date de fin du projet.

Effets et impacts

Les pays de la ligne de front ont fait d'énormes progrès dans l'organisation et la conduite de la lutte préventive. La création des CNLA autonomes restera sans doute comme l'un des plus grands acquis du programme. Les prospections sont régulièrement réalisées et une solide coopération régionale est maintenant en place. Néanmoins, de vastes zones ne peuvent pas être prospectées pour cause d'inaccessibilité ou d'insécurité grandissante, ce qui constitue un risque important pour la lutte préventive. L'utilisation des images satellitaires, de réseaux d'informateurs locaux et de prospections conjointes par des équipes de plusieurs pays en lisière de ces « zones aveugles » se développe et est à encourager. En outre, la lutte préventive doit prendre en compte les situations intermédiaires (résurgences fortes ou recrudescences) rendues plus probables du fait de ces zones aveugles.

La gestion de l'information, fonction partagée avec le DLIS, s'est grandement améliorée grâce aux outils RAMSES et eLocust qui ont facilité les prospections et la remontée de l'information. Le système reste néanmoins extractif, l'analyse étant surtout faite à Rome. Les services nationaux n'utilisent qu'une fraction des potentialités de traitement des données offertes par le logiciel RAMSES.

Les initiatives pour la protection de l'environnement sont nombreuses mais pas toujours bien coordonnées en dépit des efforts de la CLCPRO visant à l'élaboration d'un cahier des charges environnementales harmonisé. Les équipes QUEST (*Quality and Environment Surveys of Treatments*) sont très appréciées car elles contribuent à préserver la santé des équipes de traitement. Le contrôle de la qualité environnementale des traitements mériterait par contre d'être renforcé. Malgré certaines difficultés d'emploi, l'utilisation en vraie grandeur de méthodes de lutte alternatives comme le mycopesticide *Metarhizium* se développe (Australie, Chine, Yémen, Timor Oriental, Sénégal). Il faut préciser qu'une prise en compte visible de l'environnement est essentielle pour rétablir la confiance des éleveurs, dont certains ont une mauvaise image des opérations antiacridiennes.

Durabilité

Le Programme a été conçu comme un appui temporaire aux capacités nationales et régionales de lutte antiacridienne, les organes chargés d'en assurer la durabilité future étant les services nationaux antiacridiens et la CLCPRO sur le plan régional. L'existence de telles structures est un gage de durabilité, mais certaines personnes rencontrées expriment des doutes sur la durabilité de la lutte

préventive après la fin du Programme EMPRES, arguant par exemple de la faible prise en charge des frais récurrents par les pays de la ligne de front. Comme toute action de prévention des crises, la lutte préventive antiacridienne a ceci de frustrant qu'elle perd en visibilité quand elle est couronnée de succès, puisqu'il n'y a pas de crises. Il faut donc continuer à renforcer la sensibilisation et l'information des décideurs à travers des actions de plaidoyer et de communication ciblées.

Il faut remarquer que la taille du dispositif antiacridien dans les pays de la ligne de front ne peut augmenter éternellement. Les moyens financiers disponibles aujourd'hui poussent à leur développement mais, dans l'intérêt de leur pérennité, il faut paradoxalement se garder de trop les renforcer. De même, la CLCPRO ne pourra supporter à l'avenir les coûts de tous les experts internationaux dont elle dispose actuellement et il faudrait réfléchir à la possibilité de passer le relais à des experts nationaux durant la deuxième phase.

L'évaluation de la campagne antiacridienne de 2003-05 faisait le constat d'une faible appropriation de la CLCPRO par les pays membres et recommandait de chercher les voies et moyens d'autonomiser davantage cette Commission par rapport à la FAO sur le plan statutaire. Néanmoins, les statuts de la CLCPRO ne peuvent être réformés de manière isolée sans revoir les statuts de l'ensemble des commissions de la FAO. De l'avis de la présente mission d'évaluation, l'importance de la volonté politique des États membres ne saurait être sous-estimée. Comme l'Évaluation externe indépendante de la FAO l'a clairement exprimé, les membres d'une organisation multilatérale ont une responsabilité incontournable dans l'établissement des grandes orientations et priorités de leur organisation. La CLCPRO sera appropriée par ses membres quand ceux-ci s'en donneront les moyens, par exemple quand les pays membres enverront aux réunions biennuelles de la Commission non seulement des techniciens, mais aussi des décideurs politiques. L'idée d'une conférence des ministres de l'agriculture de la CLCPRO, envisagée dès 2006 pour promouvoir l'appropriation de la Commission par les gouvernements qui en sont membres, mérite tout l'appui que lui apporte son Secrétariat.

La mission d'évaluation a pu constater que le Secrétariat de la CLCPRO et les pays de la Région occidentale sont conscients des défis à venir et de la nécessité de continuer à améliorer la lutte préventive, de la réaliser de manière plus respectueuse de l'environnement, de manière plus efficace et à plus faible coût pour en assurer le succès et la pérennité.

Recommandations

1. La FAO et la BAD devraient développer un accord cadre pour les procédures à suivre dans les projets d'urgence financés par la Banque et mis en œuvre par la FAO.
2. Une seconde phase sera nécessaire pour le Programme EMPRES en Région occidentale afin de pérenniser les capacités mises en place.
3. Tout en continuant à sensibiliser les bailleurs sur le besoin d'un fonds d'urgence spécialisé, la FAO et ses partenaires ne doivent pas négliger les fonds d'urgence disponibles tels que le Fonds commun des donateurs (FCD) au Niger ou le Fonds central de réponse aux urgences (CERF) des Nations Unies.
4. Une nouvelle prolongation de la durée du projet BAD devrait être envisagée au moins jusqu'à la fin 2010.
5. Le programme de travail gagnerait à partir davantage de la base ainsi qu'à être simplifié et rendu plus stratégique en tenant mieux compte des capacités d'absorption et des dynamiques locales dans chacun des pays concernés.
6. Pour minimiser l'impact des « zones aveugles », le Programme et les pays concernés doivent continuer à développer des réseaux d'informateurs locaux et l'emploi des images satellitaires, et intensifier les prospections conjointes en lisière des zones aveugles.
7. Le Niger devrait nommer les responsables du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) au plus tôt afin de permettre à cette structure de capitaliser sur les appuis du Programme.

8. Dans ses formations sur la gestion des données acridiennes, le Programme devrait mettre davantage l'accent sur l'exploitation des données pour guider la prise de décision au niveau national. Le DLIS devrait également s'efforcer d'impliquer les prospecteurs les plus chevronnés dans l'analyse mensuelle des données acridiennes.
9. La FAO devrait insister plus fermement auprès de l'UNDSS pour obtenir les autorisations de voyage nécessaires à l'installation de RAMSES V3 et eLocust 2 au Tchad.
10. Les efforts de la Coordination pour harmoniser les activités environnementales à travers un CCE global doivent se poursuivre, et s'orienter vers la mise en place des capacités nécessaires et le respect d'indicateurs et de normes prioritaires.
11. Les équipes QUEST devraient renforcer le suivi de la qualité des traitements et des impacts sur la faune non cible. Les réactifs pour les kits « test mate » devraient être régulièrement achetés et fournis par la FAO aux pays de la CLCPRO. Enfin, les magasiniers et les gardiens de magasins doivent systématiquement bénéficier du contrôle sanitaire.
12. Les équipes QUEST doivent continuer à intervenir sur une large gamme de campagnes phytosanitaires (campagnes contre les sauteriaux, antiaviaires) afin de maximiser leur contribution à la protection de l'environnement et de la santé des équipes.
13. Le *Metarhizium* devrait être testé à grande échelle. Une proposition de l'Algérie de tester le produit sur le Criquet marocain mériterait d'être appuyée par le Programme EMPRES.
14. L'élaboration de plans de gestion des risques nécessite l'intégration des plans de prévention et de gestion des crises (articulation des deux plans et critères définissant le passage d'un plan à l'autre).
15. Le système de S&E développé par EMPRES devrait se focaliser sur la rédaction de rapports simples et synthétiques pour les bailleurs de fonds, afin de compléter le système de veille des dispositifs nationaux.
16. Les pays membres de la CLCPRO en retard sur leurs contributions devraient les apurer.
17. Le Programme doit continuer à appuyer le Mali dans la préparation de la réunion des ministres, en développant un agenda focalisé sur les questions d'ordre politique.
18. La CLCPRO devrait assurer une présence plus régulière à Alger et participer à l'identification de locaux aux normes de sécurité des Nations Unies.
19. La participation des services de lutte antiacridienne aux campagnes contre les acridiens autres que le Criquet pèlerin doivent se limiter aux cas de pullulations graves et se faire selon des protocoles précis comprenant un financement adéquat.
20. AGPP devrait essayer de rapprocher les points de vue divergents sur les stratégies de lutte préventive et curative à suivre.
21. Les services nationaux devraient organiser régulièrement dans les pays de la CLCPRO des journées de sensibilisation au fléau acridien orientées vers les décideurs.
22. La deuxième phase du Programme en Région occidentale devra fournir moins d'appuis matériels et davantage d'appuis techniques de long terme. Les capacités régionales sont également à développer sous l'égide de la CLCPRO (ex : matériel et véhicules de prospection, financement régional des prospections conjointes).

II. Introduction

Le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*) est un insecte qui vit et se reproduit la plupart du temps dans les zones arides et semi-arides d'Afrique, du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest, dans des aires où existe de la végétation, par exemple dans les oueds et les zones de ruissellement. Il ne pose alors aucun problème particulier. Cependant, comme une douzaine d'autres espèces acridiennes, le Criquet pèlerin peut changer de comportement selon la densité de population : normalement solitaires, les individus adoptent un comportement grégaire quand la multiplication et la concentration des effectifs (regroupement progressif dans les zones les plus humides et donc les plus vertes d'une zone aride donnée) font passer la densité au-delà d'un « seuil de grégarisation » donné.¹

Les zones où les criquets ont eu historiquement tendance à passer de la phase solitaire à la phase grégaire sont appelées « zones grégarigènes » et sont généralement situées dans le désert, dans des zones à vocation pastorale et loin des zones agricoles². Au Mali sont concernées les régions de Gao et du Kidal ; en Mauritanie, presque tout le territoire national ; au Niger, les zones montagneuses de l'Air et du Tamesna et la zone pastorale au sud d'Agadez ; et au Tchad, le triangle Fada - Bath - Biltine et la zone de Moussoro dans la préfecture de Kanem. Quelques zones potentiellement grégarigènes sont également situées dans le centre et le sud de l'Algérie (plateau de Tadmaït), le sud-ouest du Maroc et le sud-ouest de la Libye (Hamada El Hamra).

En phase grégaire, les criquets forment des essaims d'individus ailés ou des bandes larvaires qui peuvent être denses et très mobiles. Les essaims peuvent alors se déplacer hors des zones désertiques, vers les zones plus humides (Sahel, Afrique du Nord, Golfe de Guinée) où ils mettent gravement en danger les cultures. Lors de ces phases grégaires, le Criquet pèlerin devient un ravageur redoutable. Il constitue alors une menace pour l'agriculture dans une très vaste zone s'étendant de la côte atlantique de l'Afrique à la frontière indo-pakistanaise, en passant par le Proche-Orient. Il menace les moyens de subsistance d'un dixième de la population mondiale dans une soixantaine de pays.³

Cette aire très vaste a été divisée en trois parties : on distingue en effet communément la Région occidentale (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest), la Région centrale (pays voisins de la Mer Rouge) et la Région orientale (sous-continent indien). Ces régions ne fonctionnent pas en vase clos : des essaims peuvent très bien migrer d'une région à une autre.

Lors de l'invasion de 2003-2005, près de 13 millions d'hectares ont été traités par insecticides. Outre les dégâts importants sur les ressources agro-p Pastorales et l'impact négatif sur l'environnement et la santé humaine des opérations de lutte, les pays concernés et la communauté internationale ont dû mobiliser 400 millions de \$EU pour faire face à cette invasion.⁴

Dans le but d'éviter de telles situations d'urgence, le Comité de Lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) de la FAO, regroupant les soixante pays concernés par ce fléau, a adopté au cours des années 90 une approche d'intervention basée sur la *lutte préventive*, approche qui consiste schématiquement à traiter les zones où l'on observe une densité préoccupante de criquets avant que ces criquets n'entrent en phase grégaire. La lutte préventive implique donc des opérations régulières de surveillance des zones dites « grégarigènes » pour « tuer dans l'œuf » par de petites opérations de traitement tout commencement de grégarisation. C'est ainsi que la FAO a initié en 1994 le « *Système de prévention et d'alerte rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et*

¹ Le Criquet pèlerin est l'espèce connue la plus sensible aux modifications de la densité des populations, avec des seuils de grégarisation très bas et donc faciles à atteindre (seulement 250-500 individus par hectare au stade adulte), ce qui explique que les départs d'invasion du Criquet pèlerin soient fréquents et que, dans l'histoire (sauf depuis 40 ans grâce à la stratégie de lutte préventive), les périodes d'invasion aient été plus fréquentes que les périodes de rémission. Cf. Le Criquet pèlerin : enseignements de la dernière invasion et perspectives offertes par la biomodélisation, M. LECOQ, PRIFAS / CIRAD 1991.

² La distinction entre zones grégarigènes et zones de cultures est particulièrement marquée en Afrique de l'Ouest.

³ Au cours du siècle dernier, des invasions de Criquet pèlerin se sont produites en 1926-1934, 1940-1948, 1949-1963, 1967-1969, 1986-1989 et 2003-2005.

⁴ Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le Criquet pèlerin, L. Brader et al., avril 2006.

des plantes » (EMPRES⁵) dont l'une des composantes concerne le Criquet pèlerin. Le Programme EMPRES est conçu pour aider les pays exposés à ce fléau dans leurs efforts de prévention et de lutte et favoriser une collaboration régionale et internationale.

III. Contexte

Le programme a d'abord été mis en œuvre dans la Région centrale à partir de 1995. Dès 1997, la Conférence de la FAO a décidé son extension à la Région occidentale (EMPRES/RO). Les pays membres du Programme EMPRES en Région occidentale sont l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Une grande partie des activités du programme EMPRES en Région occidentale se concentre sur les quatre pays où se situe l'essentiel des zones grégariques (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad). Ces pays sont communément appelés les « *pays de la ligne de front* ». Ces pays sahéliens sont également parmi les plus pauvres de la région et ne disposaient pas avant la crise de 2003-2005 des moyens d'assurer la lutte préventive, contrairement aux pays d'Afrique du Nord qui se sont tous dotés de moyens significatifs et durables de lutte préventive et curative dès l'invasion de 1986-1987.

Sur la période 1997-2001, des actions de renforcement des structures nationales antiacridiennes, des formations, des prospections conjointes et des équipements ont été financés sur les fonds propres de la FAO au profit des pays sahéliens. Un acridologue a été recruté en août 2000 comme fonctionnaire national (NPO) chargé d'appuyer la Mauritanie dans la mise en place du Programme. Des équipements ont été aussi acquis (véhicules pour la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad ; matériel informatique et de prospection). D'autres activités ont été mises en œuvre avec l'assistance de certains donateurs tels que l'USAID, la France, la Norvège, la FAO, le DLCC et la CLCPRO pour un montant de 1,6 Millions \$EU.

La Phase I du programme EMPRES/RO a été élaborée lors d'une première mission d'identification en 1997⁶, suivie d'un atelier tenu à Nouakchott en février 2001 qui a défini le Schéma de Planification des activités à entreprendre durant les 4 années de cette première phase en présence de tous les pays membres du Programme et de bailleurs de fonds. Le montant global des besoins en apports extérieurs était estimé à 8.091.000 \$EU pour les quatre pays renfermant les plus importantes zones de reproduction du Criquet pèlerin dans la région, communément appelées pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Les autres pays de la région devaient autofinancer leurs dispositifs de lutte préventive.

L'année 2002 a vu la création de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (**CLCPRO**), qui a remplacé la CLCPANO. La CLCPRO a pour objet de promouvoir sur le plan national, régional et international toute action visant à assurer la lutte préventive et à faire face aux invasions du Criquet pèlerin. La CLCPRO couvre 10 pays (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) alors que la CLCPANO couvrait uniquement 5 pays de l'Afrique du Nord-Ouest.

La même année, les 9 pays participant au Programme EMPRES dans la Région occidentale⁷ se sont engagés à mettre en œuvre le Programme. Chacun d'eux a nommé un Chargé de liaison qui assure le suivi des activités planifiées au niveau de son pays et le représente aux réunions régionales. La 1^{ère} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale s'est tenue en février 2003 à Niamey, en présence des Chargés de liaison des Etats membres, de représentants des donateurs (BAD, France), du représentant d'AGRHYMET, de fonctionnaires de la FAO/CLCPRO ainsi que de consultants.

⁵ Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases.

⁶ Proposition de Programme de lutte contre le Criquet pèlerin dans la partie occidentale de son aire d'habitat, P. Martini, M. Lecoq, L. Soumaré, B. Chara – FAO mai 1998.

⁷ Pays de la CLCPRO moins le Burkina Faso.

L'intérêt porté au Programme par la Banque africaine de développement depuis la visite de son Président en juin 2002 au siège de la FAO aboutit en 2003 à une mission d'identification pour formuler un projet couvrant les 4 pays de la ligne de front. La mission a participé à la 1^{ère} réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES/RO et a identifié les contraintes suivantes :

- a) l'insuffisance des opérations de prospection et de lutte antiacridienne précoces et rapides ;
- b) l'insuffisance, et parfois l'absence, de moyens matériels (transport, prospection, traitement, campement, navigation, transmission des données de terrain, etc.) et financiers ;
- c) l'insuffisance, et parfois l'absence, d'infrastructures (bâtiments technico-administratifs, magasins de pesticides, etc.) ;
- d) l'insuffisance de ressources humaines adéquates aussi bien en quantité qu'en compétence requise, le manque de formation ;
- e) le fait que les moyens alloués à la lutte antiacridienne aient tendance à diminuer ou à être dévolus à d'autres fonctions en période de rémission ;
- f) la faible implication des bénéficiaires (nomades, paysans), plus particulièrement dans la collecte et la diffusion de l'information acridienne ;
- g) le manque de résultats de la recherche sur les méthodes alternatives et les nouvelles technologies qui auraient permis la réalisation de la lutte antiacridienne selon les exigences de la préservation de l'environnement.

Un document de projet de 6 millions de \$EU sur 4 ans a été formulé pour lever ces contraintes et approuvé par le conseil d'administration de la BAD en septembre 2003. L'attribution de la gestion technique et opérationnelle du projet à la FAO a été signée par tous les pays concernés en mai 2005. Les fonds ont été transférés à la FAO à la fin de novembre 2005 et le projet GCP /INT/958/AFB - *Projet d'appui à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans quatre états membres de la CLCPRO* est devenu opérationnel à la mi-2006.

Entre-temps, une situation acridienne mal maîtrisée dans la région débouchait sur l'invasion généralisée de 2003-2005, qui a mobilisé une large gamme de moyens : véhicules et avions, appareils de traitement, pesticides mis à disposition des pays de la région. Au lendemain de la crise, les pays de la Région occidentale se sont retrouvés avec de très importants stocks de pesticides et ont dû faire face au problème de leur gestion (stockage, conservation, obsolescence, destruction) avec l'aide opportune du Programme africain relatif aux stocks de pesticides obsolètes (PASP). Il est également apparu comme très important de bien gérer ce qu'il restait de ces moyens et de mettre en place une lutte préventive durable, avec ce que cela implique en termes de développement de compétences, de développement organisationnel, de recherche, de coopération régionale et de modes de financements pérennes. La pertinence du Programme EMPRES et du projet de la BAD en sortait renforcée.

Le projet BAD, mis en œuvre depuis trois ans au moment de l'évaluation, se situe donc environ à mi-parcours. Il s'est jusqu'à présent déroulé dans une phase de rémission du Criquet pèlerin, et a pour vocation d'aider à prolonger cette phase de rémission grâce au renforcement de la lutte préventive dans les quatre pays de la ligne de front. Dans le même temps, un certain nombre d'autres projets d'une envergure financière moindre ont également été approuvés en appui à la lutte préventive dans la Région occidentale (cf. section V. A. Financements) et le Programme a donc été relativement bien financé à partir de 2006.

IV. L'Évaluation

A. Objectifs

L'objectif de cette évaluation était de fournir aux bailleurs de fonds, aux pays membres de la CLCPRO et à la FAO une appréciation de l'état d'avancement du Programme ainsi que de son impact à mi-parcours de la Phase I, d'apprécier dans quelles mesures les Unités nationales se sont approprié les composantes principales du Programme, et de faire des recommandations sur toute nécessité de

réorientation et de réajustement des priorités du Programme. Une fonction explicite de l'évaluation était d'apprécier si les objectifs du Programme seront réalisés avant la fin 2009 et, si une seconde phase s'avérait nécessaire, d'en définir les contours généraux.

En plus des financements BAD, il a été convenu, en consultation avec le service de la FAO en charge du Programme (AGPP), que l'évaluation porte également sur les activités financées par les autres bailleurs de fonds et la FAO dans la Région occidentale, ceci afin de dresser un état des lieux du Programme dans son ensemble plutôt que d'une seule de ses parties, fût-elle importante. Cette décision d'étendre la portée de l'évaluation, initialement prévue comme une simple évaluation de projet, au Programme dans son entier a eu pour conséquence d'alourdir significativement le travail des évaluateurs, qui ont eu à analyser une vaste quantité d'interventions et de documents sans que la durée de l'évaluation ne soit étendue. Nous espérons que la profondeur de l'analyse n'en a pas trop souffert.

B. Méthodologie

L'évaluation fut précédée d'une phase de revue documentaire et de planification, assurée par Luisa Belli, consultante en évaluation. L'équipe d'évaluation proprement dite était composée d'Olivier Cossée, agronome membre du Service de l'évaluation de la FAO et chef d'équipe ; de Mohamed Lazar, spécialiste en protection des végétaux et acridologue et Chef du département de lutte antiacridienne à l'Institut national de protection des végétaux en Algérie; et de Saley Hassane, spécialiste en politique de développement et de protection de l'environnement et Conseiller environnemental auprès du Premier Ministre du Niger.

Après un briefing à Rome du 4 au 7 novembre 2008, la mission s'est rendue dans différents pays membres du Programme EMPRES/RO (Maroc, Mauritanie, Mali, Niger, Algérie et Tunisie) pour rencontrer les principales parties prenantes : autorités nationales, personnel engagé dans les opérations de surveillance et de contrôle, représentants des donateurs. Quelques contacts ont également été pris avec des représentants d'éleveurs en Mauritanie, au Mali et au Niger. Vers la fin de la mission (5 décembre 2008), une réunion fut organisée à Tunis pour informer le BAD des principales conclusions et recommandations. L'équipe est ensuite revenue à Rome pour un débriefing avec la FAO. L'équipe dans son ensemble s'est enfin rendue à Niamey du 22 au 23 décembre 2008 pour présenter ses principales conclusions et recommandations aux participants de la 4^{ème} réunion du Comité de Pilotage du Programme EMPRES/RO.

En marge de cette réunion, l'équipe a réalisé quelques entrevues avec les acteurs principaux de la lutte antiacridienne au Tchad et en Lybie, pays que la mission n'a pu couvrir. D'autres entrevues ont été effectuées par téléphone, notamment avec le FAOR du Tchad, l'USAID et la Banque mondiale.

Un questionnaire a également été préparé par l'équipe d'évaluation pour les parties prenantes de tous les pays concernés afin d'obtenir des informations complémentaires aux résultats des missions de terrain. Les réponses furent peu nombreuses (13) mais apportent tout de même un éclairage intéressant sur les forces et faiblesses du Programme (Annexe 5).

V. Analyse des Objectifs et de la Conception du Programme

A. Financements

Le financement du Programme est assuré par la Banque africaine de développement, l'USAID, le FIDA, la CLCPRO, la FAO et la Coopération française. Les pays de la sous-région y contribuent également en finançant leurs centres antiacridiens et la CLCPRO. Le détail des donateurs est repris ci-après.

La **BAD** contribue à hauteur de 6.034.235 \$EU par le biais du projet GCP/INT/958/AFB - Projet d'appui à la lutte préventive contre le Criquet Pèlerin dans Quatre États Membres de la CLCPRO. Le projet finance le coeur du dispositif d'appui aux unités nationales de lutte, par le biais de consultations (formations, études), de salaires (salaires de l'acridologue, de l'assistant au secrétaire exécutif de la CLCPRO et du chargé de suivi-évaluation), de matériel (pulvérisateurs, deux véhicules par pays), de constructions (sièges et bases d'appui des unités nationales, magasins de pesticides) et de frais divers (coûts de transmission de l'information acridienne, frais de gestion du programme, etc.).

L'**USAID** avait contribué au programme avant 2003 pour un montant de 370,000 \$EU (GCP/INT/757/USA; GCP/INT/720/USA). Depuis 2005, l'**USAID** a poursuivi son assistance au Programme EMPRES (GCP/INT/967/USA) et sa contribution à la Région occidentale jusqu'à fin 2009 s'élève à environ 250,000 \$EU par an. Les objectifs du projet sont l'appui aux activités du Programme de façon générale, et en particulier au renforcement des capacités nationales et aux activités environnementales.

Le **FIDA** contribue au Programme par le biais du Projet GCP/INT/964/IFA qui est opérationnel depuis fin 2005. Il se terminera fin 2008. Les objectifs de ce projet sont la promotion des méthodes de lutte alternative, essentiellement par le développement de nouvelles formulations du Green Muscle® et l'association du PAN à ce biopesticide. Des essais sont en cours en Mauritanie dans la station régionale d'Akjoujt. Le projet apporte également un appui aux formations liées à l'environnement et au renforcement des équipes QUEST⁸. Le montant total du projet est de 1,5 millions \$EU pour les Régions occidentale et centrale.

La **CLCPRO** appuie annuellement les activités du Programme dans l'ensemble des pays de la région à hauteur de 150,000 \$EU par an en moyenne.

La **FAO** finance à travers son propre budget le salaire et les frais de fonctionnement du Coordonnateur du Programme qui est aussi le Secrétaire exécutif de la CLCPRO. Les fonds du Programme ordinaire ont financé au cours de la période 1998-2003 les frais de prospection (Mauritanie, Mali, Niger), l'achat d'équipements et l'organisation de sessions de formation. En outre, la FAO a contribué de 2003 à 2005 au renforcement des capacités des Unités nationales de lutte antiacridienne en matière de surveillance et de lutte au Niger et au Mali par le biais de deux TCP d'un montant total de 260,000 \$EU (TCP/MLI/2903 et TCP/NER/2909).

D'autres projets non gérés par la FAO contribuent largement au Programme. Il s'agit d'un projet du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) de la France, ainsi que de l'ensemble de projets « Africa Emergency Locust Project » (AELP) de la Banque mondiale. Le **projet FSP** d'appui au programme EMPRES/RO pour l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises acridiennes a débuté en novembre 2006 et est prévu pour une durée de trois années. D'un montant total de 2,3 millions d'Euros (y compris une assistance technique mise à la disposition de la CLCPRO depuis novembre 2006), il a pour objectif principal le renforcement institutionnel aux niveaux régional et national, le renforcement des capacités des pays, notamment en matière d'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin et de mise en place de mécanismes financiers devant assurer la pérennité de la lutte préventive.⁹

⁸ *Quality and Environment Surveys of Treatments* / Suivi de la qualité environnementale et sanitaire des traitements.

⁹ Un nouveau projet financé par la France n'avait pas commencé au moment de l'évaluation et n'a donc pas été inclus dans le mandat de l'évaluation : il s'agit d'un projet du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) intitulé « Traitement environnemental de la lutte antiacridienne en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest », d'une durée de 3 ans pour un montant d'1 million Euros. Contrairement au projet FSP, le projet FFEM sera mis en œuvre par la FAO. La convention de financement a été signée en avril 2008 entre l'Agence française de développement (AFD) et la FAO (code du projet : GCP/RAF/422/FRA). Le projet cherche à limiter les impacts environnementaux du phénomène acridien et de la lutte préventive antiacridienne en réduisant les quantités de pesticides utilisés dans la lutte antiacridienne et en testant en grandeur réelle des méthodes alternatives de lutte compatibles avec le maintien de la biodiversité.

Dans le cadre des projets **AELP** mis en œuvre directement par les États bénéficiaires sous supervision de la Banque mondiale (BM), un prêt a été octroyé par la BM fin 2004 au profit de 7 États sahéliens, dont les quatre pays de la ligne de front, le Burkina Faso et le Sénégal. Une partie des projets AELP est dédiée au renforcement des pays en matière d'alerte précoce et de réaction rapide, pour un montant estimé à 10 millions de \$EU. Suite à des discussions avec la CLCPRO, la BM a donné son accord pour que les activités de prévention planifiées dans le cadre des projets AELP complètent le Programme EMPRES/RO. Pour ce faire, une bonne collaboration a été établie entre la FAO/CLCPRO et la BM pour une planification concertée des activités de la BM. Par exemple, après le déclin de la crise du Criquet pèlerin au printemps 2005, la réunion de la revue à mi-parcours du Projet AELP (Nouakchott, décembre 2006) a décidé d'allouer les reliquats des fonds initialement prévus pour l'urgence (composante A des projets AELP) au renforcement de la lutte préventive et des mécanismes de durabilité de son financement.

Ces nombreux projets pourraient se chevaucher et se dupliquer mais ils sont en fait assez bien conçus pour se compléter les uns les autres. Schématiquement, les projets de la Banque mondiale apportent plus de « *hardware* » (constructions et équipements) que de « *software* » (formations et consultations), et se concentrent au niveau national puisqu'il s'agit d'une collection de projets nationaux. La FAO met davantage l'accent sur le « *software* » (même si, avec le projet BAD, elle appuie aussi du « *hardware* ») et peut appuyer les activités régionales et nationales. Le projet BAD finance le cœur de cet appui, avec les projets IFAD et USAID intervenant en complément, par exemple sur les actions d'accompagnement environnemental. Quant au projet FSP, il se concentre sur les aspects scientifiques (florule des prospecteurs par exemple) et stratégiques ou de long terme (ex : plans de gestion des risques, système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive, mécanismes de financement de la lutte antiacridienne).

Selon les estimations de la mission d'évaluation, sur la période 2006-2009 (c'est-à-dire les quatre ans originellement prévus pour le projet BAD), le Programme EMPRES de la FAO représente près de 17% du total de tous les montants budgétés pour la lutte préventive dans la Région occidentale (61 millions de \$EU). Le projet BAD finance 60% du Programme EMPRES de la FAO en Région occidentale et représente près de 10% du total des budgets disponibles pour la lutte antiacridienne dans la Région occidentale. Les composantes d'appui à la lutte préventive des projets AELP représentent environ 26% de ce total, et les fonds et moyens en provenance des pays de la CLCPRO en représentent environ 52% (Tableau 1).

Le projet BAD est donc significatif en terme de volume, mais aussi historiquement, dans la mesure où il semble avoir débloqué une situation où la volonté de mettre en œuvre EMPRES en Région occidentale était présente mais où les moyens manquaient. Néanmoins, le projet BAD ainsi que les autres appuis à la lutte préventive auraient gagné à démarrer quelques années plus tôt : cela aurait peut-être permis de stopper la recrudescence de 2003 avant qu'elle n'évolue en invasion généralisée. Cette recrudescence a en effet commencé à la même période et dans la même région (Nord de la Mauritanie) que la recrudescence de fin 2008, recrudescence que les équipes mauritaniennes renforcées par trois années d'appui ont réussi à juguler.

Tableau 1 : Estimation des financements de la lutte préventive dans la Région occidentale

Bailleurs de fonds	Numéro de Projet	Base de calcul	Budget (\$EU, période 2006-2009)	% du total
De la FAO (*)				
BAD	GCP/INT/958/AFB	Budget du projet	6.034.235	9,87%
USAID	GCP/INT/967/USA	250 000 \$EU par pour la Région occidentale	1.000.000	1,64%
FIDA	GCP/INT/964/IFA	Environ 2 millions \$EU pour les régions occidentale et centrale	1.000.000	1,64%
CLCPRO	MTF/INT/006/MUL	150.000 \$EU/an	600.000	0,98%
FAO	RS2CP04	Salaire et frais de fonctionnement du Secrétaire exécutif de la CLCPRO = environ 312 500 \$EU/an et autres activités	1.337.241	2,19%
DLCC	GCP/INT/008/MUL	Coûts du Desert Locust Control Committee, environ 100 000 \$EU tous les deux ans	200.000	0,33%
Total FAO			10.084.235	16,63%
Autres bailleurs				
FSP		2 millions d'Euros soit 2,6 millions de \$EU + 300 000 euros (soit 390 000 \$EU) d'assistance technique (*)	2.990.000	4,89%
AELP		Environ 4 millions \$EU par an pour les composantes d'appui à la lutte préventive (**)	16.000.000	26,16%
Total autres bailleurs			18.990.000	31,05%
Pays de la CLCPRO		Environ 8 millions \$EU par an (***)	32.000.000	52,32%
Total général			61.161.476	100%

(*) Le projet FFEM (1 M €) n'est pas inclus dans le tableau car il n'a pas encore démarré ses activités.

(**) Les divers projets AELP vont de 8 à 10 millions de \$EU par pays pour un total d'environ 60 millions de \$EU. Néanmoins, une importante composante (composante B) concerne les aides de compensation aux agriculteurs et éleveurs.

(***) Source : Consultation pour l'établissement d'un argumentaire sur l'intérêt économique de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin – Luzietoso, rapport provisoire, octobre 2008. Ce chiffre est sans doute surestimé mais c'est le seul dont nous disposons.

Il est important de souligner que le financement BAD n'est pas un prêt mais un don – l'un des plus importants jamais approuvés par le BAD pour un projet régional – et que le domaine d'intervention (prévention des crises) représente une nouveauté pour la BAD. Ce projet est donc perçu à juste titre par la BAD comme particulièrement innovant et dans une certaine mesure risqué. D'autre part, les règles de financement de la BAD s'accordent mal avec les procédures de la FAO, notamment pour les audits et autres règles administratives. Ces facteurs ont pu rendre les négociations plus complexes et retarder l'approbation. Le caractère régional du projet, l'élaboration de Plans de gestion environnementale, condition posée par la BAD pour le déblocage des fonds, ainsi que la recrudescence du Criquet pèlerin en 2003-2005¹⁰ ont également contribué à ce retard.

Recommandation 1 : Dans la mesure où la BAD semble désireuse de développer ses appuis à la prévention des crises, il serait souhaitable qu'elle adopte des procédures accélérées pour la définition et l'approbation des projets d'urgence, comme l'a déjà fait la Banque mondiale. La FAO et la BAD devraient également développer un accord cadre pour les procédures à suivre (achats, audits, évaluations, etc.) dans les projets d'urgence financés par la Banque et mis en oeuvre par la FAO.

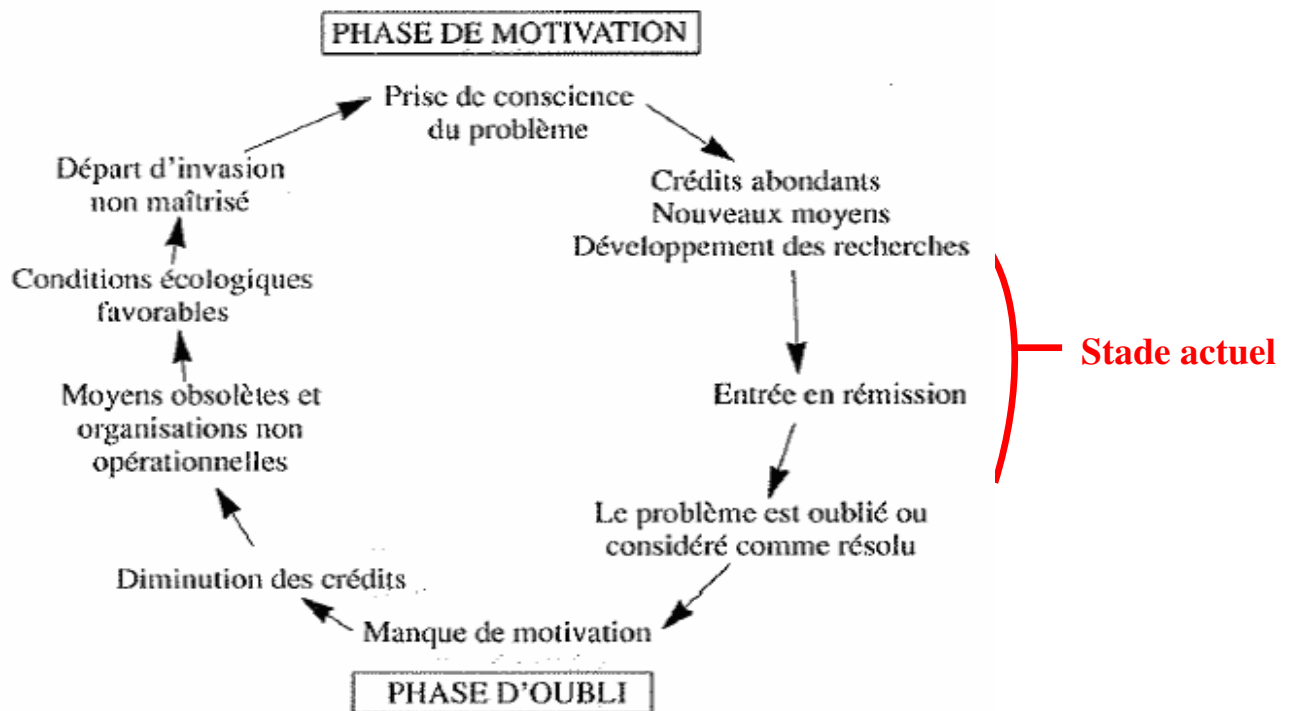
Sans vouloir minimiser l'importance des aides extérieures, il faut noter que les pays membres de la CLCPRO contribuent de manière significative au financement des luttes préventive et curative dans la sous-région. Les aides en nature apportées par l'Algérie, le Maroc et la Libye durant la crise de 2003-05 ont été rendues disponibles très tôt, dès la fin 2003. Même si aux dires de certaines parties prenantes ces aides régionales ont parfois été mal gérées sur le terrain, elles ont sans doute contribué de manière déterminante à la maîtrise de la situation.

¹⁰ Le projet mettait l'accent sur la lutte préventive alors qu'on était en pleine lutte curative.

Un problème classique du financement de la lutte antiacridienne (et plus généralement du financement des urgences et de la gestion des risques) est sa cyclicité. Les bailleurs mais aussi les pays concernés financent bien la lutte préventive au lendemain d'une invasion, quand la mémoire des dégâts infligés par la dernière invasion est encore fraîche, puis se lassent. Si la lutte préventive fonctionne bien, le Criquet pèlerin ne redevient pas une menace pendant de nombreuses années, années au cours desquelles les argentiers des pays affectés comme des bailleurs de fonds sont soumis à d'autres demandes et urgences. La vigilance des équipes et les moyens mis à leur disposition diminuent, jusqu'à ce qu'une ou deux bonnes années de pluies ne déclenchent une nouvelle invasion (Figure 1).

Dans le cas qui nous concerne, les financements extérieurs (BAD, Banque mondiale, FIDA, FSP notamment) ont tous démarré à la même période, après la crise de 2003-05, et se terminent en 2009 ou 2010. L'invasion de 2003-2005 a sans doute permis de sensibiliser les bailleurs et de mobiliser les fonds plus facilement. La période actuelle est donc une période relativement faste pour le financement de la lutte antiacridienne. Les projets sont nombreux, les financements importants et tous sont calés sur la même période. On se trouve bien devant un phénomène de « phasage » des comportements des bailleurs et des décideurs politiques qu'on dirait presque calqué sur les phases du Criquet pèlerin.

Figure 1 :
La théorie des phases appliquée non plus aux criquets, mais aux hommes
(le passage d'une phase à l'autre dépend, bien sûr, de la densité des criquets)



Source : *Le Criquet pèlerin : enseignements de la dernière invasion et perspectives offertes par la biomodélisation*, M. LECOQ, PRIFAS / CIRAD 1991.

Cette situation relativement faste sur le plan des financements permet certes d'avancer à grands pas, mais elle pose aussi deux problèmes :

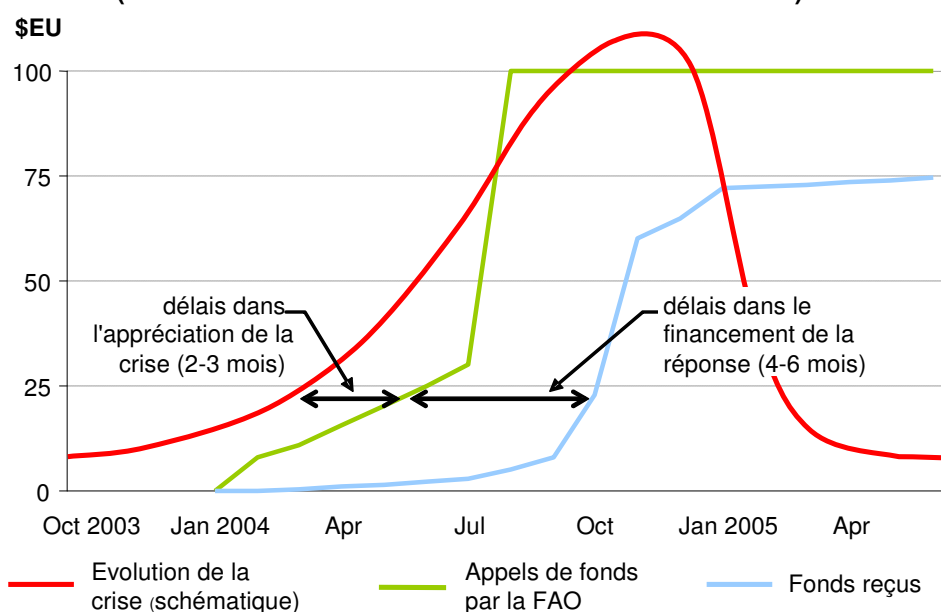
- malgré la bonne coordination de la CLCPRO, on assiste à une prolifération d'activités initiées sous un projet ou sous un autre et pas toujours faciles à suivre par tous les pays, notamment dans le domaine environnemental ;

- une chute brutale des financements est à craindre en 2010, si le cycle décrit dans la figure ci-dessus n'est pas rompu, ce qui pourrait amener un effondrement des capacités de lutte préventive dans certains pays qui entreraient en « phase d'oubli ».

Recommandation 2 : Une seconde phase sera sans doute nécessaire pour le Programme EMPRES en Région occidentale comme elle l'a été en région centrale, afin de permettre un « atterrissage en douceur » des appuis et la pérennisation des capacités mises en place.

Dans le passé et tout récemment en 2004, les retards de financement de la lutte *curative* en période d'invasion (retards équivalant au temps nécessaire pour prendre la mesure du problème plus le temps pour obtenir des financements, cf. Figure 2) ont coûté cher aux pays affectés. Plus on attend pour contrôler une situation acridienne, plus celle-ci empire et plus elle coûte cher à traiter, d'où l'idée reprise au document de projet BAD d'instaurer un ou plusieurs fonds d'urgence spécialement dédiés au Criquet pèlerin. La mission d'évaluation note que de tels fonds d'urgence multi-bailleurs existent déjà et ont été utilisés pour faire face à des crises acridiennes, par exemple au Niger¹¹, mais ne sont pas spécialisés sur le criquet. Sans nier la contribution qu'un fonds d'urgence spécialement dédié au criquet pourrait apporter en terme de rapidité d'intervention, il faut souligner qu'il est difficile pour les bailleurs de fonds de créer et d'abonder une multitude de fonds d'urgence spécialisés.

Figure 2:
Retards des Financements par rapport à la Crise
(illustration fondée sur le cas de la crise de 2003-2005)



Recommandation 3 : Tout en continuant à sensibiliser les bailleurs sur le besoin d'un fonds d'urgence spécialisé, la FAO et les pays de la Région occidentale ne doivent pas négliger les fonds d'urgence disponibles tels que le Fonds commun des donateurs (FCD) au Niger ou le CERF. Le risque acridien devrait être explicitement intégré dans les critères d'attribution de ces fonds.

¹¹ Le Fonds commun des donateurs (FCD), qui finance des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires, est supervisé par une commission mixte Etat-donateurs. Le dispositif a été saisi pour la crise acridienne en mars 2004. Initialement, 400 millions de CFA (environ 800.000 \$EU) ont été débloqués. Au niveau global, le Fonds central de réponse aux urgences (CERF) des Nations Unies est un autre exemple de fonds d'urgence qui a déjà été utilisé pour faire face à des crises acridiennes au Yémen et au Timor oriental en 2007.

B. Objectifs du Programme

La hiérarchie d'objectifs du Programme a été élaborée en 2001 lors de l'atelier de planification de Nouakchott et n'a jamais changé depuis. L'**objectif global** en est le suivant :

« Les risques d'invasion du Criquet pèlerin sont réduits en Région occidentale, contribuant à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement. »

L'**objectif spécifique** est:

« Un système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin est opérationnel grâce au renforcement et/ou à la création d'unités nationales de lutte et d'un dispositif de coordination régionale, et les bases de sa durabilité (financière, technique et environnementale) sont définies. »

Six résultats sont attendus du Programme :

- R1 Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel
- R2 Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales conformément aux normes de contrôle qualité
- R3 Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'informations aux niveaux national, régional et international est mis en place
- R4 La coordination régionale est opérationnelle
- R5 Les capacités des ressources humaines des unités nationales sont renforcées
- R6 Un programme de recherche opérationnelle est défini et initié

Cette classification est fonctionnelle mais non sans inconvénients : les résultats 1 et 2 décrivent un dispositif conjoint de lutte préventive¹² ; et le résultat 5 contribue aux résultats 1, 2 et 3 et pourrait donc être considéré comme une série d'activités inféodées à ces résultats (formations en lutte préventive, en gestion de l'information acridienne, etc.). Ce réaménagement pourrait intervenir lors de la conception de la deuxième phase du Programme car il n'y a pas urgence en la matière.

Les objectifs du projet BAD sont formulés de manière légèrement différente. L'objectif n'est plus de *réduire les risques d'invasion de Criquet pèlerin* mais d'*éviter les invasions* [provenant] *des pays membres de la CLCPRO*¹³. Les objectifs immédiats et résultats attendus sont également formulés différemment. Il n'y a pas d'incohérence entre les deux formulations mais on note tout de même que la coordination régionale (R4 du Programme EMPRES) n'est pas formellement mentionnée en tant que résultat attendu du projet BAD. Cela étant dit, le document de projet BAD cite abondamment la CLCPRO et son rôle de supervision et de coordination, et le budget du projet finance le secrétariat de la CLCPRO.

Les objectifs des projets FIDA et FSP sont par ailleurs assez mal reflétés dans ceux du Programme EMPRES car ces projets ont été conçus après la planification de 2001. Il y aurait peut-être lieu, lors de la conception de la deuxième phase du Programme, de reformuler les résultats attendus pour y inclure le suivi sanitaire et environnemental des traitements, la promotion des méthodes de lutte alternative et le renforcement des politiques et mécanismes de gestion des risques et de financement pérenne de la lutte antiacridienne.

¹² Les équipes de prospections sont d'ordinaire équipées d'appareils de traitement pour pouvoir intervenir dès qu'une situation acridienne préoccupante est identifiée ; il est donc peu logique de faire une distinction entre dispositifs de prospection et d'intervention rapide. Les rapports d'avancement combinent d'ailleurs souvent les résultats 1 et 2 dans le même chapitre.

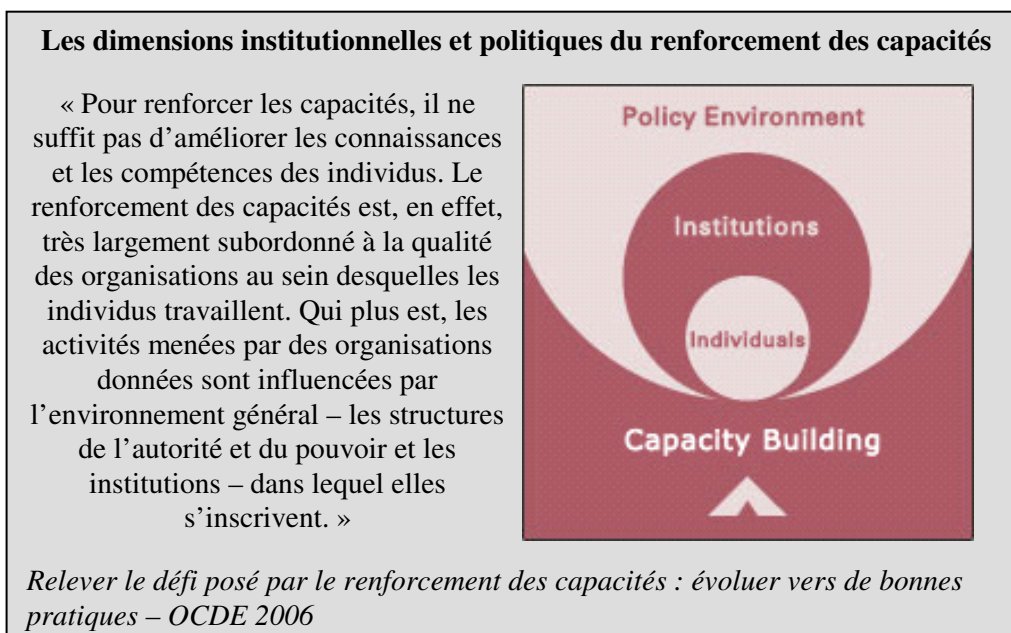
¹³ Sachant que des attaques en provenance d'autres régions sont toujours possibles, comme noté dans le rapport d'évaluation *ex ante* de la BAD (Rapport d'évaluation - Projet d'appui à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO – BAD/OCAR, juillet 2003).

C. Analyse de la Conception du Projet

De manière générale, le Programme est bien conçu et la hiérarchie d'objectifs formulée de manière réaliste : le but est de *réduire* et non d'*éliminer totalement* les risques d'invasion du Criquet pèlerin en Région occidentale (le risque zéro n'existant évidemment pas) ; il est prévu de *définir* les bases de la durabilité de la lutte préventive et non de les *mettre en place*, ce qui serait impossible en un temps si court ; etc. Les résultats attendus sont en cohérence avec les objectifs. Les moyens alloués sont parfois faibles en regard des objectifs. Par exemple dans le projet BAD, le budget alloué à la construction de bâtiments (sièges, magasins, bases d'appuis) a été sous-estimé, ce à quoi se sont ajoutés des retards dans l'approbation du projet pendant lesquels la hausse des prix des matières premières a rendu caduques certaines estimations de coûts.

Le Programme EMPRES dans la Région occidentale a mis l'accent sur la création d'unités nationales de lutte antiacridienne fortes et bénéficiant dans leurs statut, personnel, infrastructures, équipements et budgets d'une autonomie clairement définie. L'évaluation a permis de confirmer empiriquement la justesse de cette approche, dans la mesure où les appuis du Programme ont été mieux utilisés et maintenus là où existait une unité autonome (Mauritanie, Mali) que là où cette unité manquait encore (Niger, Tchad) au moment où les appuis étaient apportés. Dans ce dernier cas, on assiste à une dispersion dans l'ensemble de la Direction de la protection des végétaux (DPV) des formations et des moyens matériels mis à disposition par les différents projets pour la lutte préventive, y compris dans des sites situés hors des zones de vie et de reproduction du Criquet pèlerin. Ceci dit, l'autonomisation des unités de lutte ne doit pas se faire aux dépens des relations de travail et de confiance avec les autres administrations (*cf.* Section VII.B. Appui des Gouvernements).

L'accent mis sur les aspects institutionnels de la lutte antiacridienne reflète l'état actuel des bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités. La seule formation des cadres ne suffit généralement pas : elle doit s'accompagner d'un renforcement institutionnel et d'un travail sur les politiques de développement (*cf.* Encadré).



Dans les documents décrivant le Programme, la durabilité de la lutte préventive est fondée au plan national sur l'autonomisation des unités antiacridiennes, et au plan régional sur la CLCPRO, commission de la FAO qui aiguille, appuie et coordonne les efforts de ses pays membres de manière continue et pérenne. EMPRES est conçu comme un appui temporaire à une structure permanente émanant directement des pays de la région. *A priori*, l'existence d'une telle structure et l'articulation

du Programme en appui à cette structure sont un gage de durabilité, surtout si les pays membres s'approprient la CLCPRO (*cf.* Section VII.B. Appui des Gouvernements). Dans cette optique, le fait que le coordonnateur du Programme soit aussi le Secrétaire exécutif de la CLCPRO se conçoit parfaitement et ne pose pas de problèmes de conflit d'intérêt puisque EMPRES et la CLCPRO ont les mêmes objectifs.

VI. Analyse de la Mise en Œuvre, de la Gestion et de l'Efficiace

A. Budget et Dépenses¹⁴

Après près de trois ans de mise en œuvre, le projet BAD a décaissé 2,6 millions de \$EU, soit 43% de son budget de 6 034 235 \$EU. Les postes de dépenses les plus importants sont les salaires (21%), les équipements durables (17%) et les voyages (15%). Diachroniquement, les décaissements n'ont réellement démarré qu'en 2007. L'année 2006 n'a consommé que fort peu du budget (178 378 \$EU, Tableau 2). Le projet a commencé tardivement avec l'obtention le 30 juin de la non objection pour l'utilisation des fonds BAD. Une autre raison en est le retard pris dans le recrutement des deux fonctionnaires internationaux prévus au budget (Assistant au Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Expert en Suivi-Evaluation), qui n'a pu intervenir qu'en juillet 2007. Le fait que des reliquats abondants étaient encore disponibles sur les projets d'urgence relatifs à la crise de 2003-2005 a également joué un rôle.

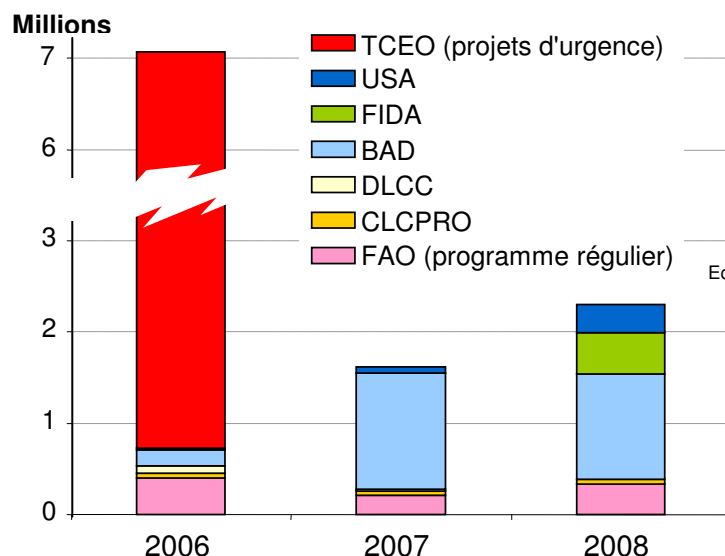
Tableau 2 : Budget et Dépenses du projet BAD

Comptes	Budget	Dépenses			Total
		2006	2007	2008 (*)	
5011 Salaires Professionnels		41 907	156 033	323 938	521 878
5013 Consultants		-	5 672	27 438	33 109
5014 Contrats		28 709	49 304	452 344	530 358
5020 Personnel temporaire		13 245	12 632	964	26 841
5021 Voyages		51 894	175 849	153 179	380 922
5023 Formation		-	62 369	73 089	135 458
5024 Fournitures et matériel		1 873	190 950		192 823
5025 Equipements		3 424	423 505	14 039	440 968
5028 Frais généraux de fonctionnement		25 184	104 835	39 135	169 154
5029 Frais d'opération (6,9%)		11 514	81 510	74 811	167 835
5040 Frais généraux		-	121	88	209
5050 Facturation interne		627	27	-	654
Grand Total	6 034 235	178 378	1 262 807	1 159 025	2 600 210

(*) Estimations

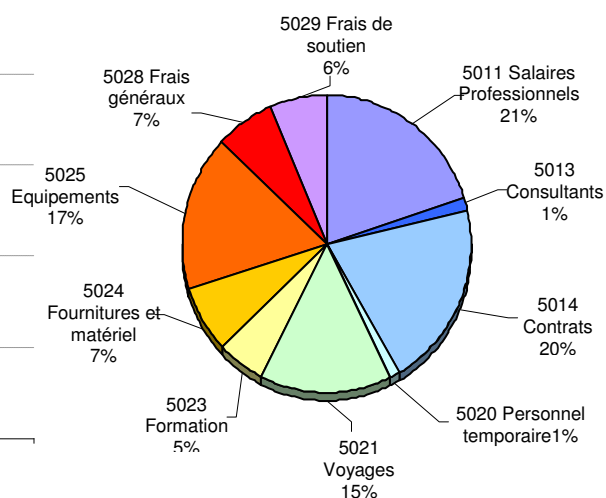
¹⁴ Cette section se concentre sur le projet BAD. Une revue détaillée des dépenses des autres projets EMPRES nécessiterait de faire la part des dépenses faites dans les régions centrale et occidentale.

Figure 3:
Dépenses par Année et par Bailleur de Fonds
(projets EMPRES gérés par la FAO*)



* Le FSP n'apparaît pas puisqu'il n'est pas géré par la FAO.

Figure 4:
Dépenses du Projet BAD
par Ligne Budgétaire
(au 14 janvier 09)



Au rythme actuel de décaissement de 1.2 million de \$EU par an, le projet BAD aura consommé son budget vers la fin 2011, alors que la dernière révision budgétaire prévoit une clôture du projet au 31 mai 2010. Il sera donc nécessaire soit d'accélérer le rythme, soit de repousser à 2011 la date de fin du projet. Notons que 2,3 millions de \$EU sont budgétés pour 2009, soit deux fois les dépenses de 2008. A noter que cette lenteur des décaissements se retrouve également dans le projet AELP et reflète au moins en partie des problèmes de capacité d'absorption des aides extérieures par certains pays bénéficiaires.

Recommandation 4 : De l'avis de la mission d'évaluation, il sera difficile, et peut-être risqué pour la durabilité des résultats du projet BAD, d'accélérer les décaissements trop rapidement. Une nouvelle prolongation de la durée du projet devrait être envisagée au moins jusqu'à la fin 2010.

B. Activités et Produits

Les activités du Programme EMPRES/RO sont planifiées sur la base d'un programme de travail établi en 2001 à Nouakchott et actualisé au démarrage du projet BAD en 2006. Des plans annuels d'activité sont établis lors des réunions annuelles des Chargés de liaison, dont la 7^{ème} a été organisée en décembre 2008 à Niamey. D'autre part et depuis le démarrage effectif du projet BAD, un Comité de pilotage a été mis en place pour suivre les activités du projet ainsi que du Programme dans lequel il s'insère et approuver les plans d'opérations et budget annuels de l'année suivante. Sa 4^{ème} réunion s'est tenue à Niamey en décembre 2008, juste après la 7^{ème} réunion des Chargés de liaison. On se référera aux rapports de ces réunions pour une description plus complète et plus détaillée des activités.

Du fait du nombre important de projets et de composantes dans chaque projet, les activités du Programme sont nombreuses et variées et ne peuvent être répertoriées ici de manière exhaustive. Le Tableau 3 ci-dessous dresse la liste des principales activités du projet BAD (hors activités de plaidoyer pour la création d'unités de lutte autonomes et activités de gestion du projet, comme la supervision, la rédaction de rapports d'activités (« rapportage »), la préparation et la participation aux réunions des Chargés de liaison et du Comité de pilotage du Programme EMPRES/RO, de la CLCPRO, du DLCC, etc.).

Tableau 3: Principales activités financées et organisées par le projet BAD (2006-2008)

2006
▪ Missions de démarrage du Programme ▪ Sélection des candidats aux postes P4 et P3 (embauchés en 2007) ▪ Atelier régional de formation sur les images satellitaires et eLocust 2, juillet 2006, Agadir ▪ Contribution à l'organisation de visites/formation de plusieurs cadres et techniciens des pays de la ligne de front dans d'autres pays de la Région occidentale
2007
▪ Renforcement des moyens physiques de prospection et de lutte préventive dans les pays de la ligne de front : dotation de véhicules tout terrain (2 chacun pour le Niger et le Mali – l'achat de 2 véhicules chacun pour la Mauritanie et le Tchad est prévu pour 2009), de motos, de matériel de prospection et de camping, de matériel de traitement, et réparation de camions en Mauritanie et au Tchad ▪ Plan de formation régional validé par l'ensemble des pays pour la période 2007-2009 ▪ Session de formation des formateurs (Ghadames, Libye, juillet, 15 formateurs, dispensée en arabe) sur 5 sujets standards : bioécologie, prospection et gestion des données, lutte antiacridienne, protection de la santé et de l'environnement, gestion de campagne de lutte. ▪ Financement de 2 sessions de formation nationales en Mauritanie, 2 au Mali et 1 au Tchad sur les techniques de prospection et de lutte ; et d'une session de formation sur les biopesticides au Niger ▪ Financement des prospections dans les 4 pays de la ligne de front (réparti entre le projet BAD, le projet AELP, le projet USAID et le budget des Gouvernements), dont une prospection conjointe Mali-Mauritanie dans le Hodh mauritanien ▪ Dotation de matériel informatique et de logiciels, installation et formation des utilisateurs de RAMSES 3 et de l'outil de collecte et de transmission des données de prospection eLocust2 dans les cellules d'information acridienne de tous les pays membres de la CLCPRO (sauf le Tchad du fait des conditions d'insécurité) ▪ Réunion d'évaluation de l'utilisation de RAMSES 3 et d'eLocust2 (décembre 2007 à Agadir) ▪ Etat de lieux des activités de recherche réalisées au Mali, au Niger et au Tchad ▪ Site Web de la CLCPRO-EMPRES/RO établi ▪ Préparation du document cadre, de l'approche proposée, du chronogramme (pour les années suivantes) et des termes de référence de consultation pour le Système de Suivi-évaluation
2008
▪ Mise en place du système de suivi-évaluation en partie conçu et validé lors d'un atelier à Nouakchott en juin ; ▪ Elaboration d'un cahier des charges environnementales harmonisé (CCE) par le biais d'un l'atelier en mai à Dakar, chaque pays devant par la suite adapter le CCE régional à leur contexte national respectif ; ▪ Elaboration du CCE national au Tchad et au Mali ▪ Finalisation du Manuel de prospection ▪ Financement des prospections dans les 4 pays de la ligne de front (réparti entre le projet BAD, AELP, USAID et le budget des Gouvernements), dont une prospection conjointe Mali-Mauritanie dans le Hodh mauritanien ▪ Quatre formations régionales sur les techniques de prospection (Mauritanie, octobre à novembre, 14 participants), le système de management environnemental et social (SMES) et la norme ISO 14001 (Bamako, avril, 26 participants), les techniques d'application des pesticides (Agadir, mai, 14 participants), et l'utilisation du kit de cholinestérase dans le suivi sanitaire des manipulateurs de pesticides (Agadir, juin, 21 participants). ▪ Construction du siège du CNLAA à Nouakchott (réalisé à 60%), dotation de matériel entomologique et écotoxicologique pour la station d'Akjoujt (Mauritanie) ▪ Etudes architecturales pour la construction de l'antenne de l'ANLA à N'Djamena réalisées en vue de l'appel d'offre

À ces activités du projet BAD s'ajoutent celles des autres projets qui composent le Programme. Deux d'entre eux sont particulièrement importants: le projet FIDA et le projet FSP, qui appuient directement EMPRES (même si le projet FSP n'est pas formellement mis en œuvre par la FAO). Ces deux projets ont réalisé la plupart de leurs activités en 2008, comme résumé dans le Tableau 4 (hors activités de plaidoyer et de gestion du projet).

Tableau 4: Principales activités financées et organisées par les projets FIDA et FSP (2007-2008)

Projet FIDA
▪ 10 Kits de test à la cholinestérase (AChE) livrés à chaque pays de la CLCPRO (test mate et réactifs) ▪ Formations des équipes multidisciplinaires QUEST (Mauritanie, Mali, Niger, Tunisie, Tchad, et Sénégal) sur l'analyse de cholinestérase, le suivi des effets des pesticides dans l'environnement, les tests d'efficacité d'un pesticide et les tests écotoxicologiques, la sécurité des opérateurs et les analyses de résidus ▪ Conférence sur les biopesticides dans la lutte antiacridienne, février 2007, Saly (recommande d'améliorer la longévité, l'efficacité et la stabilité physique du biopesticide antiacridien Green Muscle) ▪ Cinq nouvelles formulations de Green Muscle testées au laboratoire d'Akjoujt du CNLA (Mauritanie, en cours) avec l'appui du projet
Projet FSP
▪ Travail conceptuel sur le processus d'élaboration des plans de gestion des risques en Région occidentale en 2007 et atelier de Bamako (28 avril - 2 mai 2008) pour fixer un cadre méthodologique harmonisé d'élaboration desdits plans ▪ Mise en place du système de veille des dispositifs nationaux de lutte (définition des indicateurs et application aux cas de la Mauritanie et du Mali) ▪ Elaboration en cours d'une florule des prospecteurs ▪ Elaboration en cours d'une stratégie régionale de communication ▪ Réalisation d'une étude sur l'intérêt économique de la lutte préventive et préparation de celle relative à l'élaboration d'un fonds d'urgence ▪ Financement de formations individuelles et régionales

Il faut aussi mentionner les participations aux missions conjointes de supervision du Projet Banque mondiale, nécessaires pour poursuivre l'harmonisation des approches et des activités des deux projets, ainsi que la participation à diverses conférences¹⁵. Les projets AELP sont également très importants financièrement et impliquent une charge de travail non négligeable de la part des unités nationales de lutte antiacridienne.

Ces multiples activités sont toutes pertinentes et il n'y a aucun doute que le Programme a réussi à générer une vraie dynamique dans la sous-région. Néanmoins, à la lecture des plans de travail souvent très longs, il est difficile d'échapper à une impression de « surplanification ». Tout se passe comme si les diverses parties prenantes (FAO, Secrétariat de la CLCPRO, pays membres et donateurs) essayaient de réaliser le plus de travail possible dans le temps le plus court possible, sans nécessairement tenir compte des capacités d'absorption des pays de la région et notamment de ceux de la ligne de front qui reçoivent l'essentiel de l'attention du Programme. Les ateliers, les formations, les réunions se succèdent à un rythme élevé. Il est parfois difficile d'insérer une nouvelle activité par manque de temps pour les personnes concernées, c'est-à-dire le personnel des services de lutte antiacridienne, qui a parfois du mal à suivre.

Comme expliqué plus haut, la situation relativement faste sur le plan des financements engendre des problèmes de capacité d'absorption dans certains pays. Même si l'on ne peut qu'admirer le volontarisme et l'énergie déployés par le Secrétariat de la CLCPRO pour mettre en chantier tous ces travaux, il n'est pas certain que les pays aient tous le temps de s'approprier les résultats et de les adapter à leur contexte national. Il ne sert à rien d'essayer d'aller trop vite. Les projets de renforcement des capacités ne peuvent s'évaluer uniquement à l'aune des taux de décaissement (cf. Encadré).

Principe No. 1 : Ne rien précipiter

Le renforcement des capacités est un processus de long terme. Il s'accommode mal des pressions de décaissement, des solutions instantanées et de la recherche de résultats sur le court terme.

*Ownership, Leadership and Transformation:
Can we do better for capacity development?
p.13: 10 Default Principles for Capacity
Development – UNDP 2003*

¹⁵ Atelier régional sur les stocks des pesticides obsolètes, Bamako, mai 2006 ; Conférence Sous-Régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles, Abidjan, mai 2007; et Atelier international sur l'avenir des biopesticides dans la lutte contre le Criquet pèlerin, Saly (Sénégal), février 2007.

Une illustration de l'ambition des planificateurs peut être fournie par le Plan de formation régional en Région occidentale, validé par les pays membres de la CLCPRO en avril 2007 à Niamey, qui ne prévoit pas moins de 17.500 personne.jour de formation de courte durée et plus de 70 ans de formations de longue durée sur la période 2007-2009 et sur l'ensemble de la région. Bien sûr, le Programme EMPRES n'a pas vocation à financer ou appuyer toutes ces formations, même s'il en finance une partie, et les formations réalisées par les cadres du Programme lui-même ne concernent que 67 personnes pour un total de 684 personne.jour sur la période 2007-2009, un objectif raisonnable. De même, le Programme EMPRES n'appuie financièrement que quelques formations de longue durée. Néanmoins, les objectifs au niveau national semblent fixés avec une certaine ambition, même si ce volontarisme semble se traduire effectivement au niveau national par un net effort de formation par les unités de lutte des cadres des autres services de l'Etat, tels que les réservistes de la DPV en Mauritanie, au Mali ou au Niger.

Un certain nombre d'activités ne sont pas réalisées conformément à la planification. La définition de critères d'alerte précoce et d'intervention rapide, importante pour harmoniser les pratiques, était prévue pour 2007. Initialement reportée pour 2008, elle est actuellement envisagée pour 2010.¹⁶

Recommandation 5 : La planification devrait être plus stratégique, se baser sur des priorités plus claires et mieux tenir compte des capacités d'absorption et des dynamiques locales dans chacun des pays concernés. Elle devrait donc partir davantage de la base. Les activités à mettre en œuvre sur le plan national (par exemple : formations nationales, prospections, élaboration et adoption de politiques et de plans) pourraient être proposées par les Chargés de liaison, chacun planifiant les activités de son pays deux mois avant la réunion annuelle des Chargés de liaison. Ces propositions de plans annuels nationaux seraient ensuite discutées avec le Secrétariat de la CLCPRO pour éventuellement les enrichir d'un nombre limité d'initiatives d'essence régionale (par exemple : prospections conjointes, formations, missions d'appui technique, suivi des dispositifs nationaux, évaluations), consolidées par la CLCPRO, puis soumises à l'approbation du Comité de pilotage en fin d'année.

VII. Evaluation des Résultats et de l'Efficacité

A. Effets et Impact

Il est assez difficile de faire la part des contributions de chacun et de mettre en regard les résultats prévus du projet BAD avec les résultats effectivement atteints, d'autant que les activités du projet BAD ont été revues pour prendre en compte les activités des projets AELP¹⁷. Les principales activités financées par les projets BAD, FIDA et FSP, étant énumérées aux Tableaux 3 et 4 ci-dessus, le présent chapitre se limite à une revue détaillée des effets et impacts obtenus par le Programme dans son ensemble, exposés ci-après selon le réaménagement des résultats du Programme proposé au chapitre V.A. Analyse des Objectifs et de la Conception du Programme.

1. Dispositif de lutte préventive

Les formations, les équipements et les financements mis à disposition des équipes nationales sur la ligne de front ont permis de renforcer le dispositif de manière très significative. Tous ces produits ont donné satisfaction, à l'exception du matériel de camping dont la qualité laisse beaucoup à désirer. Il eut été préférable d'acheter un matériel local plus robuste plutôt que d'importer des « popotes » et lits de camps fragiles et mal adaptés aux conditions difficiles de la prospection acridienne. Par contre, les

¹⁶ Lors de la 6ème réunion des ELOs, la définition desdits critères a été considérée comme une activité de recherche et devrait être insérée dans le plan de recherche qui sera élaboré à l'issue de l'atelier de recherche prévu en octobre 2009.

¹⁷ Par exemple, l'extension de la base de recherche d'Akjoujt prévue sous le projet BAD était également budgétée par le projet AELP et il a donc été décidé de réaffecter le financement BAD correspondant à la construction du nouveau siège du CNLAA à Nouakchott.

divers matériels de traitement alloués aux pays de la ligne de front sont standardisés et de très bonne qualité.

Les formations dispensées par le Programme (techniques de la prospection acridienne, techniques d'application aérienne et terrestre de pesticides, suivi et évaluation, etc.) sont nombreuses et généralement considérées comme tout à fait appropriées et de bonne qualité. A ces formations de courte durée s'ajoute la formation de 3^{ème} cycle dispensée par l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II à Agadir. Pour l'année universitaire 2008/2009, 6 cadres de la région y sont en formation (10 en 2007/2008). Cette contribution du Maroc au renforcement des capacités des pays de la ligne de front en matière d'acridologie est d'autant plus importante que de nombreux prospecteurs de la Région occidentale sont proches de l'âge de la retraite et qu'il est nécessaire de prévoir leur relève à brève échéance.

Le nombre d'équipes de prospection et de traitement appuyées et actuellement opérationnelles d'après les rapports du programme (25 au total sur la ligne de front, dont Mali 6 ; Mauritanie 10 ; Niger 5 ; Tchad 4) est supérieur à l'objectif du projet BAD (19), lui-même nettement supérieur aux 13 équipes prévues par la mission de formulation originelle de 1997¹⁸.

Les prospections, qui avaient quasiment cessé dans les pays de la ligne de front au début des années 2000, ont repris pendant la crise de 2003-05 et se sont maintenues à un niveau très satisfaisant jusqu'en 2007 (Figure 5), date à laquelle le Niger et le Mali ont dû stopper leur effort de prospection (Figure 6) suite à l'enlèvement de certaines équipes par les rebelles Touaregs. Dans ces deux pays, le dispositif de lutte préventive, bien que renforcé par le Programme, ne peut donc être mis en œuvre pour des raisons de sécurité¹⁹. Il en résulte un accroissement des « zones aveugles », inaccessibles aux prospecteurs pour des raisons de sécurité mais aussi d'inaccessibilité physique (grands cordons dunaires notamment). La prévalence de ces zones met la finalité du Programme en danger.

Les services antiacridiens du Mali et du Niger tentent de compenser le manque de prospection par le développement de réseaux d'information locaux fédérant éleveurs, caravaniers, autorités locales et éléments des forces armées. Pour l'instant, il ne semble pas que ces efforts aient été couronnés de succès. A part quelques exceptions, les éleveurs sont réticents à renseigner les services antiacridiens sur la présence de criquets par peur des traitements (*cf.* le chapitre sur la promotion des méthodes de lutte alternatives ci-après), et les militaires ne perçoivent pas le risque acridien à sa juste mesure car de très faibles densités peuvent être dangereuses sans être perceptibles aux néophytes. Une autre approche consiste à renforcer les prospections en Algérie, en Libye et en Mauritanie, pays limitrophes de ces zones, y compris en impliquant dans ces pays les équipes de prospection du Mali et du Niger pour continuer à les entraîner et à utiliser leurs compétences. Enfin, les images satellites pourraient dans une certaine mesure compenser l'absence de données de terrain²⁰.

Recommandation 6 : Continuer à développer des réseaux d'informateurs locaux, intensifier les prospections conjointes en lisière des « zones aveugles », et la recherche sur l'emploi des images satellitaires. La lutte préventive doit également prendre en compte le risque de développement de situations intermédiaires entre lutte préventive pure et lutte curative (fortes résurgences ou recrudescences).

¹⁸ Mauritanie 6 ; Mali 3 ; Niger 2 ; Tchad 2. *Cf.* Proposition de Programme de lutte contre le Criquet pèlerin dans la partie occidentale de son aire d'habitat, P. Martini, M. Lecoq, L. Soumaré, B. Chara – FAO mai 1998.

¹⁹ Ces problèmes d'insécurité ne sont pas nouveaux – ils sont inhérents aux zones « marginales » où se reproduit le Criquet pèlerin – mais la situation apparaît plus grave que dans le passé dans la mesure où certaines zones de l'Aïr malien et du Nord du Tchad sont maintenant minées.

²⁰ Recommandation de la 4^{ème} session de la CLCPRO (Bamako, octobre 2007).

Figure 5
Intensité des Prospections dans les 3 Régions
de l'Aire du Criquet pèlerin

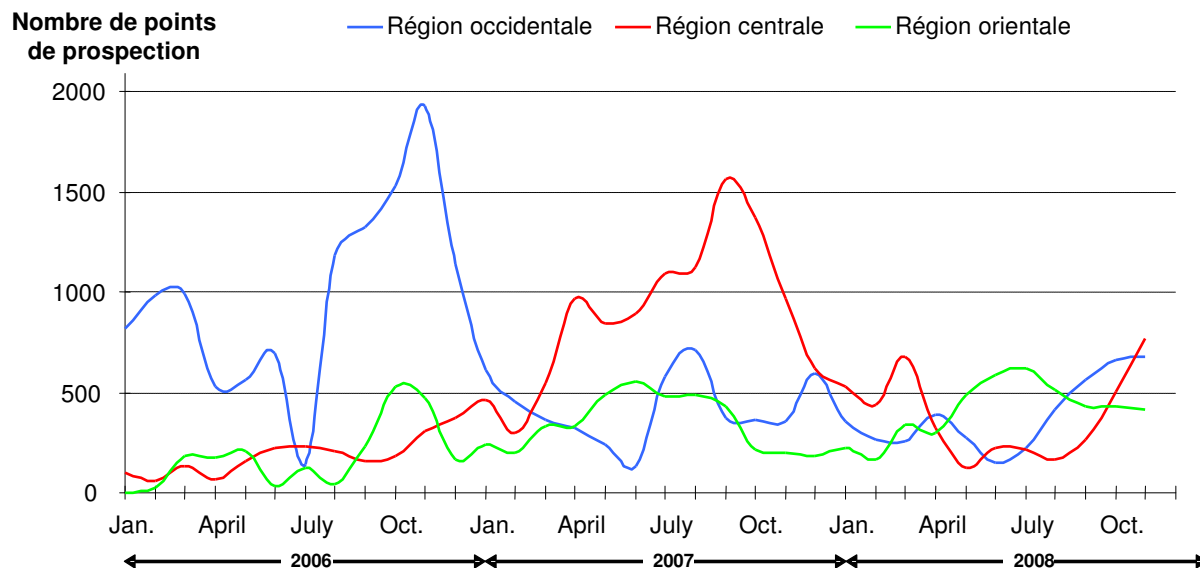
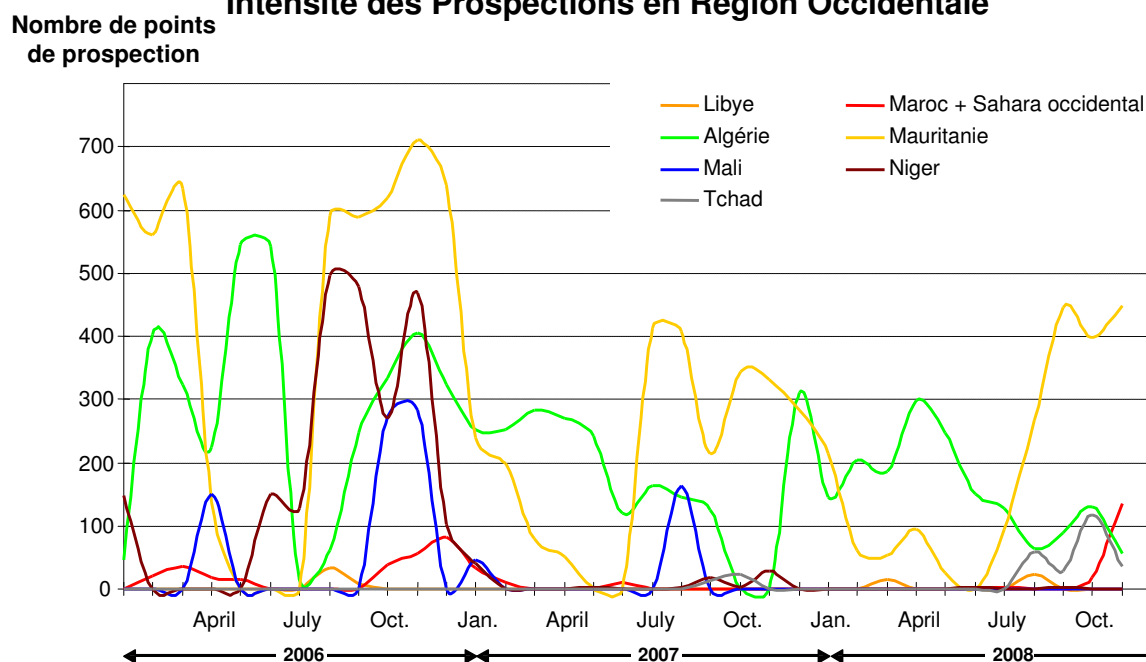


Figure 6
Intensité des Prospections en Région Occidentale



Comme prévu dans le document de projet BAD et mentionné dans l'accord portant création de la CLCPRO, les quatre pays de la ligne de front ont tous créé des unités de lutte antiacridienne administrativement et financièrement autonomes :

- Le Mali a créé le Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP), ex Unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin (UNLCP créée en 2002), en tant que service indépendant rattaché au cabinet du Ministre du développement agricole. Le CNLCP dispose d'un budget conséquent (environ 1 million de \$EU affectés en 2007). La mission n'a malheureusement pas pu visiter la base de Gao où se situe l'essentiel des équipements.

- La Mauritanie, considérée comme un pays stratégique dans la lutte antiacridienne²¹, a créé en 2006 le Centre national de lutte antiacridienne (CNLA), auparavant Centre national antiacridien (CNA) sous la forme d'un établissement public à caractère administratif avec autonomie administrative et financière. Le centre est bien équipé. Les affectations budgétaires se font parfois attendre mais lors de la situation acridienne préoccupante de fin 2008, 120.000 \$EU ont été très rapidement décaissés pour couvrir les frais de prospection et de traitement.
- Le Niger, qui avait créé le Centre national antiacridien (CNA) d'Agadez en 1988 pour prendre en charge les actions de lutte contre le Criquet pèlerin après la restructuration de l'OCLALAV, a voté une loi créant le CNLA fin 2007 et publié le décret d'application en août 2008, mais le personnel du CNLA n'est pas encore nommé.
- Le Tchad a voté la loi créant l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) en avril 2007, promulgué le décret d'application en avril 2008 et nommé le Directeur et le Directeur adjoint de l'ANLA en septembre 2008. L'Agence a son siège à Abéché et disposera d'une antenne à N'Djamena. Un budget est en cours d'approbation.

La mission d'évaluation a pu vérifier la pertinence de cette approche, dans la mesure où les pays qui ont créé une unité autonome relativement tôt (Mali et Mauritanie) ont su mieux employer et conserver les appuis du Programme EMPRES, de l'AELP et des projets d'urgence de 2003-2005 que les autres. Au Niger, où le CNLA a été promulgué mais pas encore constitué, on observe une tendance à disséminer les appuis en matériel et en formations dans l'ensemble des DPV régionales, y compris dans des zones où le problème du Criquet pèlerin ne se pose qu'en période d'invasion. Pour éviter ce genre de dispersion, le Programme a demandé à ce que les deux véhicules tout-terrain achetés récemment sur les fonds BAD ne soient remis au personnel du Centre qu'une fois que celui-ci aura été mis en place. Les véhicules sont donc pour l'instant parqués au siège de la Représentation de la FAO. La mission d'évaluation appuie cette décision.

Une autre indication du fait qu'une unité autonome permet un travail mieux focalisé et mieux coordonné est que les directeurs des unités de lutte au Mali et en Mauritanie sont à la fois les Chargés de liaison EMPRES et les coordonnateurs du projet AELP. Au Niger et au Tchad, ces fonctions sont assurées par des personnes différentes, ce qui nuit parfois à la cohérence des interventions.

Recommandation 7 : Le Niger devrait nommer les responsables du CNLA au plus tôt afin de permettre à cette structure de capitaliser sur les appuis du Programme.

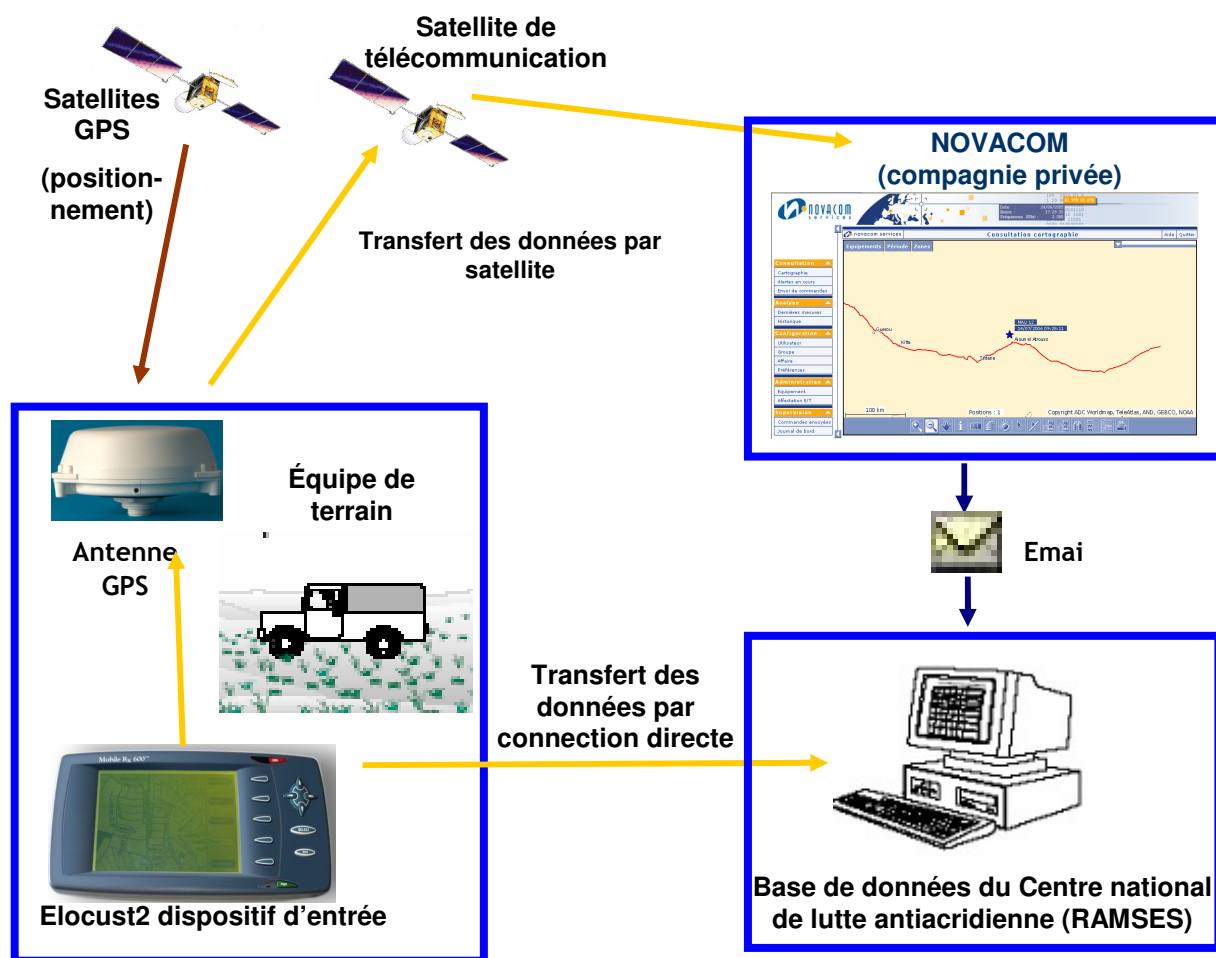
2. Réseau d'échange et de stockage de l'information acridienne

Tous les services antiacridiens de la CLCPRO (hormis le Tchad) sont actuellement en mesure de stocker, analyser et transmettre les données acridiennes collectées sur le terrain via satellite grâce à l'outil eLocust2, à la troisième version du logiciel RAMSES qui combine une base de données et un système d'information géographique et, à l'accès facilité par EMPRES aux images satellitaires MODIS. Ils produisent des bulletins mensuels en période de rémission, décadaires en période d'activité acridienne et des flashs quotidiens en période de crise. A noter que la CLCPRO a pris en charge la traduction en arabe du logiciel RAMSES (terminé) et d'eLocust2 (en cours), une initiative qui bénéficie également à la Région centrale.

L'outil eLocust2 (Figure 7) facilite grandement les prospections et la remontée de l'information, qui se faisait auparavant par radio avec de nombreuses erreurs d'encodage. Les données collectées grâce à eLocust2 sont analysées par le DLIS au siège de la FAO. Cette centralisation des données est une bonne chose dans la mesure où les analyses et prévisions ne peuvent se faire que sur la base d'une analyse globale et simultanée du risque acridien dans les trois régions.

²¹ Les différents régimes climatiques de la Mauritanie (pluies estivales du régime sahélien mais aussi hivernales et printanières du fait de sa façade atlantique) constituent un habitat permanent du Criquet pèlerin et un couloir de passage d'essaims, dans les deux sens, entre le Maghreb et le Sahel.

**Figure 7 :
Schéma de Fonctionnement de eLocust2**



Néanmoins, le système semble trop extractif. La réunion d'évaluation de l'utilisation de RAMSES 3 et d'eLocust2, qui s'est tenue du 6 au 8 décembre 2007 à Agadir, a montré que les services nationaux n'utilisent qu'une fraction des potentialités offertes par le logiciel RAMSES, apparemment parce que les séances de formation ont surtout mis l'accent sur la collecte de l'information plutôt que sur son traitement et son utilité pour les décideurs nationaux. Certaines limites liées à l'utilisation opérationnelle de eLocust2 ont également été mises en exergue : absence de batteries qui permettraient d'utiliser l'outil hors des véhicules, « bugs » divers et faible prise en compte des données botaniques.

D'autre part, il semble à la mission d'évaluation que l'expérience accumulée par les prospecteurs les plus expérimentés gagnerait à être davantage valorisée par le DLIS dans l'analyse des données. La carte n'est pas le territoire²² et la connaissance fine du « fonctionnement » des aires de vie du Criquet pèlerin qu'ont les prospecteurs est irremplaçable.

Recommandation 8 : Dans ses formations sur la gestion des données acridiennes, le Programme devrait mettre davantage l'accent sur l'exploitation des données pour guider la prise de décision au niveau national. Le DLIS devrait également essayer d'impliquer les prospecteurs les plus chevronnés dans l'analyse mensuelle des données acridiennes quand des situations acridiennes préoccupantes se manifestent.

²² Alfred Korzybski.

Le Tchad est sans doute le pays de la ligne de front que le Programme EMPRES a le moins appuyé, principalement parce que les autorisations de se rendre au Tchad sont difficiles à obtenir pour le personnel des Nations Unies du fait de la situation sécuritaire instable (Phase de sécurité 3). C'est ainsi que le logiciel RAMSES et eLocust2 n'ont pas encore pu y être installés.

Recommandation 9 : La FAO devrait insister plus fermement auprès de l'UNDSS pour obtenir les autorisations de voyage nécessaires à l'installation de RAMSES V3 et eLocust2 au Tchad.

3. Suivi environnemental et sanitaire

Le développement de normes environnementales harmonisées est en cours, suite à l'atelier sur le Cahier des Charges Environnemental (CCE) de mai 2008 à Dakar, chaque pays devant par la suite adapter le CCE régional à leur contexte national respectif. Le Tchad et le Mali ont finalisé leurs CCE nationaux. Notons également la diffusion de la norme ISO 14001, notamment en Mauritanie. Ces initiatives variées (CCE, Système de management environnemental et norme ISO 14001, mais aussi Plans de gestion environnementale de la Banque mondiale) restent assez théoriques ; il ne suffit pas d'édicter des normes (et parfois de très nombreuses normes), encore faut-il avoir les moyens humains et financiers de les mettre en œuvre. Elles apparaissent également comme assez disjointes, peu intégrées les unes aux autres, peut-être parce que le projet FIDA est géré depuis le Siège de la FAO et a son propre Comité de pilotage (*cf.* Recommandation 18).

Recommandation 10 : Les efforts de la Coordination en 2008 pour harmoniser les activités environnementales à travers un CCE global doivent se poursuivre et s'orienter vers la mise en place des capacités nécessaires et le respect d'indicateurs et de normes prioritaires.

Les principaux impacts dans ce domaine sont dus aux équipes QUEST mises en place dans presque tous les pays de la CLCPRO²³. Le suivi sanitaire des agents de traitement, des chauffeurs et des gardiens de magasins de pesticides par dosage de l'acétylcholinestérase (AChE)²⁴ est en cours dans tous les pays visités par la mission, à l'exception de la Tunisie. Ce suivi est facilité par une base de données développée par le Programme. Cette activité est très populaire chez les cadres nationaux, soucieux à juste titre de protéger leur santé. Néanmoins, de nombreux pays manquent actuellement de réactifs pour les kits « test mate », les recharges de réactifs n'étant pas fournies par le Programme.

Malheureusement, il semble que les magasiniers et gardiens de magasins de pesticides, qui sont en contact quasi-permanent avec les pesticides, soient moins fréquemment testés à l'AChE que les agents de traitements. D'autre part, les autres fonctions des équipes QUEST – contrôle de la qualité des traitements et des effets des pesticides sur les faunes non cibles – semblent moins souvent remplies, à quelques exceptions près.

Recommandation 11 : Les équipes QUEST devraient renforcer le suivi de la qualité des traitements et des impacts sur la faune non cible. Les réactifs pour les kits « test mate » devraient être régulièrement achetés et fournis par la FAO aux pays de la CLCPRO. Il est également

²³ L'Algérie ne dispose pas d'équipe QUEST à proprement parler mais d'un poste de commandement central pour le suivi sanitaire et environnemental sur l'ensemble du territoire national, et principalement dans les zones de traitement antiacridien. Ce poste comprend aussi bien des médecins que des vétérinaires avec les démembrements au niveau de toutes les Wilayas, principalement autour des quinze équipes permanentes de prospections. De même, l'appellation QUEST n'est pas utilisée au Maroc, qui a mis en place plusieurs équipes de suivi sanitaire composées chacune d'un médecin et d'un infirmier et réparties au plus près des équipes de traitements.

²⁴ Les organophosphorés et les carbamates, produits les plus utilisés dans la lutte antiacridienne, sont responsables de l'inhibition de l'acétylcholinestérase (AChE) qui provoque chez l'homme un blocage du flux nerveux, avec des symptômes de tremblements et de vomissements. Le dosage de l'AChE grâce au kit « test mate » fourni par les projets d'urgence et le projet FIDA est un bon indicateur de l'exposition aux organophosphorés et aux carbamates. Les opérateurs dont le taux d'AChE est inférieur à un seuil donné sont affectés à d'autres tâches pendant au moins deux semaines.

impératif que les magasiniers et gardiens de magasins fassent l'objet d'un contrôle régulier au test AChE.

Les équipes QUEST ont été conçues pendant la crise de 2003-05, dans un contexte de lutte curative où le suivi de la qualité des traitements, de leurs effets environnementaux et de la santé des applicateurs correspond à un besoin clair. Ces équipes sont moins pertinentes en période de lutte préventive car les traitements contre le Criquet pèlerin y sont normalement d'importance très limitée. Pour ne pas rester inactives, les équipes se sont trouvées de nouvelles fonctions. C'est ainsi que l'équipe mauritanienne assure le suivi des traitements contre les sauteriaux et des traitements antiaviaires. Cet élargissement de son mandat permet à l'équipe de s'exercer même en période de rémission du Criquet pèlerin.

Le Niger a nommé un responsable de la DPV en charge de l'équipe QUEST mais celle-ci n'est pas encore constituée par manque d'un cadre réglementaire de collaboration interministérielle. Les équipes QUEST incluent en effet un médecin et un responsable environnemental le plus souvent affectés à QUEST par leur ministère respectif. Ce type de problème institutionnel relatif à la collaboration interministérielle se pose également en Tunisie et y nuit à l'efficacité des équipes²⁵. Une autre question d'ordre institutionnel est celle de savoir si les équipes QUEST doivent faire partie des services antiacridiens ou rester extérieures. La première option offre l'avantage de permettre une bonne collaboration avec les équipes de traitement, la seconde de présenter de meilleures garanties d'indépendance et d'objectivité.

Recommandation 12 : Les questions institutionnelles posées par les équipes QUEST doivent être traitées au cas par cas et de manière pragmatique par les États concernés. En tout état de cause, les équipes QUEST doivent continuer à intervenir sur une large gamme de campagnes phytosanitaires (campagnes contre les sauteriaux, antiaviaires) afin de maximiser leur contribution à la protection de l'environnement ainsi qu'à la santé des équipes et des populations, mais aussi pour les entraîner régulièrement en conditions réelles.

Enfin, la gestion des stocks de pesticides laissés par la campagne de 2003-2005 fait également l'objet de nombreuses activités financées par le Programme africain relatif aux stocks de pesticides obsolètes (PASP) et par le Programme EMPRES : collecte des stocks dans des magasins centraux, contrôle de la qualité des insecticides par analyse chimique, collecte des emballages et des fûts vides, nettoyage, compactage et recyclage des fûts, etc. Les projets AELP financent également la construction de nouveaux magasins de pesticides aux normes de la FAO dans les pays de la ligne de front, avec un co-financement du projet BAD. Il reste beaucoup à faire pour éliminer les stocks de dieldrine hérités des années 60 et 70.

Parmi les pays de la ligne de front, le Mali est particulièrement dynamique sur le plan environnemental. Par exemple, le site de la base aérienne de Sévaré près de Mopti, contaminé suite aux différentes opérations de transvasement et de transit pendant la campagne 2003-2005, a fait l'objet d'une opération de décontamination physique (lavage des avions, hangars et pistes) et biologique (*landfarming*) en août 2008, en partenariat avec l'Université de Wageningen aux Pays-Bas et la FAO. L'équipe QUEST a participé à cette opération. Le Mali s'est également lancé dans la cartographie des zones sensibles (parcs naturels, plans d'eaux servant d'habitat aux oiseaux migrateurs, etc.). L'idée est de numériser les données cartographiques pour permettre aux avions de traitement dotés de DGPS de cesser d'épandre au dessus de ces zones. Cette activité n'est pas appuyée par le Programme mais mériterait de l'être²⁶.

²⁵ Ce problème s'est également posé pour un temps au Sénégal, où l'équipe QUEST n'était pas opérationnelle quand elle était coordonnée par un agent du Ministère de l'Environnement (cf. *Evaluation of the Quest Programme in Desert Locust Control*, Clive Elliott, January 2007). Le problème a été résolu en plaçant l'équipe sous l'égide de la DPV.

²⁶ La cartographie des zones sensibles est néanmoins prise en considération dans le CCE (pp.15 et 16).

4. Promotion des méthodes de lutte alternatives

Un autre domaine d'intervention du Programme porte sur la mise au point, la mesure de l'efficacité et l'utilisation en lutte préventive de l'acridicide naturel « Green Muscle ». Il s'agit d'un champignon parasite des acridiens de l'espèce *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*.

Ce produit a longtemps été testé et son efficacité est maintenant démontrée, surtout sur les larves. Par contre, il agit plus lentement que les pesticides chimiques et par conséquent ne convient pas à la protection des récoltes en phase d'invasion active. Malheureusement, le produit est relativement onéreux et pose des difficultés logistiques : les mycopesticides sont des produits vivants qui doivent être stockés à des températures inférieures à 30°C ; les formulations actuelles ont tendance à sédimenter et à boucher les épandeurs ; etc. C'est ainsi que la conférence de Saly au Sénégal (février 2007) a recommandé d'améliorer la longévité, l'efficacité et la stabilité physique du « Green Muscle » avant son emploi à grande échelle. Cinq nouvelles formulations sont actuellement testées au laboratoire de la station de recherche d'Akjoujt en Mauritanie avec l'appui du Programme.

Pourtant, force est de constater que l'utilisation opérationnelle du *Metarhizium* se développe, surtout en dehors de la Région occidentale jusqu'à présent (Australie, Chine, Yémen, Timor Oriental). En RO, le Sénégal a également utilisé ce mycopesticide contre le Criquet sénégalais en 2008, mais les autres utilisations du produit en RO à ce jour furent expérimentales.

Dans nombre de cas, l'utilisation du *Metarhizium* visait à protéger des activités économiquement importantes (apiculture au Yémen, élevage biologique en Australie, riziculture au Timor). Une situation comparable prévaut actuellement au Mali. En 2005, une maladie des camelins a ravagé le Nord du pays, causant la mort de milliers de chameaux. Les éleveurs imputent ces morts aux traitements anti-acridiens réalisés fin 2004. La relation est loin d'être démontrée : les morts suspectes se sont produites des mois après les traitements et parfois dans des zones où il n'y avait pas eu de traitements. Le CIRAD explore plusieurs pistes (mycotoxicité, empoisonnement avec certaines plantes ou nouvelle épizootie)²⁷. Les mêmes mortalités n'ont pas été signalées en Mauritanie (où l'on parle néanmoins d'avortements) et au Niger.

Que ces morts soient dues aux traitements ou pas, les éleveurs touaregs du Nord du Mali ont une mauvaise image de la lutte antiacridienne et surtout des traitements : les criquets font des ravages partout bien sûr, mais les traitements ont souvent lieu au Nord dans les pâturages, notamment en lutte préventive. Ils considèrent que les services antiacridiens négligent l'importance de leur élevage et épandent « n'importe quel produit » pour mieux protéger les cultures du Sud du pays. Cette méfiance explique sans doute en grande partie pourquoi on ne peut pas vraiment compter sur les éleveurs pour signaler les criquets à l'heure actuelle, malgré les efforts du CNLCP dans ce domaine. Le rétablissement d'une relation de confiance avec les éleveurs passe par l'utilisation de produits moins nocifs, et le *Metarhizium* est la seule vraie alternative aux produits chimiques aujourd'hui²⁸.

Recommandation 13 : La prise en compte visible de l'environnement est essentielle pour l'environnement, mais aussi pour rétablir la confiance avec les éleveurs. Même en l'absence de Criquets pèlerins, le *Metarhizium* devrait être testé sur les autres acridiens à grande échelle. Dans l'immédiat, une proposition de l'Algérie de tester le produit sur le Criquet marocain mériterait d'être appuyée par le Programme EMPRES.

²⁷ Huge numbers of camels die in Africa and Saudi Arabia, site Web du CIRAD, 11 September 2007.

²⁸ Notons néanmoins que les chameaux sont très sensibles aux mycotoxines et que le dossier écotoxicologique du *Metarhizium* est encore presque vide. Si cela n'est déjà fait, il faudrait vérifier son innocuité sur les chameaux.

5. Renforcement des politiques et des mécanismes de gestion des risques.

Les principaux résultats dans ce domaine sont l'élaboration d'un document méthodologique par la CLCPRO en 2007 et la tenue de l'atelier de Bamako (28 avril - 2 mai 2008) visant à fixer un cadre méthodologique harmonisé d'élaboration de plans de gestion des risques en Région occidentale. L'atelier a proposé d'élaborer deux plans par pays : un Plan de prévention du risque acridien (PPRA) portant sur l'organisation de la lutte préventive, et un Plan national d'urgence antiacridien (PNUA) portant sur l'organisation de la lutte curative en périodes de recrudescence et d'invasion. Ces propositions ne se sont pas encore traduites au niveau national et il est envisagé de recruter un ou plusieurs consultants pour aider les pays à développer leurs plans nationaux.

De l'avis de la mission d'évaluation, cet axe de travail est prioritaire. La crise de 2003-2005 a mis en exergue la nécessité de renforcer l'organisation de la lutte curative, qui implique nécessairement un grand nombre d'acteurs nationaux, les unités de lutte préventives n'étant pas à même de faire face seules à une invasion. Dans certains pays, la gestion de la crise a été exemplaire. Dans d'autres, elle s'est faite dans la plus grande confusion, occasionnant une importante déperdition d'énergies. La définition au préalable des responsabilités et rôles de chacun des intervenants (services antiacridiens, Ministères de l'agriculture, de l'intérieur et de la santé, sécurité civile, forces armées, météorologie nationale, etc.) ainsi que de la façon dont ces intervenants seront coordonnés est capitale pour éviter la confusion²⁹.

En revanche, il semble que la lutte préventive soit assez bien organisée à l'heure actuelle, grâce aux efforts consentis par le Programme et les pays concernés. La définition de Plans de *Prévention* du risque acridien apparaît donc comme plus avancée et plus facile à conclure que celle des Plans de *gestion* des risques, qui nécessitera plus de travail. Enfin, la question de l'articulation des deux plans est d'importance : comment et à partir de quels seuils d'infestation acridienne passe-t-on d'un plan à l'autre ?

Recommandation 14 : Dans un souci de cohérence, de simplicité et de visibilité, il serait souhaitable d'appuyer le développement d'un seul document par pays comprenant la définition des rôles et responsabilités des principaux intervenants en phases de rémission et d'invasion (ou urgence), ainsi que les seuils ou critères précis à partir desquels déclarer une situation d'urgence. Comme envisagé actuellement, ces plans doivent être définis par les pays eux-mêmes, et une fois définis, devront être testés par des simulations, si possible avec la participation de quelques pays de la région mais sans en faire un préalable.

6. Appui à la recherche

L'appui à la recherche appliquée se met en place progressivement. Il s'agit là d'un travail sur le long terme et il faudra encore de nombreuses années pour que les résultats des travaux de recherche appuyés se traduisent dans la pratique. Les axes de travail actuels semblent tous prometteurs : les trois analyses de l'état de la recherche au Mali, au Niger et au Tchad sont de bons points de départ ; les multiples travaux en cours sur le *Metarhizium* sont essentiels au développement des méthodes de lutte alternatives ; et les thèses finalisées ou en cours sur la définition plus fine des zones grégarigènes et sur l'utilisation de la télédétection contribueront à terme à des campagnes de prospections mieux ciblées, plus efficaces et peut-être moins chères.

7. Coordination régionale

La coordination régionale animée par la CLCPRO a permis de développer une réelle solidarité et un esprit d'équipe très fort entre les services nationaux de la Région occidentale³⁰. La transparence dans

²⁹ Comme prévu dans le rapport de l'atelier de Bamako et dans la méthodologie préalable élaborée par la CLCPRO en 2007.

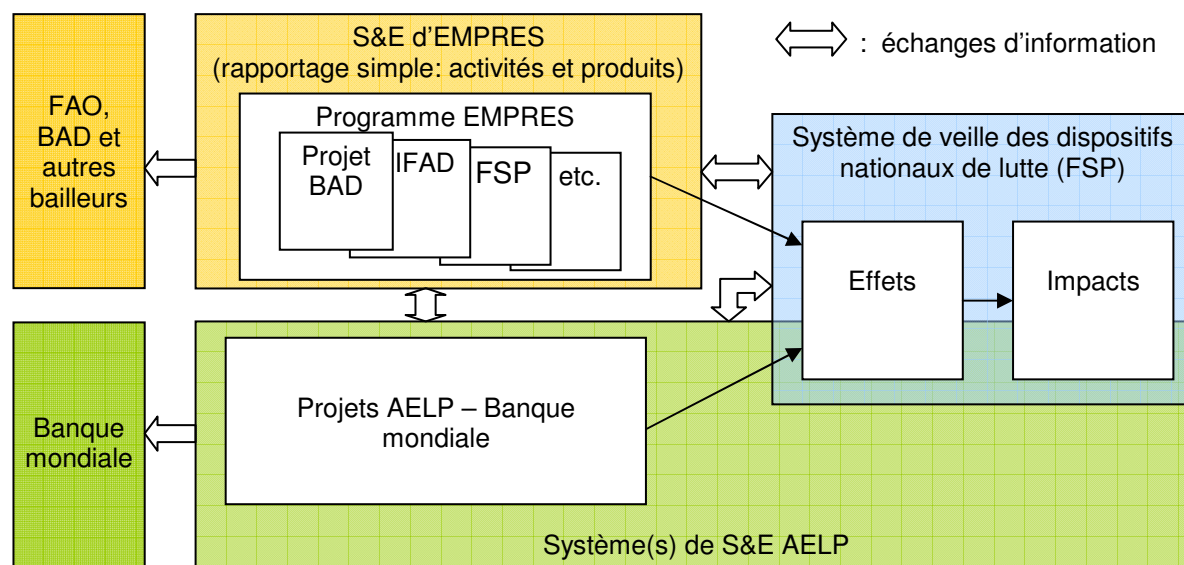
³⁰ Les activités inter-régionales (échanges entre la Région Occidentale et la Région centrale) semblent également s'intensifier : visites d'étude ; formation de cadres de la Région centrale à Agadir ; participation à des

la prise de décision et la gestion participative des ateliers ont été soulignées par tous les intervenants. Le programme de travail, discuté en 2001 et régulièrement actualisé avec la participation des Chargés de liaison et des bailleurs de fonds au cours de réunions annuelles, prend en compte les priorités de tous les acteurs et notamment de l'AELP. Néanmoins, la coordination avec AELP a souffert de la suspension du projet en Mauritanie, de la visibilité sans doute excessive du projet AELP au Mali (au détriment du CNLCP), et des retards dans la définition et la mise en place du système de Suivi-Évaluation d'EMPRES. Ces retards, dus en partie aux délais de recrutement du personnel de la CLCPRO au début du projet BAD, constituent une faiblesse significative. Les projets AELP nationaux ont pris les devants en développant des outils de Suivi-Évaluation pas toujours bien intégrés sur le plan régional. D'autre part, la BAD, principal bailleur de fonds d'EMPRES, se considère comme insuffisamment informée des progrès accomplis.

Il faut souligner que la CLCPRO à travers le projet FSP développe actuellement un « système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive » qui devrait fournir une pièce capitale du système de S&E en termes d'« effets » (suivi des capacités nationales matérielles et humaines et de leur financement).

Recommandation 15 : Le système de S&E développé par EMPRES devrait se focaliser sur les pièces manquantes : rédaction de rapports simples et synthétiques pour les bailleurs de fonds sur les décaissements, les activités et les produits, accompagné d'informations sur les effets tirées du système de veille des dispositifs nationaux, si celui-ci fonctionne bien.

Figure 8 :
Architecture possible pour le système de S&E



B. Appui des Gouvernements

Tous les cadres gouvernementaux rencontrés par la mission ont souligné l'importance du Programme et mis en exergue leur contribution à son bon déroulement. Les résultats exposés ci-dessus n'auraient pu être atteints sans un soutien politique fort de la part des pays membres de la CLCPRO. Le sentiment qui se dégage est celui d'un vrai programme régional, où tous les pays se sentent solidaires face à un fléau qui ne connaît pas de frontières.

prospections conjointes ; participation du Secrétaire de la CRC à l'atelier de cadrage des plans de gestion des risques (Bamako, 2008) ; installation de RAMSES 3 en Arabie Saoudite et en Egypte par un cadre de la CLCPRO, etc.

Les pays d'invasion situés au Nord de la Région (surtout le Maroc, l'Algérie et la Libye) ont fortement appuyé la lutte curative dans les pays de la ligne de front en 2003-05. Mise à disposition plus tôt que l'aide internationale, cette assistance en moyens matériels et humains a été particulièrement utile et démontre que la solidarité régionale n'est pas un vain mot.

Cette solidarité régionale est fondée sur des intérêts bien compris, gages de sa pérennité. Les pays d'invasion du circuit nord ont beaucoup investi dans leur agriculture. Pour protéger ces investissements, ils sont prêts à mobiliser sur la ligne de front sahélienne certains des moyens conséquents dont ils disposent. Ils souhaiteraient néanmoins que cette assistance s'insère dans des dispositifs de lutte mieux organisés et que les prospections soient effectuées de manière aussi minutieuse que possible pour éviter des situations de crise, et sont donc prêts à appuyer la CLCPRO dans ses efforts visant à renforcer la lutte préventive. De leur côté, les pays de la ligne de front considèrent à juste titre qu'ils supportent l'essentiel des coûts de la lutte préventive, alors que les bénéfices de cette lutte sont partagés entre les pays de la ligne de front et les pays d'invasion. Ils entendent « tenir » leur secteur de la ligne de front pour protéger leur propre agriculture et ne pas être perçus par leurs voisins comme responsables d'une nouvelle invasion, mais attendent aussi des pays plus riches du Maghreb une contribution financière et technique à leurs efforts.

Ces appuis politiques bien réels ne semblent pas toujours se traduire au niveau des cotisations à la CLCPRO. Le Tableau 5 fait le point sur les cotisations des pays membres de la CLCPRO au fonds fiduciaire de la FAO (MTF/INT/006/MUL), qui supporte une partie des coûts du Programme, et fait apparaître des arriérés substantiels, équivalents à environ deux années de cotisations. A l'exception notable du Maroc et du Mali, tous les pays sont en retard dans leurs cotisations.

Tableau 5 : Etat des cotisations à la CLCPRO

Pays membres	Cotisations annuelles (\$EU)	Arriérés de paiement au 31/12/2007 (\$EU)
Algérie	40 000	40 000
Burkina Faso	12 000	24 000
Tchad	12 000	48 000
Libye	46 000	199 591
Mali	13 000	-951
Mauritanie	15 000	74 784
Maroc	37 000	-59 107
Niger	12 000	35 317
Sénégal	16 000	33 387
Tunisie	24 000	43 428
Total	227 000	438 450

Notes: Les données concernant 2008 ne sont pas encore disponibles.
Le Maroc a payé d'avance 4 années de cotisations, d'où son solde négatif.
L'Algérie contribue également en supportant les coûts du siège de la CLCPRO et de son personnel national.

Cette situation témoigne peut-être d'un hiatus entre les cadres des ministères techniques et les argentiers des gouvernements concernés. Une situation similaire prévaut au niveau de la prise en charge progressive des coûts récurrents de la lutte préventive par les pays de la ligne de front prévue dans le projet BAD : la plupart des pays semblent en retard sur leurs engagements, à l'exception du Mali.

Cela étant dit, l'étude visant à développer un argumentaire sur l'intérêt économique et social de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin³¹ financée par le projet FSP estime que les pays de la sous-région ont financé leur lutte préventive à hauteur d'environ 8 millions de \$EU en 2007. Ces chiffres semblent surestimés mais on peut retenir que la contribution des pays de la CLCPRO à la lutte préventive dans leur région est à peu près du même ordre de grandeur que celle des bailleurs de fonds. D'après la même étude, la sous-région pourrait autofinancer sa lutte préventive encore davantage si les contributions des pays concernés étaient calculées sur la base de leur PIB. Une telle prise en charge progressive des coûts de la lutte préventive par les États de la sous-région assurerait la durabilité à long terme, ou à tout le moins une certaine continuité de cette lutte préventive, et correspond donc parfaitement aux objectifs à long terme du Programme EMPRES.

Recommandation 16 : Les pays membres de la CLCPRO en retard sur leurs contributions devraient les apurer. Ces contributions gagneraient à être réévaluées et calculées sur une base plus juste économiquement, en les indexant aux PIB des pays membres.

L'évaluation de la campagne antiacridienne de 2003-05³² faisait le constat d'une faible appropriation des commissions régionales, et notamment de la CLCPRO, par les pays membres, et recommandait de chercher les voies et moyens d'autonomiser davantage cette commission par rapport à la FAO sur le plan statutaire. Le Président et le Secrétaire de la CLCPRO ont exploré cette possibilité avec le Service juridique de la FAO, qui considère que les statuts de la CLCPRO ne peuvent être réformés de manière isolée, sans revoir les statuts de l'ensemble des commissions de la FAO. De l'avis de la présente mission d'évaluation, le problème de l'appropriation de la CLCPRO par ses pays membres devrait être perçu autant, et sinon plus, comme une question de motivation, de volonté politique des États membres que comme une question purement juridique ou statutaire. Comme l'Évaluation externe indépendante de la FAO l'a clairement exprimé, les membres d'une organisation multilatérale ont une responsabilité incontournable dans l'établissement des grandes orientations et priorités de leur organisation. La CLCPRO sera appropriée par ses membres quand ceux-ci s'en donneront les moyens, par exemple quand les pays membres enverront aux réunions biennuelles de la Commission non seulement des techniciens mais aussi des décideurs politiques.

Certains pays membres sont conscients de ce problème et cherchent à le résoudre. L'idée d'une conférence des ministres de l'agriculture de la CLCPRO, envisagée dès 2006 pour promouvoir l'appropriation de la Commission par les gouvernements qui en sont membres, mérite tout l'appui que lui apporte son Secrétariat. Cette conférence, prévue pour la fin 2008, a été repoussée à mars 2009 faute d'une participation confirmée d'un nombre suffisant de ministres. Une telle réunion permettrait d'avancer dans l'appropriation de la CLCPRO par les gouvernements qui en sont membres.

Recommandation 17 : Le Programme doit continuer à appuyer le Mali dans la préparation de la réunion des ministres, en développant un agenda focalisé sur les questions d'ordre non pas technique mais politique : appropriation de la CLCPRO, financements, coopération régionale, sécurité, etc.

Le cas de l'Algérie est particulier car elle abrite le siège de la CLCPRO. Or, ce siège n'est pas *MOSS-compliant*³³ et le personnel de la FAO n'est donc pas autorisé à y travailler. Même si des solutions de court terme ont été trouvées et de très nombreuses activités réalisées durant la période évaluée, cette situation gêne le fonctionnement normal de la Commission, limite la cohérence de ses interventions dans la mesure où le personnel est souvent dispersé dans des lieux différents, et affecte les relations avec le gouvernement algérien.

³¹ Consultation pour l'établissement d'un argumentaire sur l'intérêt économique de la lutte préventive contre le criquet pèlerin – Luziotozo, rapport provisoire, octobre 2008.

³² Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin – L. Brader et al., juillet 2006.

³³ C'est-à-dire qu'il ne satisfait pas aux normes minimales de sécurité des Nations Unies.

Recommandation 18 : Sur le court terme, et tout en respectant les consignes de sécurité des Nations Unies, l'équipe de la CLCPRO devrait assurer une présence plus régulière à Alger et se rencontrer plus fréquemment à Rome ou ailleurs pour améliorer la cohérence des interventions (sans oublier le projet FIDA qui mériterait d'être mieux intégré aux autres activités du Programme). Une solution de long terme doit également être trouvée par le gouvernement algérien, l'UNDSS et la FAO (avec la participation de la CLCPRO), en identifiant des locaux plus sûrs dans la capitale algérienne.

L'indépendance des centres de lutte antiacridienne, parfois obtenue de haute lutte, a peut-être tendance à se traduire par un certain isolement, notamment par rapport aux DPV dont ils sont issus. Or, les centres antiacridiens ont besoin de l'appui des Directions de la protection des végétaux en cas d'invasion acridienne. C'est peut-être la raison pour laquelle certains centres participent aux campagnes de lutte contre les sauteriaux (surtout le Criquet sénégalais, *Oedaleus senegalensis*) : cette assistance permet aux centres de s'assurer un appui politique important pour leur pérennité. En effet, les différences entre espèces d'acridiens sont sans signification pour les populations et les politiques, qui ne comprennent pas pourquoi les moyens des centres seraient réservés pour une seule espèce qui n'apparaît que rarement, alors que d'autres espèces acridiennes sont plus fréquentes. Ces participations aux campagnes antiacridiennes présentent également des avantages économiques (les dégâts aux cultures des sauteriaux sont particulièrement importants pendant les années de pullulation), opérationnels (le personnel des centres et les équipes QUEST ne peuvent améliorer leurs pratiques et rester opérationnels sans s'entraîner régulièrement) et financiers (les pesticides hérités de la campagne 2003-2005 évoluent graduellement vers l'obsolescence, un stade auquel il faudra les transporter vers des structures situées en Europe à même de les détruire, ce qui coûtera beaucoup d'argent ; du point de vue des pays, autant en utiliser au moins une partie quand ils sont encore efficaces si cela peut être utile). Néanmoins, ces campagnes contre d'autres acridiens que le Criquet pèlerin présentent aussi des inconvénients, notamment l'épandage de produits écologiquement dangereux et la consommation de certains des moyens des centres (budget de fonctionnement, véhicules, petit matériel, pesticides).

Recommandation 19 : Les collaborations avec les DPV dans les campagnes ponctuelles contre les sauteriaux ne sauraient se traduire par une consommation excessive des moyens des centres, et doivent donc se limiter aux cas de pullulations graves et se faire selon des protocoles précis comprenant un financement adéquat de ces participations.

C. Appui Technique

L'appui technique de la FAO et de la CLCPRO est très apprécié par tous les acteurs concernés, notamment par les services nationaux bien sûr mais aussi par la Banque mondiale, qui considère la FAO/CLCPRO comme une source d'expertise irremplaçable. Cet appui technique de la FAO s'accompagne en Région occidentale de l'appui scientifique également irremplaçable du Cirad.

Néanmoins, la mission d'évaluation observe que les cadres de la FAO au sein de la division technique concernée, AGPP, ne partagent pas tous la même vision de la lutte préventive. Des divergences d'opinion sont parfaitement normales au sein de n'importe quelle équipe, mais il s'agit là de différences plus fondamentales qualifiées par certains de « guerres de religion ». Deux traditions scientifiques et techniques s'opposent sans réellement dialoguer, l'une anglophone et l'autre francophone. Pour un néophyte, les différences sont minimales. En résumé, la tradition francophone insiste sur la possibilité de repérer et de contrôler le criquet à un stade très précoce, au tout début du phénomène de grégarisation (stade *transiens congregans*), alors que la tradition anglophone ne reconnaît pas le stade *transiens* et considère qu'il est plus simple et moins coûteux de contrôler des bandes larvaires déjà constituées. D'autres différences existent, par exemple sur l'existence ou non d'aires grégarigènes précises (les anglophones insistant sur le comportement opportuniste et parfois imprévisible du Criquet pèlerin et se méfiant des cartographies jugées trop précises des francophones) ou sur les bénéfices économiques de la lutte préventive. En bref, rien que de très normal si ce n'est que ces différences perdurent depuis de nombreuses années sans que l'AGPP n'ait vraiment cherché à

les résoudre ou au moins à organiser un dialogue qui pourrait déboucher sur des prises de positions moins tranchées et plus pragmatiques.

Recommandation 20 : AGPP devrait essayer d'avancer de façon pragmatique sur la résolution des différences d'appréciation sur les stratégies de lutte préventive et curative à suivre, par exemple sur la possibilité et l'opportunité de cartographier les zones de grégarisation pour focaliser davantage les prospections, l'utilisation du *Métarhizium* dans la lutte préventive, les différences entre la fiche de prospection de la CLCPRO et les écrans de saisie d'eLocust (données botaniques, sans doute trop longuement développées dans la fiche CLCPRO mais trop sommaires dans les écrans eLocust), la défense de la lutte préventive comme approche la plus efficiente économiquement et écologiquement, etc.

D. Durabilité

Le Programme a été conçu comme un appui temporaire aux capacités nationales et régionales de lutte antiacridienne, les organes chargés d'en assurer la durabilité étant les services nationaux antiacridiens et la CLCPRO sur le plan régional. *A priori*, l'existence de telles structures est un gage de durabilité, mais de nombreuses personnes rencontrées ont exprimé des doutes sur la durabilité de la lutte préventive après la fin du Programme EMPRES/RO, arguant par exemple de la faible prise en charge des frais récurrents par les pays de la ligne de front. Comme toute action de prévention des crises, la lutte préventive antiacridienne a ceci de frustrant qu'elle perd en visibilité quand elle marche, puisqu'il n'y a dans ce cas pas de crises. Les décideurs et les techniciens relâchent leur vigilance... jusqu'à la prochaine crise (cf. Figure 1 page 16). Les actions de plaidoyer de la FAO et de la CLCPRO sont certes importantes pour tenter de briser ce cycle, mais les services nationaux doivent eux aussi jouer leur rôle.

Recommandation 21 : Les services nationaux devraient organiser régulièrement dans les pays de la CLCPRO des journées de sensibilisation au fléau acridien, orientées vers les décideurs, les parlementaires, les délégations des bailleurs de fonds, les médias, les écoles, etc.

Comme mentionné précédemment (cf. Recommandation 2), une chute brutale des financements est à craindre pour 2010. Une seconde phase sera sans doute nécessaire pour le Programme EMPRES en Région occidentale comme elle l'a été en Région centrale, afin de permettre un « atterrissage en douceur » des appuis et la pérennisation des capacités mises en place. Cette deuxième phase ne peut évidemment être une « phase 1-bis ». Elle devra s'inscrire dans une trajectoire de pérennisation de la lutte préventive.

Recommandation 22 : La deuxième phase du Programme en Région occidentale devra fournir moins d'appuis financiers et en matériel et davantage d'appuis techniques de long terme : formation, recherche, suivi des dispositifs nationaux, développement et test sous forme d'exercices des politiques de gestion des risques. Les capacités régionales sont également à développer sous l'égide pérenne de la CLCPRO (moyens matériels appartenant à la CLCPRO et implantés au niveau des structures nationales, prospections conjointes et financées régionalement), en s'inspirant du mode de fonctionnement de l'ex-Force maghrébine d'intervention sans pour autant empiéter sur les prérogatives nationales.

Enfin, il faut remarquer que la taille du dispositif antiacridien dans les pays de la ligne de front ne peut augmenter éternellement. Les moyens financiers disponibles aujourd'hui poussent à leur développement, mais dans l'intérêt de leur pérennité, il faut paradoxalement se garder de trop les renforcer. De même, la CLCPRO ne pourra supporter à l'avenir les coûts de tous les experts internationaux dont elle dispose actuellement et il faudrait réfléchir à la possibilité de passer le relais à des experts nationaux durant la deuxième phase.

E. Coût-Efficacité

Le Programme est géré de manière prudente et économe, avec le souci de ne pas dupliquer les activités des projets AELP de la Banque mondiale ou de cofinancer certaines réalisations avec ces derniers (magasins de stockage de pesticides, dont le coût était sous-estimé dans le projet BAD). Le fait que le coordonnateur du Programme soit aussi le Secrétaire exécutif de la CLCPRO permet par exemple d'économiser un salaire international. La mission n'est pas en mesure de proposer des modes de gestion plus économes, et en fait, un certain nombre des recommandations faites dans ce rapport pourrait accroître les coûts de gestion, par exemple la recommandation 18 sur la nécessité d'assurer une présence plus régulière du personnel de la CLCPRO à Alger.

Au niveau plus large de l'efficacité économique de la lutte préventive, les données manquent. De nombreuses études ont été publiées qui essaient d'estimer l'efficacité économique de la lutte antiacridienne, souvent sur la base de données partielles et d'hypothèses mal établies. Les coûts de la lutte antiacridienne restent mal appréhendés, ainsi que les dégâts occasionnés par les criquets aux cultures. Ces études ont parfois généré de vaines controverses et proposé en alternative des « assurances criquet » dont la faisabilité technique et financière est loin d'être démontrée et qui seraient de toutes façons davantage complémentaires qu'alternatives à la lutte préventive³⁴.

Les meilleures de ces études³⁵ plaident pour l'inclusion de critères économiques et environnementaux dans l'organisation des campagnes de lutte, pour des réponses moins émotives et davantage informées par un suivi des populations acridiennes, faisant moins appel aux campagnes massives de traitement par produits chimiques et davantage fondées sur une approche IPM (*Integrated Pest Management*), faisant davantage appel aux financements nationaux et moins aux bailleurs de fonds. Ces critiques et recommandations ont pour la plupart déjà été prises en compte par le Programme EMPRES.

De fait, il semble établi que la lutte préventive telle que mise en œuvre par le Programme est plus efficace que la lutte curative et moins dangereuse pour l'environnement. Les coûts des campagnes en période d'invasion sont extrêmement élevés. La dernière campagne de 2003-2005 aurait ainsi coûté 400 millions de \$EU environ, alors que les chiffres dont nous disposons sur les coûts de la lutte préventive pendant la période 2006-2009 (période faste sur le plan des financements) s'élèvent à près de 15 millions par an sur la Région occidentale, soit de l'ordre de 35 millions de \$EU par an au niveau mondial. Il ne s'agit là que d'un ordre de grandeur grossier, mais sachant qu'avant le commencement de la lutte préventive (avant les années 60), des invasions se produisaient environ tous les quatre ou cinq ans, il semble assez clair qu'une lutte préventive efficace représente une économie de moyens substantielle par rapport à la lutte curative. Elle est d'autre part plus respectueuse de l'environnement puisque faisant appel à des traitements insecticides de petite dimension généralement réalisés en voiture ou à pied, contre des traitements de centaines de milliers d'hectares réalisés par avion dans le cas de la lutte curative. Ce diagnostic est d'ailleurs partagé par tous les pays qui font face au fléau acridien, de la Mauritanie à l'Australie.

VII. Conclusions et Recommandations

A. Conclusions

Les pays membres de la CLCPRO, et plus particulièrement ceux de la ligne de front, ont fait d'énormes progrès dans l'organisation et la conduite de la lutte préventive depuis les débuts du Programme, surtout là où existe un centre antiacridien autonome. La création des CNLA

³⁴ Un assureur calcule toujours les coûts d'une police sur la base des politiques de gestion et de réduction des risques de ses assurés : à une personne cherchant à s'assurer contre le vol, il suggérera une porte blindée pour diminuer le risque et donc le coût de l'assurance. De même, un pays qui chercherait à s'assurer contre le risque acridien gagnerait sans doute à conserver une capacité de lutte préventive pour diminuer le coût de son assurance.

³⁵ Par exemple : Desert Locust Management: Time for a Change - Steen R. Joffe - World Bank Discussion Paper 284, April 1995

autonomes restera sans doute l'un des plus grands acquis du programme. Une vraie coopération régionale est maintenant en place et se concrétise en de nombreux échanges d'expériences et de moyens matériels et humains. La gestion participative et transparente des ateliers est à souligner. La planification et la prise de décision conjointe avec AELP sont exemplaires.

Les pays de la ligne de front considèrent à juste titre qu'ils supportent l'essentiel des coûts de la lutte préventive, alors que les bénéfices de cette lutte sont partagés entre tous les pays de la région, et attendent donc des pays plus riches du Maghreb une contribution financière et technique à leurs efforts. De leur côté, le Maroc, l'Algérie et la Libye ont appuyé la lutte dans les pays de la ligne de front durant la crise de 2003-05. Néanmoins, ces aides se sont souvent mises en place sans que la CLCPRO ne soit impliquée. Plus généralement, la faible appropriation de la CLCPRO par ses pays membres est à déplorer. La proposition de réunir une conférence des ministres de l'agriculture de la CLCPRO représente donc une chance à ne pas manquer pour avancer sur ce sujet.

La plupart des projets en cours ont commencé après la crise de 2003-05 et se terminent en 2009 ou 2010. Malgré la bonne coordination de la CLCPRO, on assiste à une prolifération d'activités pas toujours facile à suivre par tous les pays. Une chute brutale des financements est également à craindre en 2010, et une seconde phase sera sans doute nécessaire pour pérenniser les acquis du Programme. Elle devrait offrir moins d'appuis financiers et en matériel et plus d'appuis techniques de long terme, formation, recherche, travail sur les politiques et plans de prévention des risques, etc. Les capacités régionales gagneraient à se développer (moyens matériels, prospections conjointes et financées régionalement) lors de la deuxième phase, tout en assurant un passage de flambeau des experts internationaux vers des experts nationaux pour réduire les coûts de fonctionnement de la CLCPRO en prévision de l'arrêt du Programme.

La gestion de l'information, fonction partagée avec le DLIS, s'est grandement améliorée grâce à la création des cellules d'information au niveau des UNLAs et aux outils RAMSES et eLocust2 qui ont facilité les prospections et la remontée de l'information. Le système reste néanmoins extractif, l'analyse étant surtout faite à Rome. Les expertises de terrain méritent d'être davantage valorisées dans l'analyse et l'élaboration des prévisions. Néanmoins, les « zones aveugles » de prospection, dues à l'inaccessibilité ou à l'insécurité de certaines zones (ex : Nord Mali, Nord Niger), constituent un risque important pour la lutte préventive.

Les initiatives pour la protection de l'environnement (QUEST, CCE, ISO 14001, recherche, PGE, PASP) sont nombreuses mais pas toujours bien coordonnées. Les efforts de la Coordination en 2008 pour harmoniser ces activités à travers un CCE global doivent se poursuivre. Les équipes QUEST sont très appréciées dans la mesure où elles contribuent à sauvegarder la santé des équipes de traitement, mais le contrôle de la qualité environnementale des traitements mériterait d'être renforcé. Le *Metarhizium* a longtemps été testé et se révèle efficace dans certaines conditions. Son utilisation en vraie grandeur se développe surtout en dehors de la région bien qu'il soit d'emploi moins facile que les pesticides chimiques.

Une prise en compte visible de l'environnement est essentielle pour l'environnement mais aussi pour rétablir la confiance des éleveurs, qui ont dans certains pays une mauvaise image des opérations antiacridiennes. Dans la mesure où le Criquet pèlerin ne se manifeste que rarement et souvent de manière imprévisible, il faudrait tester le *Metarhizium* en vraie grandeur sur d'autres acridiens au cycle de développement plus facilement prévisible, tel le Criquet marocain ou le Criquet sénégalais.

Finalement, la FAO devrait s'attacher à réduire les différences d'appréciation sur la stratégie de lutte préventive entre professionnels, différences qui apparaissent parfois comme plus doctrinaires que scientifiques, par exemple sur la défense de la lutte préventive comme approche la plus efficiente économiquement et écologiquement sans pour autant négliger la nécessité de se préparer à gérer des crises et des situations intermédiaires entre la rémission et la crise.

L'erreur serait de se satisfaire des progrès accomplis et de figer les approches. Néanmoins, la mission d'évaluation a pu constater que le Secrétariat de la CLCPRO et les pays de la Région occidentale sont

conscients des défis à venir et de la nécessité de continuer à améliorer la lutte préventive, de la réaliser de manière plus respectueuse de l'environnement, de manière plus efficace et à plus faible coût pour en assurer le succès et la pérennité.

B. Recommandations

1. Dans la mesure où la BAD semble désireuse de développer ses appuis à la prévention des crises, il serait souhaitable qu'elle adopte des procédures accélérées pour la définition et l'approbation des projets d'urgence, comme l'a déjà fait la Banque mondiale. La FAO et la BAD devraient également développer un accord cadre pour les procédures à suivre (achats, audits, évaluations, etc.) dans les projets d'urgence financés par la Banque et mis en oeuvre par la FAO.
2. Une seconde phase sera sans doute nécessaire pour le Programme EMPRES en Région occidentale comme elle l'a été en Région centrale, afin de permettre un « atterrissage en douceur » des appuis et la pérennisation des capacités mises en place.
3. Tout en continuant à sensibiliser les bailleurs sur le besoin d'un fonds d'urgence spécialisé, la FAO et les pays de la Région occidentale ne doivent pas négliger les fonds d'urgence disponibles tels que le Fonds commun des donateurs (FCD) au Niger ou le CERF. Le risque acridien devrait être explicitement intégré dans les critères d'attribution de ces fonds.
4. De l'avis de la mission d'évaluation, il sera difficile, et peut-être risqué pour la durabilité des résultats du projet BAD, d'accélérer les décaissements trop rapidement. Une nouvelle prolongation de la durée du projet devrait être envisagée au moins jusqu'à la fin 2010.
5. La planification devrait être plus stratégique, se baser sur des priorités plus claires et mieux tenir compte des capacités d'absorption et des dynamiques locales dans chacun des pays concernés. Elle devrait donc partir davantage de la base. Les activités à mettre en oeuvre sur le plan national (par exemple : formations nationales, prospections, élaboration et adoption de politiques et de plans) pourraient être proposées par les Chargés de liaison, chacun planifiant les activités de son pays deux mois avant la réunion annuelle des Chargés de liaison. Ces propositions de plans annuels nationaux seraient ensuite discutées avec le Secrétariat de la CLCPRO pour éventuellement les enrichir d'un nombre limité d'initiatives d'essence régionale (par exemple : prospections conjointes, formations, missions d'appui technique, suivi des dispositifs nationaux, évaluations), consolidées par la CLCPRO, puis soumises à l'approbation du Comité de pilotage en fin d'année.
6. Continuer à développer des réseaux d'informateurs locaux, intensifier les prospections conjointes en lisière des « zones aveugles », et la recherche sur l'emploi des images satellitaires. La lutte préventive doit également prendre en compte le risque de développement de situations intermédiaires entre lutte préventive pure et lutte curative (fortes résurgences ou recrudescences).
7. Le Niger devrait nommer les responsables du CNLA au plus tôt afin de permettre à cette structure de capitaliser sur les appuis du Programme.
8. Dans ses formations sur la gestion des données acridiennes, le Programme devrait mettre davantage l'accent sur l'exploitation des données pour guider la prise de décision au niveau national. Le DLIS devrait également essayer d'impliquer les prospecteurs les plus chevronnés dans l'analyse mensuelle des données acridiennes quand des situations acridiennes préoccupantes se manifestent.
9. La FAO devrait insister plus fermement auprès de L'UNDSS pour obtenir les autorisations de voyage nécessaires à l'installation de RAMSES V3 et eLocust2 au Tchad.

10. Les efforts de la Coordination en 2008 pour harmoniser les activités environnementales à travers un CCE global doivent se poursuivre et s'orienter vers la mise en place des capacités nécessaires et le respect d'indicateurs et de normes prioritaires.
11. Les équipes QUEST devraient renforcer le suivi de la qualité des traitements et des impacts sur la faune non cible. Les réactifs pour les kits « test mate » devraient être régulièrement achetés et fournis par la FAO aux pays de la CLCPRO. Il est également impératif que les magasiniers et gardiens de magasins fassent l'objet d'un contrôle régulier au test AChE.
12. Les questions institutionnelles posées par les équipes QUEST doivent être traitées au cas par cas et de manière pragmatique par les États concernés. En tout état de cause, les équipes QUEST doivent continuer à intervenir sur une large gamme de campagnes phytosanitaires (campagnes contre les sauteriaux, antiaviaires) afin de maximiser leur contribution à la protection de l'environnement ainsi qu'à la santé des équipes et des populations, mais aussi pour les entraîner régulièrement en conditions réelles.
13. La prise en compte visible de l'environnement est essentielle pour l'environnement, mais aussi pour rétablir la confiance avec les éleveurs. Même en l'absence de criquets pèlerins, le *Metarhizium* devrait être testé sur les autres acridiens à grande échelle. Dans l'immédiat, une proposition de l'Algérie de tester le produit sur le Criquet marocain mériterait d'être appuyée par le Programme EMPRES.
14. Dans un souci de cohérence, de simplicité et de visibilité, il serait souhaitable d'appuyer le développement d'un seul document par pays comprenant la définition des rôles et responsabilités des principaux intervenants en phases de rémission et d'invasion (ou urgence), ainsi que les seuils ou critères précis à partir desquels déclarer une situation d'urgence. Comme envisagé actuellement, ces plans doivent être définis par les pays eux-mêmes, et une fois définis, devront être testés par des simulations, si possible avec la participation de quelques pays de la région mais sans en faire un préalable.
15. Le système de S&E développé par EMPRES devrait se focaliser sur les pièces manquantes : rédaction de rapports simples et synthétiques pour les bailleurs de fonds sur les décaissements, les activités et les produits, accompagné d'informations sur les effets tirées du système de veille des dispositifs nationaux, si celui-ci fonctionne bien.
16. Les pays membres de la CLCPRO en retard sur leurs contributions devraient les apurer. Ces contributions gagneraient à être réévaluées et calculées sur une base plus juste économiquement, en les indexant aux PIB des pays membres.
17. Le Programme doit continuer à appuyer le Mali dans la préparation de la réunion des ministres, en développant un agenda focalisé sur les questions d'ordre non pas technique mais politique : appropriation de la CLCPRO, financements, coopération régionale, sécurité, etc.
18. Sur le court terme et tout en respectant les consignes de sécurité des Nations Unies, l'équipe de la CLCPRO devrait assurer une présence plus régulière à Alger et se rencontrer plus fréquemment à Rome ou ailleurs pour améliorer la cohérence des interventions (sans oublier le projet FIDA qui mériterait d'être mieux intégré aux autres activités du Programme). Une solution de long terme doit également être trouvée par le gouvernement algérien, l'UNDSS et la FAO (avec la participation de la CLCPRO), en identifiant des locaux plus sûrs dans la capitale algérienne.
19. Les collaborations avec les DPV dans les campagnes ponctuelles contre les sauteriaux ne sauraient se traduire par une consommation excessive des moyens des centres, et doivent donc se limiter aux cas de pullulations graves et se faire selon des protocoles précis comprenant un financement adéquat de ces participations.

20. AGPP devrait essayer d'avancer de façon pragmatique sur la résolution des différences d'appréciation sur les stratégies de lutte préventive et curative à suivre, par exemple sur la possibilité et l'opportunité de cartographier les zones de grégarisation pour focaliser davantage les prospections, l'utilisation du *Métarhizium* dans la lutte préventive, les différences entre la fiche de prospection de la CLCPRO et les écrans de saisie d'eLocust (données botaniques, sans doute trop longuement développées dans la fiche CLCPRO mais trop sommaires dans les écrans eLocust), la défense de la lutte préventive comme approche la plus efficiente économiquement et écologiquement, etc.
21. Les services nationaux devraient organiser régulièrement dans les pays de la CLCPRO des journées de sensibilisation au fléau acridien, orientées vers les décideurs, les parlementaires, les délégations des bailleurs de fonds, les médias, les écoles, etc.
22. La deuxième phase du Programme en Région occidentale devra fournir moins d'appuis financiers et en matériel et davantage d'appuis techniques de long terme : formation, recherche, suivi des dispositifs nationaux, développement et test sous forme d'exercices des politiques de gestion des risques. Les capacités régionales sont également à développer sous l'égide pérenne de la CLCPRO (moyens matériels appartenant à la CLCPRO et implantés au niveau des structures nationales, prospections conjointes financées régionalement), en s'inspirant du mode de fonctionnement de l'ex-Force maghrébine d'intervention sans pour autant empiéter sur les prérogatives nationales.

Annexes

Termes de Référence

Mission d'évaluation

EMPRES Région occidentale

Système de prévention et de réaction rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes, Composante Criquet pèlerin

1. Historique

Le Criquet pèlerin est le ravageur des cultures le plus redoutable parmi les acridiens. Il constitue une menace pour l'agriculture dans une très vaste zone s'étendant de la côte atlantique de l'Afrique à la frontière indo-pakistanaise en passant par le Proche-Orient. Lors de l'invasion acridienne généralisée que la Région occidentale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin (regroupant l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord-Ouest) a connue en 1987-1989, et de la recrudescence/invasion que cette même région a connue en 2003-2005, plus de 25 millions d'hectares ont été traités. Outre les dégâts importants sur les ressources agro-pastorales et l'impact négatif sur l'environnement et la santé humaine des opérations de lutte, les pays concernés et la communauté internationale ont mobilisé près d'un milliard de dollars EU pour faire face à ces deux campagnes.

Dans le but d'éviter de telles situations d'urgence, le Comité FAO de Lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC), regroupant les soixante pays concernés par ce fléau, a adopté au cours des années 90 une approche d'intervention basée sur la lutte préventive. La FAO a ainsi initié en 1994 le Système de prévention et d'alerte rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES³⁶) dont l'une des deux composantes concerne le Criquet pèlerin.

Le Programme EMPRES, dont l'importance a été reconnue par la Conférence de la FAO en octobre 1995, est conçu pour aider les pays exposés à ce fléau dans leurs efforts de prévention et de lutte et favoriser une collaboration régionale. Après son établissement en Région centrale en 1995, le Directeur général de la FAO a décidé en 1997 l'extension de la composante "Criquet pèlerin" du Programme à la Région occidentale (EMPRES-RO) de l'aire de distribution de cet acridien. Les pays membres du Programme EMPRES en Région occidentale sont l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie.

En octobre 1997, une Mission de consultation a formulé une proposition de programme sur la base des visites des unités nationales en charge de la lutte anti-acridienne et des entretiens avec leurs responsables. Cette proposition a été présentée à Nouakchott pour validation lors d'une Table ronde organisée en mars 1998.

Sur la période 1997-2001, des actions de renforcement des structures nationales anti-acridiennes, des formations, des prospections conjointes et des équipements ont été financés sur les fonds propres de la FAO au profit des pays sahéliens. Un acridologue a été recruté en août 2000 comme fonctionnaire national (NPO) chargé d'appuyer la Mauritanie dans la mise en place du Programme. Des équipements ont été aussi acquis (véhicules pour la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad ; matériel informatique et de prospection). D'autres activités ont été mises en œuvre avec l'assistance de certains donateurs tels que l'USAID, la France, la Norvège, la FAO, le DLCC et la CLCPRO pour un montant de 1,6 million de dollars EU.

³⁶ *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)*

La Phase I du Programme EMPRES-RO a été élaborée lors d'un Atelier tenu à Nouakchott en février 2001 qui a défini le Schéma de Planification des activités à entreprendre durant les 4 années de cette première phase (2001-2004) en présence de tous les pays membres du Programme et des bailleurs de fonds. Le montant global des besoins en apports extérieurs était estimé à 8.091.000 \$EU pour les quatre pays renfermant les plus importantes zones de reproduction estivale du Criquet pèlerin dans la région, communément appelés pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Les autres pays de la région devaient autofinancer leurs dispositifs de lutte préventive.

L'**objectif global** tel que repris au Programme est :

"Les risques d'invasion du Criquet pèlerin sont réduits en Région occidentale contribuant à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement".

L'**objectif spécifique** est:

"Un système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin est opérationnel grâce au renforcement et/ou à la création d'unités nationales de lutte et d'un dispositif de coordination régionale, et les bases de sa durabilité (financière, technique et environnementale) sont définies".

Pour cela, le Programme EMPRES-RO vise à renforcer :

- **Une alerte précoce** par l'amélioration des capacités de prospection et de prévision devant aboutir à l'augmentation de la collecte de données fiables et au développement de réseaux devant assurer les échanges d'informations en temps quasi réel;
- **Une réponse rapide** par des capacités de lutte précoce efficaces (personnel bien formé et équipements adéquats) et respectueuses de l'environnement;
- **Une recherche opérationnelle** ayant pour objectif de développer toutes les méthodes et techniques utiles à l'amélioration de la prévention du fléau.

Pour atteindre son objectif spécifique, le Programme doit mettre en place :

- **des Unités nationales de lutte antiacridienne fortes** et bénéficiant dans leurs statut, personnel, infrastructures, équipements et budgets d'une **autonomie** clairement définie qui leur permettra aussi de collaborer de manière efficace sur les plans régional et international;
- **une Coordination régionale performante**, capable d'assurer convenablement la mise en œuvre des activités planifiées ainsi que la coopération, la concertation et l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes concernées par le problème du Criquet pèlerin en Région occidentale (pays, FAO, donateurs);
- la mise en place progressive au niveau de chacun des pays concernés et au niveau régional, par le biais de la CLCPRO, **des mécanismes appropriés devant assurer, à long terme, la durabilité de la stratégie de lutte préventive.**

Les 9 pays de la RO se sont engagés en 2002 à mettre en œuvre le Programme. Chacun d'eux a nommé un Chargé de Liaison qui assure le suivi des activités planifiées au niveau de son pays et le représente aux réunions régionales. La 1^{ère} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale s'est tenue en février 2003 en présence des Chargés de liaison des Etats membres, de représentants des donateurs (BAD, France), du représentant d'AGRHYMET, de fonctionnaires de la FAO/CLCPRO ainsi que de consultants.

Le financement du Programme est assuré par la Banque africaine de développement, l'USAID, le Projet FIDA (destiné à développer des méthodes de lutte alternative), la CLCPRO, la FAO, la

Coopération française (qui octroie en outre une assistance technique) et l'appui du Projet AELP de la Banque mondiale. Le détail des donateurs est repris ci-après.

C'est suite à la visite de son Président en juin 2002 au siège de la FAO, que la **BAD** a été sensibilisée à l'importance de la mise en place d'un système de lutte préventive en Région occidentale. Ses contacts avec la Coordination régionale du Programme ont abouti en 2003 à une mission d'identification dépêchée dans la région pour formuler un projet couvrant les 4 pays de la ligne de front. La Mission a participé à la 1^{ère} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES-RO tenue en février 2003 à Niamey. Le représentant de la BAD a saisi cette occasion pour discuter du Programme avec les autres bailleurs de fonds présents à la réunion.

Au terme de ces visites et entretiens, la Mission de la BAD a estimé qu'il était parfaitement justifié d'appuyer le Programme EMPRES-RO, qui constitue un exemple de coopération régionale entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. Un document de projet de 6 millions de dollars EU pour 4 ans a été approuvé par le conseil d'administration de la BAD en septembre 2003 et signé par les pays concernés en mai 2005 seulement, en raison des procédures administratives liées au caractère régional du Projet et de la recrudescence/invasion 2003-2005. Il s'agit d'un Don dont les 4 pays bénéficiaires ont confié la gestion technique et opérationnelle à la FAO. Les fonds ont été transférés à la FAO à la fin de novembre 2005 et le projet est devenu opérationnel en janvier 2006.

L'**USAID** avait contribué au Programme avant 2003 pour un montant de 370,000 dollars EU (GCP/INT/757/USA; GCP/INT/720/USA). Depuis 2005, l'**USAID** a poursuivi son assistance au Programme EMPRES (GCP/INT/967/USA) et sa contribution à la Région occidentale jusqu'à fin 2009 est d'environ 250,000 dollars EU par an. Les objectifs du projet sont l'appui aux activités du Programme de façon générale, et en particulier au renforcement des capacités nationales et aux activités environnementales.

Le **FIDA** contribue au Programme par le biais du Projet GCP/INT/964/IFA, qui est opérationnel depuis fin 2005. Il se terminera fin 2008. Les objectifs de ce projet sont la promotion des méthodes de lutte alternative, essentiellement par le développement de nouvelles formulations du Green Muscle® (GM®) et l'association du PAN à ce biopesticide. Des essais sont en cours en Mauritanie dans la station régionale d'Akjoujt. Le projet apporte également un appui aux formations liées à l'environnement et au renforcement des équipes de QUEST³⁷. Le montant total du projet est de 1,5 million de dollars EU pour les Régions occidentale et centrale.

La Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (**CLCPRO**), qui a remplacé la CLCPANO, a été créée en 2002. Elle a pour objet de promouvoir sur le plan national, régional et international toute action, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du Criquet pèlerin dans la Région occidentale de son aire d'habitat, regroupant l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. La CLCPRO couvre 10 pays. La CLCPANO couvrait uniquement 5 pays de l'Afrique du Nord-Ouest. Elle apportait une contribution annuelle de 30,000 dollars EU au Programme (Mauritanie) alors que la CLCPRO appuie annuellement les activités du Programme dans l'ensemble des pays de la région à hauteur de 150,000 dollars EU.

La **FAO** finance à travers son propre budget le salaire et les frais de fonctionnement du Coordonnateur du Programme, qui est aussi le Secrétaire exécutif de la CLCPRO. Les fonds du Programme ordinaire ont financé au cours de la période 1998-2003 les frais de prospection (Mauritanie, Mali, Niger), l'achat d'équipements et l'organisation de sessions de formation. En outre, la FAO a contribué de 2003 à 2005 au renforcement des capacités des Unités nationales de lutte antiacridienne en matière de surveillance et de lutte au Niger et au Mali par le biais de deux TCP d'un montant total de 260,000 dollars EU (TCP/MLI/2903 et TCP/NER/2909).

³⁷ *Quality and Environment Surveys of Treatments / Qualité, environnement et santé publique.*

D'autres projets non gérés directement par la FAO contribuent largement au Programme. Il s'agit en particulier du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) de la France et du Projet bilatéral « Africa Emergency Locust Project » (AELP) de la Banque mondiale.

Le projet d'appui au programme EMPRES-RO pour l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises acridiennes financé par le **FSP** a débuté en novembre 2006 et est prévu pour une durée de trois années. D'un montant total de 3 millions de dollars EU, il a pour objectif principal le renforcement institutionnel aux niveaux régional et national, le renforcement des capacités des pays, notamment en matière d'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin et de mise en place de mécanismes financiers devant assurer la pérennité de la lutte préventive.

Dans le cadre du projet **AELP** octroyé par la BM fin 2004 (au profit de 7 Etats sahéliens dont les quatre pays de la ligne de front et le Sénégal), une composante est dédiée au renforcement des pays en matière d'alerte précoce et de réaction rapide, pour un montant de 6 077 000 dollars EU. Suite à ses discussions avec la Coordination régionale du Programme, la BM a donné son accord pour que les activités de prévention planifiées dans le cadre du projet AELP complètent le Programme EMPRES-RO. Pour ce faire, une bonne collaboration a été établie entre la FAO/CLCPRO et la BM pour une gestion concertée des fonds de la BM. Après le déclin de la crise du Criquet pèlerin au printemps 2005, la réunion de la revue à mi-parcours du Projet AELP (Nouakchott, 11-15/12/2006) a décidé d'allouer les reliquats des fonds initialement prévus pour l'urgence (composante A du projet AELP) au renforcement de la lutte préventive et des mécanismes de durabilité de son financement.

Il est à souligner que les activités du Programme EMPRES-RO sont planifiées au cours des réunions annuelles des Chargés de liaison, dont la 6^{ème} a été organisée fin novembre 2007 à Agadir au Maroc. Depuis le démarrage effectif du Programme en 2006, un Comité de pilotage a été mis en place pour évaluer les activités réalisées et examiner et approuver les plans d'opérations et budget annuels de l'année suivante. Sa 3^{ème} réunion s'est tenue également à Agadir en décembre 2007.

2. Objectif de l'Evaluation

L'objectif de cette évaluation est de fournir aux bailleurs de fonds, aux pays membres du Programme et à la FAO une appréciation de l'état d'avancement du Programme ainsi que de son impact. Il sera particulièrement tenu compte des progrès réalisés et des contraintes rencontrées. La mission accordera une attention particulière aux résultats obtenus à mi-parcours de la Phase I du Programme, qui va de 2006 à septembre 2008. Elle permettra d'apprécier dans quelle mesure les Unités nationales se sont approprié les composantes principales du Programme, à savoir l'alerte précoce, l'intervention rapide et la recherche appliquée. En plus des financements BAD, la mission tiendra compte des financements complémentaires de la FAO, des autres bailleurs de fonds, ainsi que ceux de la CLCPRO et du DLCC.

Elle appréciera si les objectifs de la Phase I tels que repris au document du Programme seront réalisés avant fin 2009 ou bien si une seconde phase sera nécessaire. Elle formulera des recommandations sur le devenir du Programme ainsi que sur toute nécessité de réorientation et de réajustement de ses priorités.

3. Portée de l'Evaluation

La mission s'est focalisé sur le projet BAD (le « projet »), tout en prenant en compte le programme plus vaste dans lequel il s'inscrit (le « programme »), là où un point de vue plus large est indispensable. L'évaluation devra donc porter sur :

- a) la pertinence du programme et du projet par rapport au contexte et aux besoins et priorités des États concernés ;
- b) la qualité, la clarté et l'efficacité de la conception du projet BAD, notamment:

- la clarté et la cohérence logique entre les apports, les activités, les produits et les progrès vers la réalisation des objectifs;
 - le réalisme et la clarté de la détermination des obligations préalables et des conditions à réunir (hypothèses et risques);
 - le réalisme et la clarté des relations institutionnelles que le projet entretient avec l'environnement extérieur, du cadre de gestion et du cadre institutionnel ainsi que de la mise en oeuvre du plan de travail;
- c) le degré de cohérence et de coordination entre les différents projets qui composent le programme dans la Région occidentale (projets BAD, USAID, FIDA, Banque mondiale, etc.) ;
- d) l'efficacité et l'adéquation de la mise en oeuvre du projet, y compris la disponibilité des fonds, la qualité et la fourniture en temps utile des apports de la FAO et des gouvernements, y compris techniques, l'efficacité au niveau de la gestion et du travail, les difficultés dans la mise en œuvre, l'adéquation du suivi et des rapports, l'efficacité de réalisation du projet et des résultats obtenus;
- e) les résultats du projet BAD, y compris une évaluation complète et systématique des produits obtenus à ce jour (quantité et qualité au regard du plan de travail, pertinence, utilisation qui en est faite par les institutions appuyées). La mission examinera en particulier l'état d'avancement et la qualité des travaux relatifs aux six résultats attendus du Programme:
- R1: Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel ;
 - R2: Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales conformément aux normes de contrôle qualité ;
 - R3: Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'informations aux niveaux national, régional et international est mis en place ;
 - R4: La coordination régionale est opérationnelle ;
 - R5: Les capacités des ressources humaines des unités nationales sont renforcées ;
 - R6: Un programme de recherche opérationnelle est défini et initié.
- f) l'impact du programme sur l'opérationnalité des structures nationales, et l'état d'avancement en matière de développement institutionnel au niveau des pays, notamment ceux de la ligne de front, pour assurer la durabilité de la lutte préventive;
- g) l'efficacité de la coordination régionale dans le renforcement des capacités des pays en matière d'alerte précoce et d'intervention rapide;
- h) les méthodes de recherche en matière de prévision et de lutte antiacridienne ;
- i) le degré de prise en compte des questions environnementales et sociales ;
- j) les perspectives de durabilité des résultats ci-dessus du Programme au niveau des bénéficiaires et des institutions hôtes.

A partir de l'analyse décrite ci-dessus, la mission devra tirer des conclusions spécifiques et proposer toute action nécessaire et complémentaire de la part des gouvernements et/ou de la FAO/bailleurs de fonds, y compris tout besoin d'assistance et d'activités complémentaires du Programme avant qu'il n'arrive à son terme, et cela afin de garantir un développement durable. La mission devra attirer l'attention sur les leçons d'intérêt général. *« Toute proposition d'assistance complémentaire devra inclure une identification précise des objectifs et les principaux produits et apports prévus. »*

4. Méthodologie

Des réunions de consultation entre parties prenantes seront organisées pour mieux définir les problèmes et les modalités de conception de l'évaluation. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation participera aux sessions d'information organisées par les différentes parties prenantes et avec les personnes directement engagées dans le programme EMPRES-Région occidentale. L'équipe examinera les publications ayant un rapport avec l'évaluation, notamment l'évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin et l'évaluation de EMPRES Région Centrale et recueillera et analysera les informations provenant des pays concernés, obtenues lors de visites de terrain et par l'intermédiaire d'un questionnaire (voir ci-dessous). Si nécessaire, l'équipe élaborera des études de dossiers. Les travaux seront planifiés en consultation avec le Service FAO responsable du Programme (AGPP).

Un questionnaire sera préparé par l'équipe d'évaluation pour les parties prenantes de tous les pays concernés afin d'obtenir des informations complémentaires aux résultats des missions de terrain, entre autre sur les questions suivantes: structures nationales; plans et directives concernant la prévention anti-acridienne; ressources matérielles et humaines; techniques de surveillance utilisées et introduites par le Programme; activités de formation réalisées (sujets traités, typologie, fréquence, durée de la formation et compétences acquises); collaboration et partenariat avec d'autres institutions nationales, régionales et internationales, état d'avancement des recherches conduites par le Programme; et efficacité de la collaboration régionale. Les informations pertinentes collectées dans les réponses seront intégrées dans le rapport d'évaluation.

Des missions de terrain seront conduites dans un échantillon de quatre ou cinq pays sélectionnés de la Région occidentale. Dans ces pays, des discussions auront lieu avec les autorités nationales, le personnel engagé dans les opérations de surveillance et les représentants des donateurs. Des aides-mémoire de pays (concernant chaque pays) seront préparés sur la base d'une liste récapitulative et d'un plan précédemment élaboré par l'équipe.

5. Composition de la Mission

L'équipe de mission comprendra:

- le chef d'équipe, spécialisé dans le domaine de l'agronomie et si possible en protection des végétaux et en matière d'évaluation;
- un spécialiste dans le domaine des acridiens;
- un spécialiste en politique de développement et de protection de l'environnement
- chacun des pays mettra à la disposition de la mission son Chargé de liaison du Programme EMPRES-RO.

Les membres de la mission devront être indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne devront pas avoir été directement impliqués dans le projet, ni dans sa formulation, ni dans son exécution et suivi technique. Ils devraient, de préférence, avoir une certaine expérience en matière d'évaluation.

Chacun des pays mettra à la disposition de la mission son Chargé de liaison du Programme EMPRES-RO.

Le coordonnateur et l'acridologue du Programme se répartiront les tâches pour accompagner la mission dans les différents pays et prendre les contacts nécessaires pour faciliter le déroulement de cette dernière.

6. Calendrier et itinéraire de la Mission

La mission débutera son travail par un briefing à Rome au cours duquel les informations utiles sur le Programme lui seront fournies. La mission se rendra ensuite dans les différents pays membres du Programme EMPRES-RO au cours du mois de novembre 2008, passera par Tunis pour informer le BAD du résultat de ses travaux, et retournera à Rome pour debriefing début décembre.

7. Consultations

La mission travaillera en étroite relation avec la Coordination régionale du Programme EMPRES-RO, les Représentants de la FAO dans les pays membres du Programme, les Représentants des bailleurs de fonds, les institutions pertinentes des gouvernements et les structures nationales de lutte antiacridienne. Bien que la mission jouisse d'une totale liberté pour discuter avec les autorités concernées de tout point qu'elle jugera pertinent pour son travail, elle n'est autorisée à prendre aucun engagement au nom de la FAO, des bailleurs de fonds ou des gouvernements.

8. Rédaction du Rapport

La mission est pleinement responsable de son rapport indépendant, qui ne doit pas nécessairement refléter le point de vue des gouvernements, de la FAO ou des bailleurs de fonds. Le rapport sera finalisé sur le terrain et les conclusions et les recommandations seront pleinement discutées avec toutes les parties concernées en recherchant au maximum le consensus.

Le Chef de mission est responsable de la finalisation du rapport qui sera soumis à la FAO dans les deux semaines suivant la fin de la mission. La FAO, après avoir apporté ses commentaires, soumettra le rapport de la mission d'évaluation aux gouvernements et aux bailleurs de fonds.

Annexe 2

Personnes rencontrées ou interrogées par téléphone

Nom	Fonction	Organisme
Rome :		
Peter Kenmore	Chef, AGPP	FAO
Christian Pantenius	Fonctionnaire principal EMPRES,, AGPP	FAO
Keith Cressman	Responsable du DLIS	FAO
Annie Monard	Acridologue, AGPP	FAO
James Evert	Environnementaliste, AGPP	FAO
Joyce Magor	Environnementaliste, AGPP	FAO
Isabel Denis	Chargé de l'appui au Programme, AGPP	FAO
Caroline Rosi	Secrétaire, AGPP	FAO
Mohamed Ammati	Responsable PASP	FAO
Filippo Fossi	Chargé de Suivi/Evaluation	FAO/CLCPRO
Bernd Bultemeier	Fonctionnaire en évaluation, PBEE	FAO
Michael Hage	Agent de contact/sécurité sur le terrain	FAO
Mohamad Garba	Vétérinaire	ANDA-PRONAT
Algérie :		
Dalila Boudjemâa	Directeur général, Environnement	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
Khaled Moumène	Sous-directeur, Veille phytosanitaire / Chargé de liaison EMPRES	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Embarek Guendez	Directeur général	INPV
Abderrazak Chaouch	Chef de service en lutte antiacridienne	INPV
Ahmed Arab Ahmedzaid	Chef du Département Logistique	INPV
Hamid Bensaad	Chef de Service, Information acridienne	INPV
Guy De Lannoy	Représentant	Représentation de la FAO en Algérie
Isabelle Thomas Delic	Attachée de Coopération	Ambassade de France
Dominique Menon	Coordonnateur projet FSP	FSP/CLCPRO
Kamel Ait-Messaoud	Assistant administratif et technique	INPV/CLCPRO
Hichem Dridi	OTC	INPV/CLCPRO
Myriam Mohamed Cherif	Secrétaire	FAO/CLCPRO
Jean-Pierre Potvin	Conseiller en sécurité	UNDSS
Lybie :		
Khaled Mohamed El-Gadgoud	Directeur / Chargé de liaison	Centre de lutte antiacridienne et contre les parasites affectant l'agriculture
M. Hussien Elbrike	Expert en acridologie	Centre de lutte antiacridienne et contre les parasites affectant l'agriculture
Mali :		
Daniel Siméon Kelema	Directeur national de l'agriculture	Ministère de l'agriculture
Abdrhamane Cissé	Conseiller chargé des questions juridiques et institutionnelles	Ministère de l'agriculture
Félix Dakouo	Directeur, assainissement et contrôle des pollutions et nuisances	Ministère de l'environnement et de l'assainissement
Demba Sidibe	Coordinateur, PASP	Ministère de l'environnement et de

		l'assainissement
Drissa Traoré	Chef, Etudes et Planification, Direction nationale de l'assainissement	Ministère de l'environnement et de l'assainissement
Oumar Bekaye Dembele	Directeur général	Office de la protection des végétaux
Abdoulaye Sissoko	Chef, Section lutte intégrée	Office de la protection des végétaux
Fousseyni Traoré	Secrétaire général	Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali
Cheick Bougadari Bathily	Assistant Représentant (programme)	Représentation de la FAO au Mali
Mariam Mahamat Nour	Représentant	Représentation de la FAO au Mali
Seyan Doumbia	Chargé d'administration	Représentation de la FAO au Mali
Mamadou Samba Ba	Agronome principal / Chargé des opérations	Banque africaine de développement
Agadiou Dama	TTL AELP	Banque mondiale
Fakaba Diakite	Directeur CNLCP / Vice-Président de la CLCPRO	CNLCP
Aboubacar Diarra	Directeur adjoint	CNLCP
Aguissa Ag Imbarkawane	Prospecteur Base de GAO	CNLCP
Lambert Diakite	Chef Base d'Intervention GAO	CNLCP
Bourāima Kone	Responsable Composante A	CNLCP
Idrissa Fane	Responsable Composante B	CNLCP
Kone Bamoussa	Chef, Div. Eval. Programmation Suivi des Investissements	CNLCP
Abdoulaye Fofana	Chargé des opérations	CNLCP
Sada Sow	Chargé Suivi environnemental	CNLCP
Hamidou Sanogo	Resp.Info et Communication	CNLCP
Tiefing Diawara	Directeur Ad. et financier	CNLCP
Mamadou A. Traore	Chef, Bureau administratif et financier	CNLCP
Abdoulaye Halidou	Chargé de la comptabilité	CNLCP
Mamadou Sacko	Chargé Passation Marché	CNLCP
Mohamed Traore	Chargé Passation Marché	CNLCP
Robert Coulibaly	Comptable général	CNLCP
Sidiki O. Traore	Magasinier	CNLCP
Sory Cisse	Resp.Suivi Evaluation	CNLCP
Sory I. Niafo	Chargé de la Compta Matières	CNLCP
Youssef Mariko	Chargé Info et Communication	CNLCP

Maroc:

Abderrahmane Hilali	Directeur, Protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes	Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes
Abdelkrim El Yaâgoubi	Inspecteur général	Direction de la protection civile
Nadia El Jaouani	Responsable de la cellule de lutte antiacridienne à Rabat	Direction de la protection civile
Habib Halila	Représentant de la FAO au Maroc	Représentation de la FAO au Maroc
Abdelwahab Bouchanine	Assistant Représentant (Programme)	Représentation de la FAO au Maroc
Jaouad Bahaji	Chef de Projets, Dpt de la croissance économique	USAID
Mustapha El Hamzaoui	Directeur, Dpt de la croissance économique	USAID
Steve Fitzgerald	Coordonnateur de Programme, Dpt de la croissance économique	USAID
Thami Benhalima	Secrétaire exécutif CLCPRO / Coordonnateur EMPRES-RO	CLCPRO
Said Ghaout	Directeur	CNLAA
Abdelaziz Arifi	Adjoint du coordonnateur national de la lutte antiacridienne	CNLAA
Ahmed Mouhim	Chef du Service des équipements	CNLAA
C.M. Beraoud	Groupeement aérien	CNLAA
Mohamed Bagari	Chef du Service de recherche	CNLAA
Mouhamed Zouhri	Médecin responsable du Service santé	CNLAA
Said Lagnaoui	Responsable coordination	CNLAA

Ahmed Nazih	Directeur	IAV Hassan II Agadir
Bouaïc Abdelnor	Docteur Chercheur	IAV Hassan II Agadir
Sawadogo Lucien	Étudiant Agadir	DPV du Burkina Faso
Cheikh El Bennani Ould Ethmane	Étudiant Agadir	CNLA de Mauritanie
Mohamed Lemine	Étudiant Agadir	CNLA de Mauritanie
Idrissa Mamadou	Étudiant Agadir	DPV du Niger
Idrissa Yacouba	Étudiant Agadir	DPV du Niger
Issaka Daouda	Étudiant Agadir	DPV du Niger

Mauritanie :

Hassanna Ould Boukhreiss	Directeur du financement et du suivi des projets	Ministère des finances
Mohamed Ould Nemine	Directeur général, Direction de l'agriculture	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Mohamed Yahya Oul Bah	Directeur général, Direction de l'élevage	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Bah Amadou	Directeur, Direction des aires protégées et du littoral	Ministère chargé de l'environnement
Maria Do Valle Ribeiro	Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies	UNDP
Amadou Oumar Ba	Spécialiste principal des services agricoles / TTL AELP	Banque mondiale
Radisav Pavlovic	Représentant	Représentation de la FAO en Mauritanie
Anne Simon	Chargée de mission, Développement rural, décentralisation et environnement	Délégation de la Commission européenne
Denis Hankins	Chargé d'affaires a.i.	Ambassade des Etats-Unis
Kimberly Pease	Directeur de Programme	USAID
Michel Treutenaere	Conseiller de coopération	Service de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France
Juan Peña Fernández	Coordinateur général	Coopération espagnole
Mohamed Lemine Ould Ahmedou	Assistant technique du Coordonnateur EMPRES	CLCPRO
Cheikh El Bennani Ould Ethmane	Etudiant Agadir	CNLA
Diallo Amadou	Chef du Service intervention	CNLA
El Hadj Bocar Lamine Sakho	Chargé de l'information acridienne	CNLA
Fall Ould Ahmed Maouloud	Chef du Service matériel	CNLA
M. Med Abdallahi Ould Babah	Directeur général / Chargé de liaison EMPRES	CNLA
Mohamed Abdallahi Ould Babah	Directeur du CNLA et Coordinateur Projet AELP	CNLA
Mohamed Abderahmane Sidi	Responsable de la communication AELP	CNLA
Mohamed Ahmed Ould Sidi	Responsable informatique AELP	CNLA
Mohamed El Hacen Ould Jaavar	Directeur technique	CNLA
Mohamed	Etudiant Agadir	CNLA
Sidi Ahmed Ould Mohamed	Chef du Service de recherche et environnement	CNLA
Sidi Ahmed Ould Mohamed	Chargé de la recherche et du développement des méthodes de lutte alternatives, projet AELP	CNLA
Sidi Ould Ely	Chercheur	CNLA
Sy Amadou Demba	Chef, Division du suivi sanitaire et environnemental	CNLA

Niger :

Mamadou Mamane	Secrétaire général	Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification
Mamane Sani Moudy	Inspecteur général des services	Ministère du développement agricole
Aminou Jadi	Directeur de la protection des végétaux	DPV
Maazou Ranaou	Coordonnateur national / Chargé de liaison EMPRES	DPV
Moussa Coulibaly	Responsable Cellule Environnement/QUEST	DPV
Mustafa Soares Cassama	Représentant	Représentation de la FAO au Niger
Amadou Alassane	Spécialiste principal des services agricoles / TTL	Banque mondiale

	AELP	
Ayi Adamah A. Klouvi	Agro-économiste	Banque mondiale
Olivier Lefay	Chargé de programme	Délégation de la Commission européenne
Coulibaly Cécile Dakouo	Responsable, Fonds social de développement	Service de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France
Yahaya Garba	Coordonnateur national	PLUCP (AELP)
Mani Tanko	Directeur / Chargé de l'information acridienne	Centre national antiacridien d'Agadez
Amadou Bocar Bal	Coordonnateur du projet d'appui à la lutte anti-acridienne	CILSS - Centre régional AGRHYMET
Ibrahima M'Bass	Chef de Division, Maintenance Informatique et Télécommunications	CILSS - Centre régional AGRHYMET

Sénégal :

Aliou Diongue	Chef, Division Avertissements agricoles / Chargé de liaison EMPRES	Ministère de l'agriculture
Ibou Sané	Coordonnateur AELP	Banque mondiale

Tchad :

Mamoudou Diallo	Représentant de la FAO au Tchad	FAO
Brahim Hassene	Coordonnateur AELP	Banque mondiale
Mborode Bamtoboin	Directeur	ANLA
Goipaye Akoul Idriss	Directeur DPVC / Chargé de liaison EMPRES	DPV

Tunisie :

Bouزيد Nasraoui	Directeur général, Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
Hassen Jaoudi	Ingénieur en Chef, Chef de Service de contrôle des Acridiens et des Vertébrés	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
Abdelaziz Chebil	Directeur de la protection des cultures / Chargé de liaison EMPRES	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
Bel Haj	Sous-directeur, Protection des cultures	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques
Ken B. Johm	Chef de Division, OSAN	Banque africaine de développement
Leandre Gbeli	Economiste agricole principal, OSAN	Banque africaine de développement

Autres :

Denis Djordy	Chef de Projet AELP	Banque mondiale
Yene T. Belayneh	Conseiller technique principal et directeur de projet	USAID/OFDA
Michel Lecoq	Chef, Unité de recherche écologie et maîtrise des populations acridiennes	CIRAD
Jean-Michel Vassal	Chercheur, Unité de recherche écologie et maîtrise des populations acridiennes	CIRAD
Lætitia Lienart	ex-Assistante de Programme FAO lors de la campagne 2003-05	International AIDS Society

Annexe 3

Calendrier et itinéraire de la mission

Lieu	Arrivée	Départ
Briefing à Rome, rencontres avec AGPP	5 novembre 2008	8 novembre
Maroc : Visite du PCC de Rabat et du CNLAA d'Agadir ; discussions avec les responsables nationaux	8 novembre	12 novembre
Mauritanie : Visite du CNLA à Nouakchott et de la station de recherche d'Akjoujt ; discussions avec les responsables nationaux et les bailleurs de fonds	12 novembre	18 novembre
Mali : Visite au CNLCP et du magasin de Sanankoroba à Bamako ; discussions avec les responsables nationaux et les bailleurs de fonds	19 novembre	24 novembre
Niger : Visite de la coordination nationale, de la coordination AELP, du projet PASP et du magasin de Sore ; discussions avec les responsables nationaux et les bailleurs de fonds	24 novembre	1 décembre
Alger (visite de la CLCPRO et de l'INPV)	1 décembre	4 décembre
Tunisie : Visite des services de protection des cultures et débriefing chez le principal donateur (BAD)	4 décembre	6 décembre
Rome : Débriefing avec AGPP	8 décembre	
Présentation des résultats de la mission au Comité de pilotage du Programme à Niamey	22 décembre	23 décembre 2008
Présentation des résultats de la mission au Comité de lutte contre le Criquet pèlerin	12 mars 2009	

Annexe 4

Bibliographie

- Manuel des procédures du système de suivi-évaluation du Programme EMPRES en Région occidentale
- Projet d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin : Aide-mémoire (décembre 2006)
- Programme Committee, May 2002 : Programme Evaluation of the Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases (EMPRES) : Desert Locust, PC 87/4 c)
- Evaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin : Apporter une réponse plus efficace aux problèmes posés par les criquets pèlerins et à leurs conséquences sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté (août 2006)
- Evaluation of the Quest Programme in Desert Locust Control (**Quality, Environmental Protection and Safety of Treatments**) : Report on the Evaluation by Clive Elliott (Consultant), Rome, January 2007
- Mise en place d'un système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'ouest par Alex Franc, acridologue (CIRAD), Vincent Bonnal, spécialiste des systèmes d'information (CIRAD) et Saïd Lagnaoui, consultant acridologue/logisticien (novembre 2008)
- Département Systèmes biologiques (BIOS) – Collecte des données au CNLA de Mauritanie : Rapport de mission (Nouakchott, novembre 2008)
- Elaboration d'un état des lieux sur les recherches réalisées au niveau de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine acridien durant les 50 dernières années : Cas du Tchad par S.P. Sougnabe, FAO, Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale (décembre 2007)
- eLocust User Manual (FAO Locust application), NOVACOM Services (Ramonville, January 2006)
- Bulletin sur le criquet pèlerin, FAO, Centre d'intervention antiacridien d'urgence (novembre 2008)
- Programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes) en Région occidentale : Rapport de la troisième réunion des chargés de liaison (Dakar, février 2005)
- Etude institutionnelle pour la restructuration de l'unité nationale de lutte contre le criquet pèlerin : Rapport final par Amadou Santara, Ministère de l'agriculture (Bamako, août 2006)
- Quatrième réunion des chargés de liaison du Programme de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Région occidentale : Rapport de mission par Yahaya Garba, Coordonnateur national de la lutte antiacridienne/chargé de liaison, Ministère du développement agricole en

République du Niger, Direction de la protection des végétaux/coordination nationale de la lutte antiacridienne (Alger, février-mars 2006)

- Programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes, Composante criquet pèlerin) en Région occidentale : Rapport de la première réunion du Comité de pilotage, FAO (Alger, mars 2006)
- Cinquième mission de supervision conjointe Banque mondiale/Commission de lutte contre le criquet pèlerin du PALUCP et du Programme EMPRES : Aide-mémoire (Mali, mai 2008)
- Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin : Sixième mission de supervision conjointe avec la CLCPRO : Aide-mémoire, Banque mondiale (mai 2008)
- Projet de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (PLUCP-Cr4024-NIR) et Programme EMPRES en Région occidentale : Cinquième mission de supervision, aide-mémoire, République du Niger (mai 2008)
- GCP/INT/958/AFB Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre états membres de la CLCPRO (PALCP-CLCPRO) : Rapport semestriel de juillet à décembre 2007, FAO, Alger (février 2008)
- Programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes, Composante criquet pèlerin) en Région occidentale : Rapport de la troisième réunion du Comité de pilotage, FAO (Agadir, décembre 2007)
- Accord entre la République du Mali, la République islamique de Mauritanie, la République du Niger, la République du Tchad et l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture conférant la gestion du don FAD relatif au projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre états membres de la CLCPRO à la FAO (GCP/INT/958/AFB)
- Programme EMPRES en Région occidentale : Septième réunion des chargés de liaison, FAO, Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale (Niamey, décembre 2008)
- Appui à la 5^{ème} mission de supervision du projet de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin : Etude de mise en conformité aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale des magasins de stockage de pesticides et des sites de construction des nouveaux magasins, Banque mondiale/Bureau du Niger (juin 2008)
- Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (PALUCP) : Rapport d'étape (mai-octobre 2008), Ministère de l'agriculture, Centre national de lutte contre le criquet pèlerin, République du Mali
- Etablissement de mécanismes de financement pour maîtriser les urgences relatives au criquet pèlerin : Termes de référence pour une consultation
- Termes de référence relatifs à la mise en place au niveau de la Région occidentale d'un système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive

- Programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes, Composante criquet pèlerin) en Région occidentale : Rapport de l'atelier régional de cadrage relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques liés au criquet pèlerin, FAO (Bamako, avril-mai 2008)
- Système de prévention et de réaction rapide (EMPRES) – Composante acridienne (Criquet pèlerin) en Région occidentale : Proposition de programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie occidentale de son aire d'habitat, FAO, Document de programme (octobre 1997, révisé mai 1998)
- Projet de restructuration des organismes chargés de la surveillance et de la lutte contre le criquet pèlerin en Région occidentale : Justifications et propositions, Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC), Rome, mai 1999
- Report on Desert Locust Economics Meeting : Emergency Prevention Systems Programme (EMPRES) for the Central Region, FAO, Rome (June 2000)
- Fourth Meeting of the Emergency Prevention System (EMPRES): Consultative Committee Meeting for the Central Region Programme (Cairo, June 2002)
- Desert Locust Technical Series: FAO/EMPRES Workshop on Economics in Desert Locust Management, FAO, Plant Production and Protection Division (Cairo, September 1997)
- Consultation pour l'établissement d'un argumentaire sur l'intérêt économique de la lutte préventive contre le criquet pèlerin : Rapport provisoire (octobre 2008)
- Desert Locust Management: A Time for Change by Steen R. Joffe, World Bank Discussion Papers
- Programme EMPRES en Région occidentale : Quatrième réunion du Comité de pilotage, FAO/CLCPRO (Niamey, décembre 2008)
- Locust Research and Control 1929-1950, Colonial Office
- The Collapse of the Second Front by Jeremy Keenan (September 2006)
- Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases, EMPRES (Desert Locust Component), Central Region: Report of the Evaluation Mission (May 2004)
- Quality Control of Pesticide Formulation Stockpiles in Mauritania (West Africa) in accordance with the FAO Specifications and Evaluations for Agricultural Pesticides, Walloon Agricultural Research Centre (CRA-W), Pesticides Research Department (November 2007)
- Quality Control of Pesticide Formulation Stockpiles in Mali (West Africa) in accordance with the FAO Specifications and Evaluations for Agricultural Pesticides, Walloon Agricultural Research Centre (CRA-W), Pesticides Research Department (December 2007)
- Rapport de mission d'inventaire des moyens logistiques et équipements de lutte antiacridienne, Ministère du développement agricole, Niger (mai-juin 2008)

– Rapport de l'enquête menée sur l'élevage camelin dans les Wilayas de l'Assaba, 2 Hodhs, Trarza et Tagant (octobre-décembre 1999) : Etude de l'effet potentiel des traitements antiacridiens sur les animaux domestiques et particulièrement les chameaux, par M.El Hadi Ould Taleb

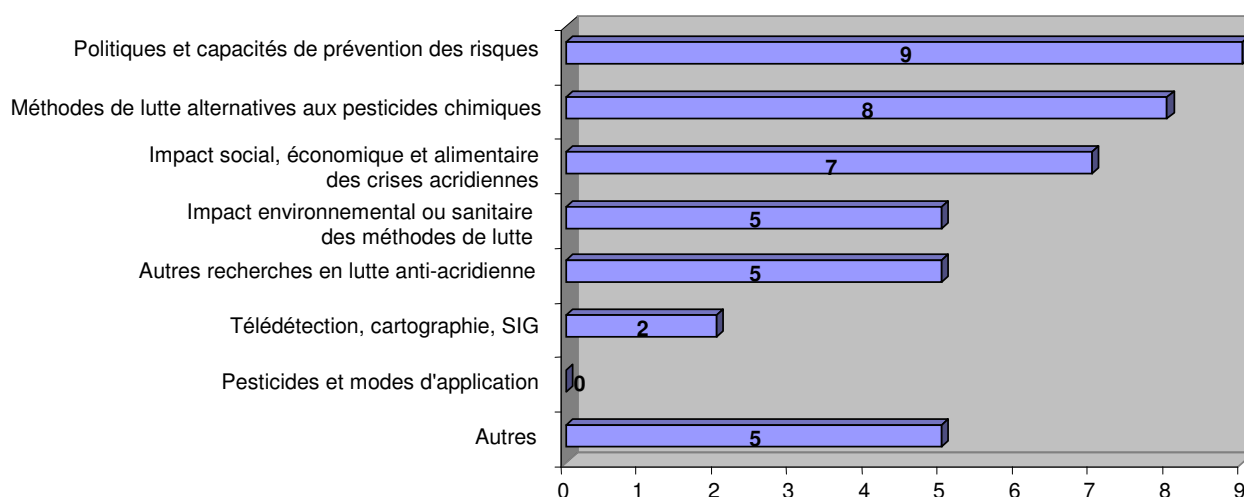
- Assessment of the Socio-economic Impact of Desert Locusts and their Control, by Anne Thomson and Henrietta Miers (April 2002)

Annexe 5

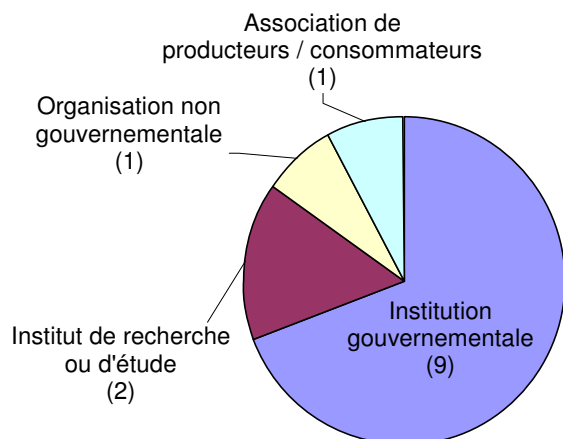
Analyse des questionnaires

Dans la mesure où seules 13 personnes ont répondu, il n'a pas été jugé nécessaire de faire une analyse détaillée. On trouvera ci-dessous les réponses aux questions à choix multiples représentées sous forme de graphique, puis les réponses aux questions ouvertes listées dans leur intégralité, sans consolidation par type de réponses.

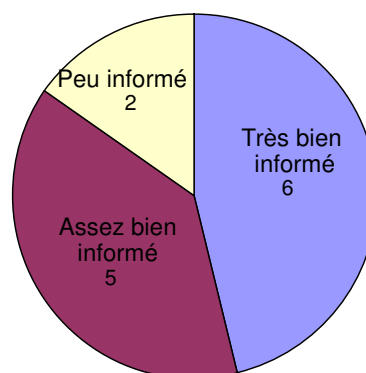
Quels sont vos principaux domaines d'activités ou d'intérêt?



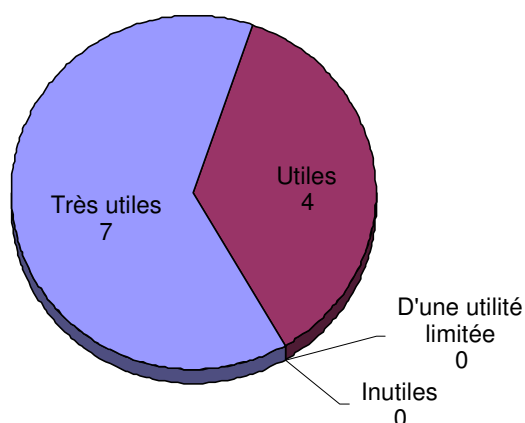
Pour quel type d'organisation travaillez-vous?



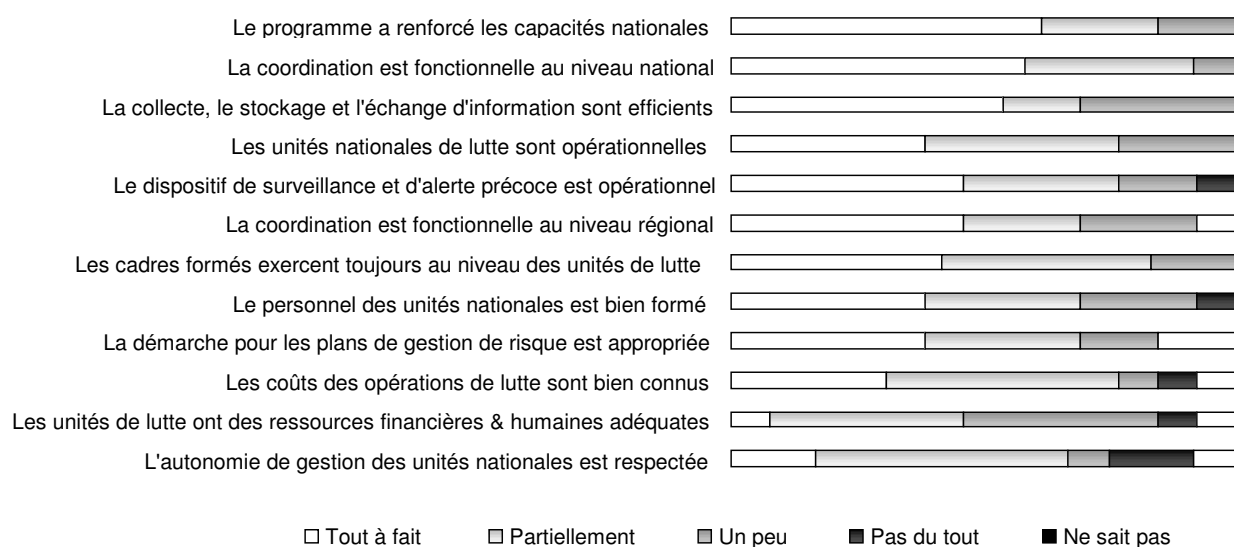
Vous considérez-vous comme bien informé des activités d'EMPRES en région occidentale?



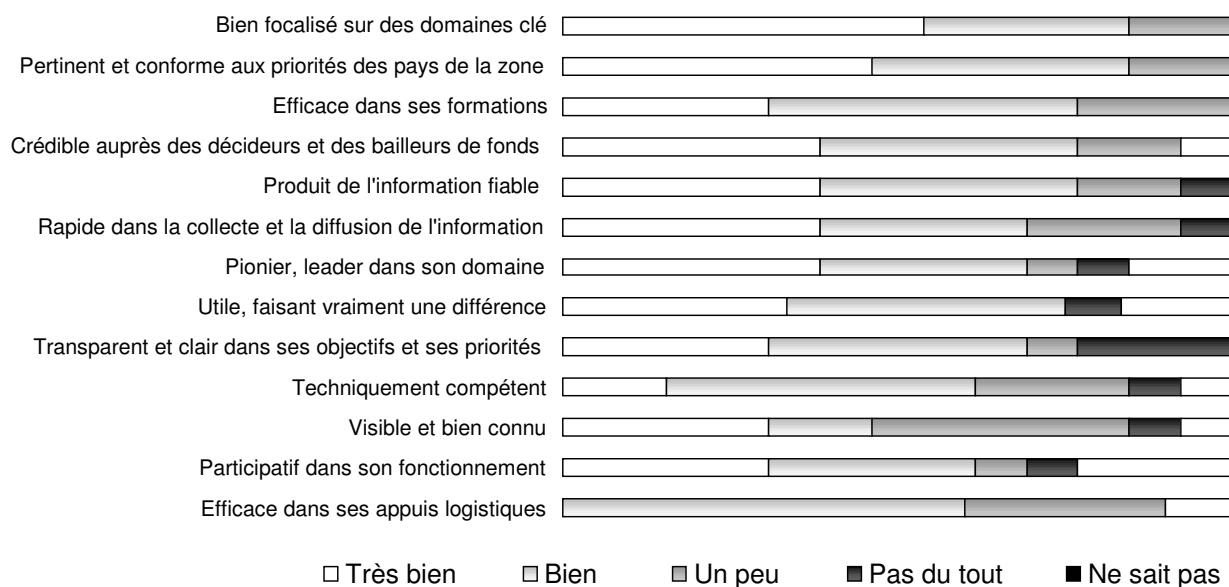
En général, avez-vous trouvé les produits d'EMPRES



Concernant la lutte préventive, considérez-vous que (dans les pays que vous connaissez)



Dans quelle mesure les propriétés suivantes s'appliquent au programme EMPRES, à son personnel et à ses produits:



A votre avis, quels sont les dispositifs les plus importants du Programme EMPRES Criquet pèlerin pour l'amélioration de la lutte préventive dans la Région occidentale ?

- Il faut la transparence avec tous les acteurs et une autonomie de gestion et des évaluations non complaisantes
- Ressources humaines: mise à niveau technique; amélioration de la qualité du matériel et de l'équipement de la lutte; qualité de l'information; acquisition des ressources financières; construction et réhabilitation des infrastructures nationales; autonomie de gestion des unités nationales.
- Ressources humaines: recrutement du personnel technique au niveau des unités nationales et leur mise à niveau dans le cadre de la lutte antiacridienne; acquisition du matériel approprié et amélioration des techniques de gestion de ce matériel; augmentation des ressources financières nationales.
- Formation académique pour les agents qui ont beaucoup accumulés d'expériences ; ateliers de perfectionnement ; matériels roulants et de traitement ; prospection (surveillance) continue ; ressources humaines suffisantes ; suivi & coordination à tout les niveaux ; ne pas trop responsabiliser les nationaux sur certaines décisions pour bon fonctionnement du système.
- Concentrer les efforts dans la caractérisation des foyers grégaires au niveau des pays de la ligne de front afin de leur permettre de mener une lutte préventive efficace. Mettre l'accent sur une bonne circulation de l'information acridienne crédible entre les pays. Ne pas se laisser sur le renforcement des capacités (humaine et matériel). Disposer au niveau des pays de ligne de front des moyens sécurisés pour les premières interventions en cas de nouvelles crises acridiennes pour éviter une redite de 2004.
- Clairement l'innovation est dans la mise en place actuelle d'un PLAN DE GESTION DES RISQUES. La RO se distingue de la RC par une volonté claire d'améliorer la LUTTE PRÉVENTIVE (et pas la course contre les essaims grégaires).
- 1. Mise en place de plans de gestion du risque acridien 2. Etude de nouveaux mécanismes de gouvernance et de financement de la lutte antiacridienne à l'échelle de la région avec participation effective des bailleurs de fonds comme co-gestionnaires sur le long terme 3. Renforcement de la CLCPRO
- Alerte précoce, lutte alternative, volet environnemental
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles ; système d'information et de la communication ; rencontres périodiques (ateliers)
- Réfléchir objectivement pour concrétiser le programme qui, en soi, est très pertinent. Les gouvernements doivent s'animer d'une véritable volonté pour prendre le relais à l'après EMPRES car tous les dispositifs actuels fonctionnent avec EMPRES et avec beaucoup de difficultés. Alors qu'en sera-t-il après?
- Les équipes de prospection et de surveillance
- Anticiper sur l'action à entreprendre
- Pour aider le Programme, il faut le suivi/évaluation pour aider le projet à s'identifier

Dans votre collaboration éventuelle avec le Programme EMPRES Criquet pèlerin dans la Région occidentale, dans ses produits ou dans sa manière d'agir, que trouvez-vous :

le plus satisfaisant ?:

- Le programme est utile
- Qualité de l'information et de la formation technique;
- Formations techniques spécifiques,
- Il y a la volonté de faire mieux.
- Les appuis et conseils à tout moment et en tout lieu au besoin. Partage d'informations.
- Plans de gestion des risques
- La stratégie de lutte préventive et de réponse rapide; le renforcement des unités de lutte
- Le programme a permis aux pays de la ligne de front de se doter des assises nécessaires pour la lutte préventive et c'était l'objectif visé au départ.
- Les campagnes d'information et le dispositif de prévention
- Renforcement des capacités des unités nationales et de leur personnel
- Spontanéité des bailleurs à la demande

le moins satisfaisant ?:

- Pas transparent
- Laisser les nationaux décider à leur guise.

- Les études à caractère régional (Plan de gestion de risques, suivi évaluation, etc.)
- Diffusion de l'information trop discrète
- L'importance jusqu'ici accordée à la gestion des impacts environnementaux
- La faiblesse des moyens matériels et financiers eu égard à l'étendue du territoire
- Manque de temps (durées insuffisantes) aux ateliers, réunions et formations
- Lenteur d'administration

A votre avis, comment pourrait-on améliorer (s'il y a lieu) le Programme EMPRES Criquet pèlerin dans la Région occidentale ?

- La formation des spécialistes en lutte antiacridienne tout en instaurant une transparence dans la gestion et instaurer un système de suivi/évaluation efficace
- Recrutement du personnel jeunes et leur mise à niveau technique dans le domaine pour assurer la relève; amélioration de la gestion du matériel et équipement; augmentation des budgets nationaux des unités de lutte antiacridienne; recherche sur les méthodes de lutte alternatives aux produits chimiques; amélioration des méthodes de suivi environnemental et sanitaire.
- Suivre l'opérationnalité de toutes les unités nationales de par leur équipement et la formation des agents impliqués dans la lutte antiacridienne. La coordination. Evaluation périodique à tous les niveaux pour savoir ce qui se passe au niveau de chaque agent impliqué, si possible.
- Reconduire une autre phase en mettant l'accent sur les aspects renforcement des capacités, mécanisme permettant d'apporter des réponses rapides et appropriées (bonnes pratiques) en cas de nouvelles crises acridiennes. Poursuite de la recherche des méthodes de lutte alternatives. Capitalisation des acquis.
- Le site Internet est à actualiser plus récemment. Les acteurs travaillant sur cette zone ne sont pas nombreux (une centaine) et il serait possible de les tenir au courant (mailing, bulletin annuel) de l'issue des réunions annuelles des chargés de liaison.
- 1. Meilleure définition des enjeux de la lutte antiacridienne: impacts économique, social, environnemental, voire politique et chiffrage des impacts simulés d'une invasion sans intervention humaine (donc sur plusieurs années) 2. Meilleure argumentation sur la réussite des opérations de lutte conduites depuis 50 ans dans le cadre général d'une stratégie de prévention 3. Clarification du concept de prévention (pour couper court aux polémiques latentes) 4. Abandonner la dualité rémission/invasion et mieux prendre en considération les phases intermédiaires, les plus critiques, les plus difficiles à définir avec précision, mais qui sont celles où l'on peut agir le plus efficacement 5. Préciser les coûts récurrents du dispositif de gestion du problème criquet pèlerin (aux niveau national, régional, international / en fonction des divers types de situations acridiennes / en tenant compte de l'amortissement des investissements / en proposant des solutions de financement impliquant les Etats ET la communauté internationale, partie prenante du problème depuis un siècle et qui devrait s'impliquer dans une co-gestion sur le long terme au lieu d'intervenir dans l'urgence d'une manière coûteuse (plans financier, environnemental et social).
- En associant davantage l'ensemble des cadres au niveau des pays bénéficiaires.
- Ouvrir des comptes bancaires nationaux et nommer les gestionnaires.
- Le programme en lui même est bien confectionné. C'est la manière de le gérer qui doit être améliorée avec une plus grande objectivité et une plus grande transparence.
- Le programme est réellement performant, il faut soutenir la coordination régionale et les services de lutte des pays de la ligne de front pour une coordination toujours plus efficace avec les pays.
- S'informer davantage sur ce qui se fait dans le programme.

A votre avis, comment pourrait-on améliorer (s'il y a lieu) le fonctionnement de la CLCPRO ?

- La représentation de tous les pays de la ligne de front au niveau de la coordination
- Amélioration des ressources financières; renforcement Renforcement des moyens humains techniques.
- Il faut que chaque pays membre soit représenté au niveau de la cellule de décision. Relever les erreurs s'il y a lieu au niveau de chaque pays par des évaluateurs d'un autre pays.
- Un bureau dans un des pays de la ligne de front.
- - Les pays de la ligne de front sont sous-représentés. Il y a lieu d'augmenter leur participation. - Assurer une plus grande autonomie vis-à-vis du siège à Rome (actuellement, tous les projets doivent être signés par Rome avant d'être exécutés par la CLCPRO). - Renforcer le rôle de coordination technique de la CLCPRO, dans la diffusion de l'info acridienne au niveau régional. - Renforcer le rôle de relais pour les actions de recherche de la CLCPRO : les attentes dans la lutte préventive sont énormes de la part des

pays et de grands progrès peuvent être faits pour améliorer techniquement les stratégies employées. Or souvent les problèmes sont les mêmes d'un pays à l'autre et il faudrait que la CLCPRO soit un véritable canalisateur de Questions fortes de recherche qui serviraient d'argumentaire auprès de bailleurs "Recherche".

- Renforcement de son potentiel d'action Diminution de sa dépendance / FAO Meilleure appropriation de cette organisation par les Etats membres
- En associant davantage les pays bénéficiaires à la gestion: en un mot décentraliser la gestion
- Ramener le siège de l'organe exécutif dans un pays de la "ligne de front"
- En jouant tout simplement son véritable rôle de coordination. Elle doit être un peu en retrait par rapport à ce qui se passe dans les pays de la ligne de front et ne pas imposer sa vision et sa démarche dans la gestion des affaires courantes des UNLA.
- En renforçant ses capacités humaines, son plateau technique et ses moyens financiers
- Créer un réseau d'échanges efficace et fonctionnel entre les pays
- La CLCPRO doit fournir des efforts pour descendre dans les pays concernés afin de suivre la réalité

Y a-t-il des domaines d'intervention prioritaires où vous souhaiteriez que le Programme soit plus actif à l'avenir ?

- Le suivi et l'évaluation
- Recherche dans tous les domaines liés à la lutte antiacridienne, notamment la lutte biologique; Mise à niveau du personnel technique chargé de la lutte préventive d'une façon permanente.
- La recherche. Intensification des formations de tous les agents, toutes catégories confondues.
- - Poursuite recherche méthode alternative; - Constitution des fonds d'urgence au niveau des pays de la ligne de front; - Caractérisation des zones de grégarisation du Criquet pèlerin
- Mise en place coordonnée de Plans de Gestion des Risques : un aspect fondamental et vital pour la CLCPRO
- Implication des bailleurs de fonds pour préciser un mode de co-gestion à long terme du problème criquet pèlerin.
- Mettre plus d'accent sur le volet environnemental, en vue de pérenniser les acquis du Programme QUEST
- Renforcer la logistique terrestre, la formation des acteurs (formation de courtes durées) et recherches sur les alternatives et intensifier la coopération entre les pays membres à travers les prospections conjointes
- Formation en acridologie opérationnelle tant au niveau national que régional.
- Dans les IEC pour les populations et les missions de prospection
- Mise à niveau et amélioration des outils pour la collecte et l'exploitation des données de l'information acridienne
- Suivi-évaluation et logistique